



FOCUS
ENTERTAINMENT

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

RAPPORT RSE

2021/2022

SOMMAIRE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL AU 31 MARS 2022

1. INTRODUCTION	<i>pages 3 à 7</i>
2. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE	<i>page 8</i>
3. RAPPORT DE GESTION	<i>pages 9 à 25</i>
4. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	<i>pages 26 à 34</i>
5. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 MARS 2022	<i>pages 35 à 37</i>
6. COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 MARS 2022	<i>pages 38 à 59</i>
7. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31 MARS 2022	<i>pages 60 à 62</i>
8. COMPTES ANNUELS AU 31 MARS 2022	<i>pages 63 à 78</i>
9. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES AU 31 MARS 2022	<i>pages 79 à 81</i>
10. RAPPORT DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES (RSE)	
MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	<i>page 83</i>
INTÉGRER LA RSE AUX ACTIVITÉS DE FOCUS ENTERTAINMENT	<i>pages 84 à 86</i>
AXE 1 : ÊTRE UN ÉDITEUR DE JEUX VIDÉO DIVERTISSANTS ET RESPECTUEUX POUR NOS JOUEURS DANS UN CADRE SÉCURISÉ	<i>pages 87 à 89</i>
AXE 2 : ÊTRE UN EMPLOYEUR ATTRACTIF ET RESPONSABLE	<i>pages 89 à 92</i>
AXE 3 : ÊTRE UN ÉDITEUR AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SOCIÉTÉ	<i>pages 92 à 95</i>
NOTE MÉTHODOLOGIQUE/ A PROPOS DE CE RAPPORT	<i>pages 96 à 97</i>



MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Après une année 2020/21 durant laquelle l'industrie du jeu vidéo a fortement bénéficié des mesures de confinement à travers le monde, FOCUS ENTERTAINMENT a dégagé un chiffre d'affaires de 142,6M€ sur l'exercice 2021/22, dont une contribution de 5,6M€ de Dotemu. SnowRunner, Insurgency: Sandstorm et A Plague Tale: Innocence ont fortement contribué à l'activité de l'exercice grâce à la sortie de contenus additionnels et de revenus complémentaires liés à des "one-off deals" confirmant la capacité du Groupe à générer des revenus sur le long-terme sur des franchises phares. L'exercice a également bénéficié des succès de Necromunda: Hired Gun développé par Stream On Studio, appartenant au Groupe depuis avril 2021, et de Aliens: Fireteam Elite tous deux lancés durant l'exercice.

En cette année 2021/22, nous avons aussi réaffirmé notre volonté de créer nos propres franchises et constituer une fédération de talents. Notre stratégie est de remonter la chaîne de valeur en faisant évoluer notre business model d'éditeur/distributeur vers développeur/éditeur, en augmentant la part de Propriété Intellectuelle ("IP") détenue en propre au sein de notre portefeuille de jeux. L'objectif à long-terme est d'atteindre 50% du chiffre d'affaires généré par des jeux dont l'IP est détenue en propre par le Groupe.

À ce titre, l'année qui vient de s'écouler marque donc un tournant :

- En effet, au cours de l'exercice, le Groupe a réalisé pas moins de 4 opérations de croissance externe. Après l'acquisition de Deck13 Interactive en 2020/21, le groupe a acquis Stream On Studio (avril 2021) et Dotemu (septembre 2021) puis Douze Dixièmes (octobre 2021) et a accueilli enfin un cinquième studio avec le rachat de Leikir Studio (février 2022).
- Le Groupe a sécurisé le line-up de jeux le plus ambitieux de son histoire avec 31 nouveaux jeux qui devraient être lancés d'ici mars 2025. Sur la durée de commercialisation de ces jeux, 30% du chiffre d'affaires devrait provenir de jeux dont l'IP est détenue en propre (15%) ou codétenue (15%) par le Groupe.

En parallèle, afin de nous donner les moyens de nos ambitions, le Groupe a continué à renforcer son financement, avec le succès en mai 2021 d'une augmentation de capital par Placement Privé de 70,4M€ et avec la signature en juillet 2021 d'un nouveau financement pour un montant total de 140M€.

En parallèle, nous continuons à mettre en place tous les outils pour rassembler et fidéliser nos talents, comme en témoigne l'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe réalisée cette année. La création de valeur s'accompagne aussi par une évolution de notre gouvernance avec la mise en place d'un Conseil d'Administration et la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Monsieur Frank Sagnier a ainsi été désigné Président du Conseil d'Administration et j'ai moi-même été nommé Directeur Général (CEO). Conformément au code Middenext, trois administrateurs indépendants ont été nommés au Conseil d'Administration, en la personne de Frank Sagnier, Virginie Calmels et Irit Hillel.

Enfin, l'ensemble de ces étapes structurantes a été conclu par le changement de nom de notre Groupe, désormais appelé FOCUS ENTERTAINMENT, qui porte l'ambition d'offrir aux joueurs du monde entier des expériences uniques avec une ligne éditoriale se démarquant grâce à des concepts innovants, des gameplays alternatifs et des univers originaux qui transcendent les frontières du jeu vidéo.

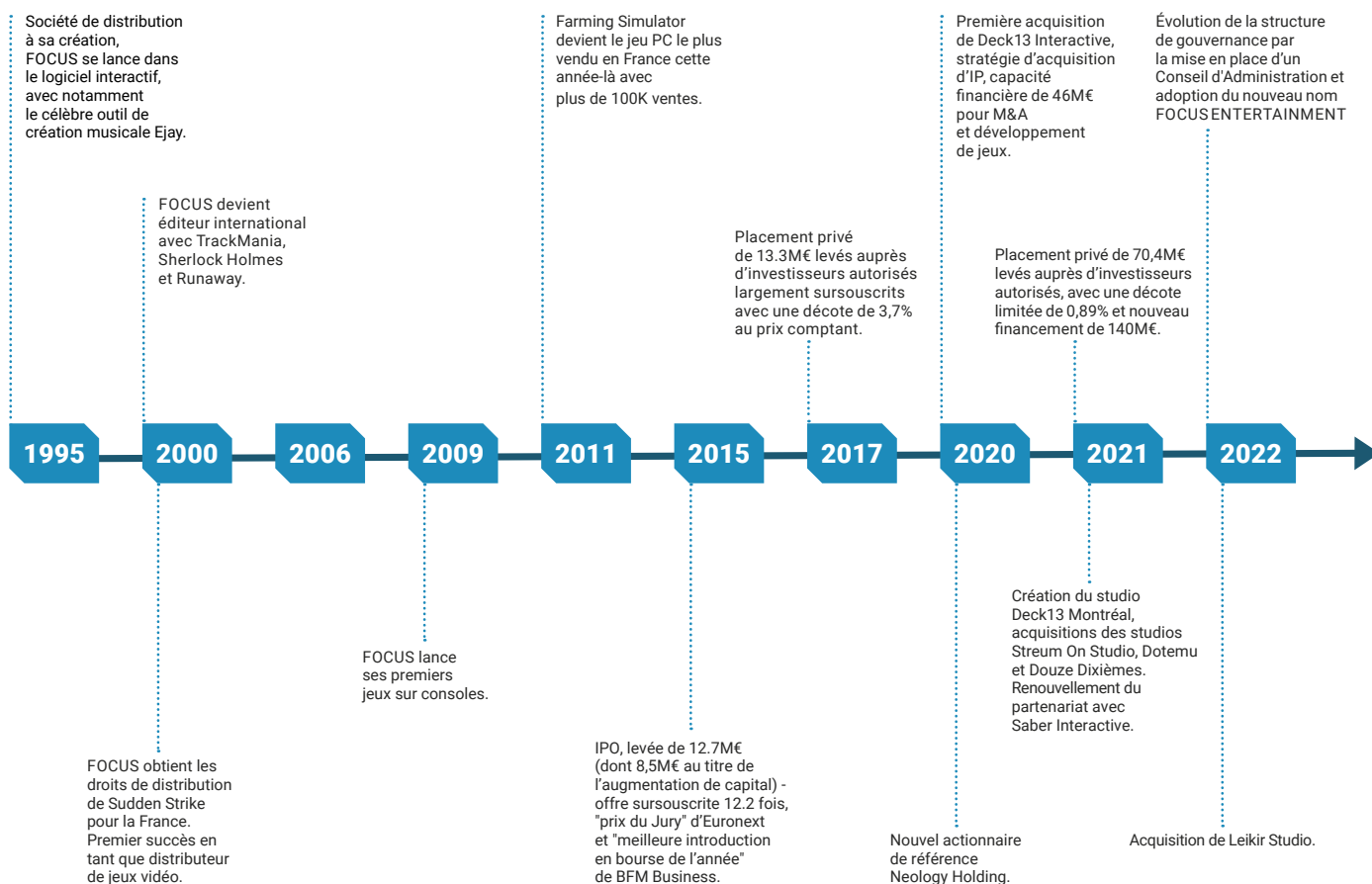
Christophe Nobileau, Directeur Général de FOCUS ENTERTAINMENT

FOCUS ENTERTAINMENT EST L'UN DES LEADERS EUROPÉENS DE L'ÉDITION ET DU DÉVELOPPEMENT DE JEUX VIDÉO.

Nous avons pour but d'offrir aux joueurs du monde entier des expériences uniques.

Notre ligne éditoriale se démarque grâce à des concepts innovants qui transcendent les frontières du jeu vidéo. Fort de 20 années de savoir-faire, nous fédérons les talents et les créateurs de jeux, auxquels nous offrons des services haut de gamme, délivrés par des experts de l'édition.

Nous soutenons les projets innovants, sans compromis sur la qualité, avec des investissements allant de la participation, au financement d'un titre jusqu'à l'intégration partielle ou totale d'un studio. Nos partenaires développeurs rejoignent ainsi un Groupe fort, créateur de franchises à succès (**A Plague Tale**, **SnowRunner**...), capable d'offrir à leur titre un rayonnement mondial.

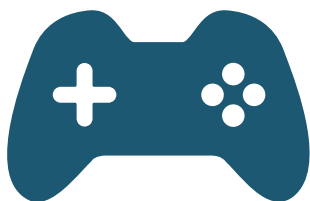


SOUTENIR LA LIBERTÉ CRÉATIVE

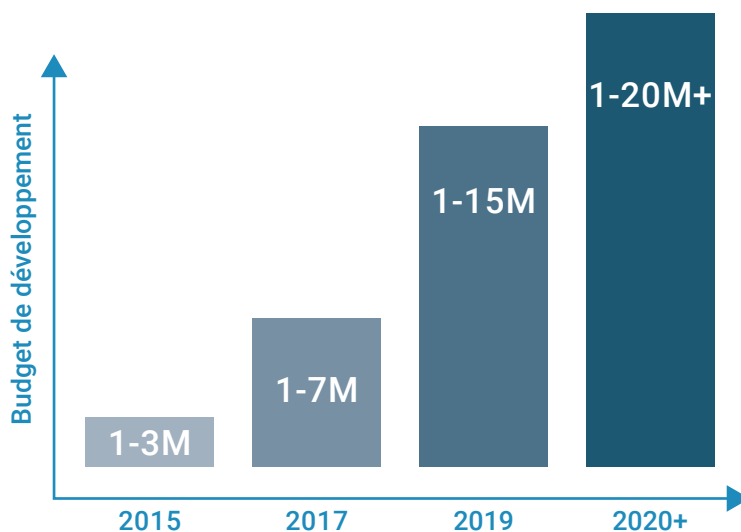
La ligne éditoriale de FOCUS ENTERTAINMENT se démarque grâce à des expériences réellement originales, mais également respectueuses des joueurs.

Notre catalogue est composé de titres variés, sans considération de genre (action, simulation, RPG, stratégie...). Qu'il s'agisse d'un jeune studio "indie" ou d'un studio composé de vétérans de l'industrie, nos partenaires développeurs partagent une vision commune forte : la volonté de créer des jeux et des franchises au contenu singulier à fort potentiel commercial. Nos jeux s'adressent à tous les types de joueurs, partout dans le monde, sans considération d'âge, de sexe, d'origine ou de culture. La créativité, pour le plaisir de tous.

AMÉLIORER LA QUALITÉ DU CONTENU



- Une plus grande qualité de production afin d'offrir de la qualité AA top-tier.
- Un contenu solide est clé, et génère du revenu via tous les canaux de distribution, et toutes les plateformes disponibles sur le marché.



UNE LIGNE ÉDITORIALE QUI SE DÉMARQUE

La ligne éditoriale de FOCUS ENTERTAINMENT se démarque par des concepts innovants.

Nous sommes sensibles aux directions artistiques qui marquent, aux nouvelles tendances, aux nouveaux gameplays, aux concepts et aux projets qui n'existent pas et qui méritent d'être proposés aux joueurs du monde entier. Nous recherchons des studios qui proposent des titres singuliers, avec une attention particulière portée sur la qualité.

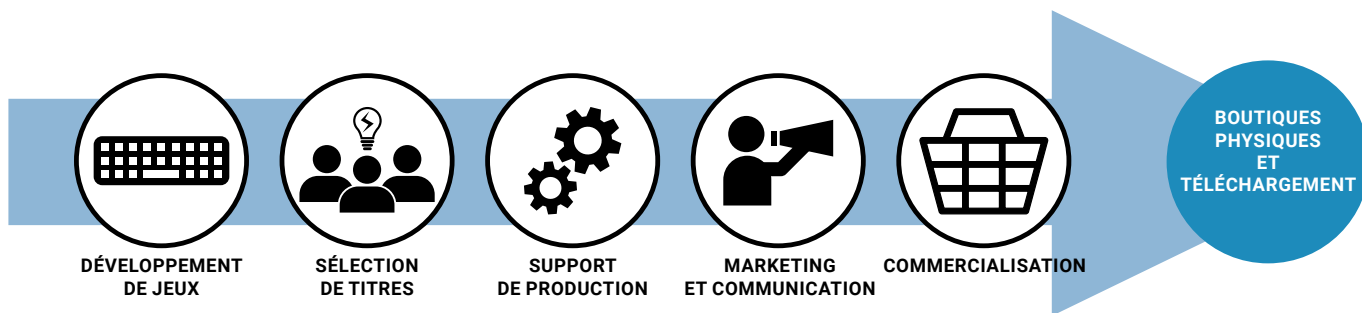
TRANSFORMER DES CONCEPTS EN SUCCÈS MONDIAUX

Notre catalogue est "genre-et-tendance agnostique".

Nous ne recherchons pas des types de jeu particuliers pour nourrir notre catalogue, mais des titres portés par une vision créative et des développeurs talentueux. Nous démontrons tous les jours notre capacité à transformer des concepts de niches en succès mondiaux. Nous ne nous laisserons pas imposer nos choix éditoriaux par les standards du marché. Nos standards reposent sur la qualité et l'originalité.

UNE FÉDÉRATION DE TALENTS

FOCUS ENTERTAINMENT fédère les talents sur l'ensemble de la chaîne de création, de la conception au développement d'un titre jusqu'à sa commercialisation à l'échelle mondiale.



Nous soutenons nos partenaires développeurs dans leur vision, participons au financement d'un projet, ou investissons dans les studios via la prise de participation. Nous avons la volonté d'intégrer talents et studios à la vision singulière dans un Groupe fort et ambitieux, afin de maximiser la création de valeur, sécuriser et exploiter nos marques à 360°. Nous nous engageons à unir et faire grandir nos talents au sein de cette vision commune, et dessinons un cercle vertueux où des individus passionnés créent les synergies permettant à FOCUS ENTERTAINMENT d'innover, de s'adapter, et d'anticiper les mouvances d'un marché du jeu vidéo en perpétuelle mutation.

NOS CLIENTS



UN RÉSEAU DE PARTENAIRES RECHERCHANT LE SAVOIR-FAIRE DE FOCUS ENTERTAINMENT



CINQ STUDIOS INTÉGRÉS

DECK13 INTERACTIVE

Deck13 Interactive est un studio de développement de jeux de premier plan et un partenaire de longue date de FOCUS ENTERTAINMENT. Avec un studio en Allemagne, et un second au Canada, **Deck13 Interactive** emploie une équipe de 80 personnes hautement qualifiées qui a développé plus de 20 jeux au cours des 18 dernières années dont le titre à succès *Lords of the Fallen*.

Deck13 Interactive a déjà produit des titres majeurs avec FOCUS ENTERTAINMENT tels que la franchise *The Surge*, et développe actuellement un nouveau jeu ambitieux et spectaculaire à paraître en 2023 sur consoles et PC. **Deck13 Interactive** possède également la structure *Spotlight* qui a déjà déniché et édité plusieurs pépites indie telles que *CrossCode*.

STREUM ON STUDIO

Fort d'une équipe d'une vingtaine de collaborateurs talentueux, **Strem On Studio** est spécialiste des jeux de tirs depuis sa création en 2007 et propriétaire de la licence E.Y.E. *Divine Cybermancy* qui a immédiatement séduit les joueurs dès son lancement.

Strem On Studio a développé aux côtés de FOCUS ENTERTAINMENT le jeu emblématique *Space Hulk: Deathwing*, et plus récemment *Necromunda: Hired Gun*, deux succès commerciaux portés par des licences phares de l'univers de *Warhammer*.

DOTEMU

Dotemu est un leader mondial du rétrogaming, qui a déjà développé et réédité des franchises légendaires telles que *Final Fantasy*, *Another World*, *Double Dragon* ou encore très récemment *Street of Rage*, joué par plus de 2,5 millions de personnes dans le monde.

Composé d'une équipe d'une trentaine de personnes, **Dotemu** a déjà démontré tout son savoir-faire pour identifier et mettre au goût du jour d'anciennes licences cultes (*Final Fantasy*, *Another World*, *Street of Rage*, *Les Tortues Ninja*...), afin de les transformer en succès critiques et commerciaux au niveau mondial.

DOUZE DIXIÈMES

Douze Dixièmes est un studio composé de créateurs passionnés issus du cinéma d'animation, et de talents de l'industrie du jeu vidéo. De la rencontre de ces deux mondes est né le jeu *Shady Part of Me*, un projet unique édité par FOCUS ENTERTAINMENT. Ce titre à la direction artistique envoûtante et à la narration aussi profonde que bouleversante, a reçu un vibrant accueil critique de la part de la presse et des joueurs du monde entier.

LEIKIR STUDIO

Leikir Studio a déjà produit et développé plusieurs titres PC et consoles salués par la presse et les joueurs. Constitué d'une équipe d'une vingtaine de talents, **Leikir Studio** travaille actuellement sur le jeu Metal Slug Tactics, titre extrêmement prometteur basé sur la licence mythique de l'éditeur japonais SNK.

Au-delà de sa capacité à produire des titres de qualité au gameplay singulier, **Leikir Studio** possède un important savoir-technique et de production. Studio multi-production, **Leikir Studio** développe des jeux en 3D stylisé, en pixel art et en 2D est basé à Paris.

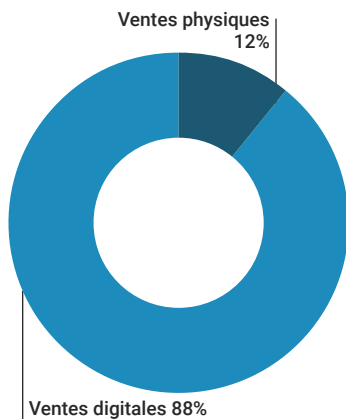
EXPERTISE ET INNOVATION

FOCUS ENTERTAINMENT possède plus de 20 années d'expertise dans l'industrie du jeu vidéo :

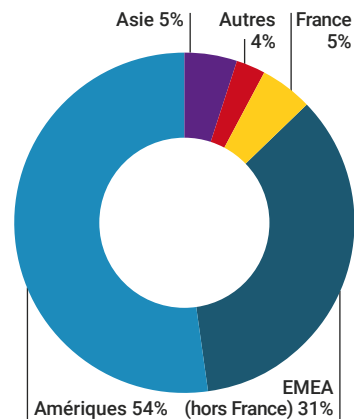
suivi de production, communication, marketing et commercialisation à échelle mondiale sur l'intégralité des canaux de distribution.

Nos studios partenaires, internes et externes, bénéficient d'un savoir-faire d'édition haut de gamme au service de leurs visions créatives

**Répartition du chiffre d'affaires
2021/2022 par canal de distribution**

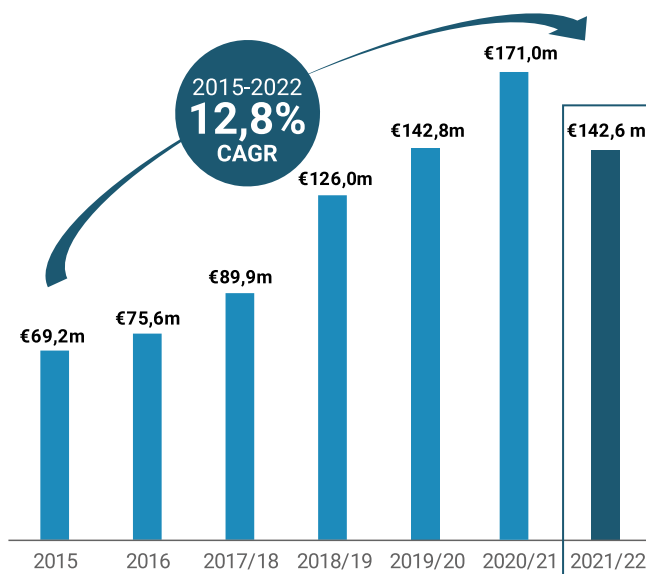


**Répartition du chiffre d'affaires
2021/2022 par zone géographique**

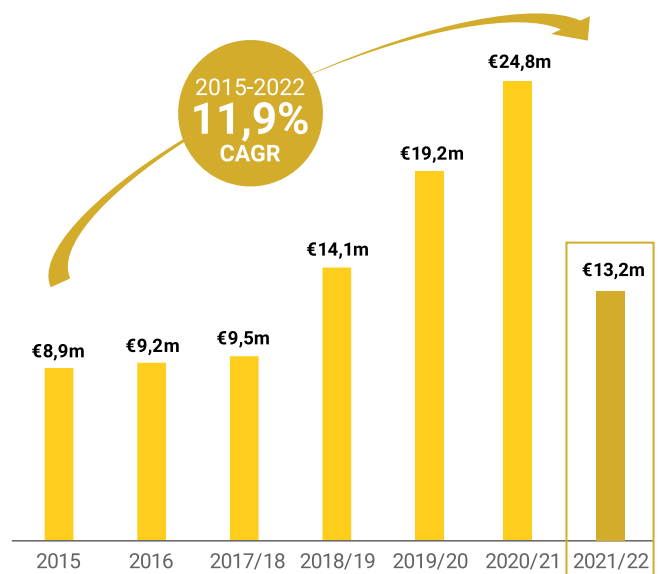


singulières. A chaque étape de la chaîne de création, nos talents placent la qualité au cœur de leurs préoccupations, avec pour objectif de donner à des franchises uniques et novatrices une portée mass-market (**Space Marine 2, A Plague Tale, Evil West, The Surge, SnowRunner, Aliens: Fireteam...**)

CHIFFRE D'AFFAIRES (millions d'euros)



EBITA¹



¹ Résultat Opérationnel Ajusté : Résultat Opérationnel avant amortissement et dépréciation des écarts d'acquisition

FOCUS ENTERTAINMENT
Société Anonyme au capital de 7.780.711,20 Euros
Parc de Flandre " Le Beauvaisis " - Bâtiment 28
11, Rue de Cambrai - 75019 Paris
RCS Paris B 399 856 277

Attestation de la personne responsable

J'atteste à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion (figurant pages 9 à 25) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Le 21 juillet 2022,



Monsieur Christophe NOBILEAU
Directeur Général de FOCUS ENTERTAINMENT

RAPPORT DE GESTION AU 31 MARS 2022

Le 21 juillet 2022,

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Nous vous réunissons en Assemblée Générale annuelle en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales pour vous rendre compte de l'activité de la Société FOCUS ENTERTAINMENT (ci-après, la "Société", ensemble avec sa filiale américaine, sa filiale allemande Deck13 Interactive, ainsi que ses filiales françaises Dotemu, Streum On Studio, Leikir Studio et Douze Dixièmes, le "Groupe") au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, des résultats de cette activité et des perspectives, et de soumettre les comptes annuels et consolidés à votre approbation.

Les convocations prescrites par la loi vous seront régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur seront tenus à votre disposition dans les délais impartis.

I. ACTIVITE DU GROUPE

1.1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTIVITÉ DE FOCUS ENTERTAINMENT

Créée en 1995, FOCUS ENTERTAINMENT, anciennement FOCUS HOME INTERACTIVE, est l'un des leaders européens de l'édition et du développement de jeux vidéo. Sa vocation est d'accompagner les studios français et internationaux de premier plan dans le développement, le suivi de production, le marketing, la commercialisation et le financement de leurs projets.

Éditeur de licences fortes telles que **The Surge**, **Vampyr**, ou encore **A Plague Tale: Innocence**, FOCUS ENTERTAINMENT a cherché et réussi à établir un écosystème pérenne de studios partenaires à l'international, et à permettre le développement de talents qui ont été confirmés au fil des années à travers des jeux "AA" de plus en plus ambitieux.

1.2. FAITS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

1.2.1. Éléments financiers

Au 31 mars 2022, le chiffre d'affaires du groupe FOCUS ENTERTAINMENT s'établit à 142,6M€, ou 136,9M€ à périmètre constant (c'est à dire hors Dotemu, Douze Dixièmes, Streum On Studio et Leikir Studio), sur l'exercice 2021/22, contre 171M€ au titre de l'exercice précédent sur une durée identique de 12 mois.

En effet, après une année 2020/21 durant laquelle l'industrie du jeu vidéo a fortement bénéficié des mesures de confinement à travers le monde, les activités du Groupe ont démontré leur résilience avec la forte contribution de **SnowRunner**, **Insurgency: Sandstorm** et **A Plague Tale: Innocence** sur l'exercice 2021/22 grâce à la sortie de contenus additionnels et de revenus complémentaires liés à des "one-off deals" confirmant la capacité du Groupe à générer des revenus sur le long-terme sur ses franchises phare.

L'exercice a également bénéficié des bonnes performances de **Necromunda: Hired Gun** développé par Streum On Studio, un studio de FOCUS ENTERTAINMENT, et de **Aliens: Fireteam Elite**, 2 jeux lancés sur l'exercice.

Concernant la rentabilité opérationnelle, la marge brute s'établit à 42,2M€ représentant 30% du chiffre d'affaires, en ligne avec l'exercice 2021/22.

Le résultat opérationnel ajusté¹ s'élève à 13,2M€, reflétant la baisse du chiffre d'affaires sur l'exercice ainsi que l'évolution de la marge brute et l'impact de la hausse des lancements de jeux sur l'exercice par rapport à l'an dernier. Le résultat opérationnel ajusté s'élevait à 24,8M€ sur l'exercice 2020/21.

L'amortissement des écarts d'acquisition (paragraphe 1.2.2) sur l'exercice s'élève à (4)M€.

Après prise en compte d'un résultat financier majoritairement composé des charges d'intérêts liées à la dette levée en juillet 2021 de (1,7)M€, d'un résultat exceptionnel de (1,3)M€, d'une charge d'impôt sur les sociétés de (3,0)M€ et d'intérêt minoritaires s'élevant à (0,1)M€, le résultat net (part du Groupe) s'élève à 3,0M€ contre 13,3M€ au titre du précédent exercice.

Le total du bilan de la Société évolue de 119,2M€ au 31 mars 2021 à 251,0M€ au 31 mars 2022. Les capitaux propres (part du Groupe) de 68,5M€ au 31 mars 2021 atteignent 133,7M€ au 31 mars 2022 à la suite de l'augmentation de capital qui a eu lieu en mai 2021. Le Groupe a aussi en juillet 2021 sécurisé un nouveau financement de 140M€ dont 59,5M€ ont été tirés sur l'exercice.

La trésorerie brute du Groupe s'élève à 62,6M€ au 31 mars 2022.

Augmentation de capital de 70,4M€

Par décision du Président du Directoire de la Société, faisant usage de la subdélégation qui lui a été conférée par le Directoire lors de sa réunion en date du 18 mai 2021 en vertu et dans les limites de (i) l'autorisation du Conseil de surveillance de la Société accordée au Directoire et (ii) la délégation de compétence conférée par la dixième résolution de l'Assemblée Générale Mixte en date du 16 avril 2021, la Société a émis 1 050 000 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale unitaire de 1,20 euro, au profit de catégories de bénéficiaires, conformément à l'article L.225-138 du Code de commerce et à la dixième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte de la Société en date du 16 avril 2021.

Cette augmentation de capital a été réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société au profit d'une catégorie de bénéficiaires pour un montant de 70,4M€, via la construction accélérée d'un livre d'ordres.

¹ Résultat opérationnel ajusté : résultat opérationnel avant amortissement et dépréciation des écarts d'acquisition

Financement bancaire

Le 20 juillet 2021, la Société a signé un nouveau financement de 140M€ qui se structure de la façon suivante :

- Un crédit syndiqué comprenant :
- Une tranche amortissable, une tranche in fine, et un crédit renouvelable avec des maturités jusqu'à 6,5 ans pour un montant global de 80M€, auprès d'un pool de sept établissements bancaires.
- Une deuxième tranche in fine avec une maturité de 7 ans pour un montant global de 50M€, auprès de 3 investisseurs institutionnels.
- Un prêt de 10M€ auprès de Bpifrance.

1.2.2. Éléments juridiques

Croissance externe

Acquisition de Streum On Studio

Le 20 avril 2021, FOCUS ENTERTAINMENT a acquis la majorité des actions composant le capital social de la société Streum On Studio, payée en numéraire et en titres FOCUS ENTERTAINMENT.

Partenaire historique du Groupe depuis 2013 et fort d'une équipe d'une vingtaine de collaborateurs, Streum On Studio est spécialisé dans les jeux de tir depuis sa création en 2007. La société a notamment développé, pour le compte de FOCUS ENTERTAINMENT, le jeu emblématique **Space Hulk: Deathwing** qui s'est écoulé à près d'un million d'exemplaires.

L'acquisition a été financée en partie par le tirage des lignes bancaires dédiées à la croissance externe et est assortie d'un plan d'incitation à long-terme pour les dirigeants de Streum On Studio. La société est consolidée en intégration globale dans les comptes du Groupe depuis le 1^{er} avril 2021.

Acquisition de 77,5% du capital de Dotemu

Le 30 septembre 2021, FOCUS ENTERTAINMENT a acquis 77,5% du capital de Dotemu, l'un des leaders mondiaux du rétrogaming basé à Paris. Composé d'une équipe d'une trentaine de personnes, Dotemu a déjà démontré tout son savoir-faire pour identifier et mettre au goût du jour d'anciennes licences culte (**Final Fantasy, Another World, Street of Rage, Les Tortues Ninja...**), afin de les transformer en succès critiques et commerciaux au niveau mondial. Positionné sur un marché très attractif, Dotemu a réalisé en 2020 un chiffre d'affaires de 14,6M€ et bénéficie d'un ambitieux plan de croissance pour les années à venir. En outre, FOCUS ENTERTAINMENT acquiert avec cette opération des capacités techniques de développement de jeux indépendants ainsi qu'un jeune label indépendant d'édition, The Arcade Crew.

L'opération porte sur l'acquisition de 77,5% du capital et des droits de vote de Dotemu et a été réalisée pour un montant total de 53,5M€ l'opération comporte également un éventuel complément de prix conditionné à des indicateurs multi critères. Le Président de Dotemu, Monsieur Cyrille Imbert, reste Président et actionnaire de Dotemu à hauteur de 22,5% du capital et intègre le Comité exécutif du Groupe.

La société Dotemu est consolidée dans les comptes du Groupe en intégration globale depuis le 30 septembre 2021.

Acquisition de Douze Dixièmes

Le 12 octobre 2021, le Groupe a acquis une participation dans le studio de développement Douze Dixièmes. Basé à Paris, le studio est composé de 7 membres passionnés issus du cinéma d'animation, et de talents de l'industrie du jeu vidéo.

La société est consolidée dans les comptes du Groupe en intégration globale depuis le 1^{er} octobre 2021.

Acquisition de Leikir Studio

Enfin, le 4 février 2022, FOCUS ENTERTAINMENT a finalisé l'acquisition de Leikir Studio. Basé à Paris et composé d'une vingtaine de créateurs passionnés, Leikir Studio devient ainsi le 5^{ème} studio de développement à intégrer le Groupe. Avec l'acquisition de Leikir Studio, FOCUS ENTERTAINMENT se dote de plusieurs nouvelles lignes de production aux directions artistiques variées - 3D stylisée, pixel-art ou 2D.

Après avoir développé plusieurs titres PC et consoles salués par la presse et les joueurs, Leikir Studio travaille notamment sur le jeu Metal Slug Tactics, titre extrêmement prometteur, basé sur la licence mythique de l'éditeur japonais SNK et qui sera édité par Dotemu.

La société est consolidée dans les comptes du Groupe en intégration globale depuis le 1^{er} février 2022.

Mise en œuvre d'un programme de rachats d'actions

Le Directoire de la Société, réuni le 20 avril 2021, après avoir obtenu l'autorisation préalable du Conseil de surveillance, a autorisé son Président, en vertu de la Sixième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 16 avril 2021, à mettre en œuvre un programme de rachat de ses propres actions, aux fins de couverture des objectifs suivants :

- La conservation des actions et leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport ;
- L'annulation totale ou partielle des actions par voie de réduction du capital social (notamment en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres ou le résultat par action).

Ce programme de rachat, comme le précédent, est mis en œuvre au travers du mandat confié à Gilbert Dupont, prestataire de services d'investissement. Celui-ci peut acheter aux dates qu'il juge opportunes un nombre maximal de 250 000 actions aux conditions de prix autorisées par l'Assemblée Générale Mixte, étant précisé que le nombre de ses propres actions que la Société détiendra à quelque moment que ce soit ne pourra pas dépasser 10% du capital social à la date considérée et que le nombre d'actions acquises en vue de leur remise ultérieure dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% du capital social. Ce programme expirera au plus tard le 15 octobre 2022. Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 22 septembre 2022 d'autoriser un nouveau programme de rachat d'actions.

Au 31 mars 2022, 181 643 actions de la Société ont été rachetées en exécution du programme de rachat.

Au 31 mars 2022, la Société détient 299 365 de ses propres actions (dont 292 901 actions rachetées sur le fondement du programme de rachat dont le dernier avenant a été mis en œuvre à été mis en œuvre le 20 avril 2021 contre 129 871 actions auto-détenues à la même date l'an dernier). 9 641 actions auto-détenues ont servi, lors de l'acquisition de la société Douze Dixièmes, au paiement d'une partie des titres de la société, 4 472 actions auto-détenues ont servi, lors de l'acquisition de la société Leikir Studio, au paiement d'une partie des titres de la société, et 2.182 actions auto-détenues ont servi, lors de l'acquisition de la société Streum On Studio, au paiement d'une partie des titres de la société.

Augmentation de capital au profit des salariés

Conformément à sa politique en faveur de l'actionariat salarié, la Société, par décision du Directoire du 18 novembre 2021, a mis en œuvre la délégation de compétence qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale du 23 septembre 2021, dans sa 17^{ème} résolution, afin de réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés dont la période de souscription courait du 19 novembre au 3 décembre 2021.

Environ un tiers des salariés éligibles¹ de la Société ont souscrit à l'augmentation de capital pour un montant total de 240 869,20 euros, entraînant un apport de 23 623,60 euros de la Société.

Le prix de souscription comprenait une décote de 30% sur le cours de l'action correspondant à la moyenne des 20 cours d'ouverture précédant la décision du Directoire du 18 novembre 2021.

L'émission des 9.248 actions nouvelles est intervenue le 19 janvier 2022, après que le Directoire eut constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant nominal total de 11.097,60 euros, portant le montant du capital social de la Société à 7.734.039,60 euros, divisé en 6.445.033 actions d'une valeur nominale de 1,20 euro.

Enquête de la Commission Européenne

La Société a reçu, en avril 2019, une communication des griefs de la Commission Européenne dans le cadre de son enquête ouverte le 2 février 2017 visant les accords conclus entre l'entreprise Valve Corporation, propriétaire de la plateforme de distribution de jeux Steam et cinq éditeurs de jeux vidéo dont FOCUS ENTERTAINMENT.

Ces griefs portaient essentiellement sur les restrictions techniques et contractuelles qui auraient eu pour effet de limiter la circulation de jeux PC en Europe.

Le 9 novembre 2020, la Société a annoncé² être en mesure d'estimer le montant de l'amende qui lui sera infligée par la Commission Européenne. Ce montant, correspondant à un risque maximum estimé à 3M€, a été constaté dans les comptes au 30 septembre 2020 sous forme d'une provision pour risques.

Le 20 janvier 2021 la Société a été informée par la Commission Européenne qu'une amende d'un montant de 2,9M€ lui serait finalement appliquée. Cette amende a été payée le 12 juillet 2021.

1. 3. ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Changement de dénomination sociale

L'Assemblée Générale des actionnaires, réunie le 1^{er} avril 2022, a décidé la modification de la dénomination sociale de la Société, FOCUS HOME INTERACTIVE devenant à compter de cette date FOCUS ENTERTAINMENT, et ce dans un objectif de cohérence en mettant en avant les piliers et valeurs de la Société. En effet, la dénomination "Entertainment" porte l'ambition d'offrir aux joueurs du monde entier des expériences uniques avec une ligne éditoriale se démarquant grâce à des concepts innovants, des gameplays alternatifs et des univers originaux qui transcendent les frontières du jeu vidéo.

Évolution de la gouvernance du Groupe

Conseil d'Administration

Dans le cadre de sa troisième résolution, l'Assemblée Générale des actionnaires du 1^{er} avril 2022 a décidé de modifier à compter de cette date, le mode d'administration et de direction de la Société par l'adoption de la formule à Conseil d'Administration et a nommé les administrateurs qui composent ce dernier, à savoir :

- La société Neology Holding, ayant pour représentant permanent Monsieur Fabrice Larue,
- La société Neology Invest, ayant pour représentant permanent Monsieur Romain Heller,
- La société FLCP & Associés Invest, ayant pour représentant permanent Madame Tiphonie Lamy,
- La société FLCP & Associés, ayant pour représentant permanent Monsieur Tanguy de Franclieu,
- Monsieur Frank Sagnier,
- Madame Virginie Calmels,
- Madame Irit Hillel.

Le Conseil d'Administration ainsi composé, réuni pour la première fois le 1^{er} avril 2022 à l'issue de l'Assemblée Générale, a opté pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général et désigné :

- Monsieur Frank Sagnier, en qualité de Président du Conseil d'Administration,
- Monsieur Christophe Nobileau, en qualité de Directeur Général.

Par ailleurs, la société Neology Holding, représentée par Monsieur Fabrice Larue, a été désignée en qualité de Vice-Président du Conseil d'Administration, et Madame Tiphonie Lamy, en qualité de Secrétaire du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration au cours de cette même réunion, a procédé à l'adoption de son règlement intérieur et à l'examen de l'indépendance de ses membres, au regard des critères d'indépendance fixés par le Code Middlednext. Le Conseil a conclu à la présence de trois administrateurs indépendants à savoir : Monsieur Frank Sagnier, Madame Virginie Calmels et Madame Irit Hillel.

Le Conseil a également décidé, compte-tenu de la taille de la Société et du nombre de ses administrateurs, de ne pas créer de comités autonomes chargés de préparer les travaux du Conseil dans un domaine donné mais d'assurer lui-même les missions spécifiques de ces comités, en se constituant, dans sa formation plénière, selon le cas, en formation de Comité d'audit, en formation de Comité des Nominations et des Rémunérations et en formation de Comité RSE.

Madame Virginie Calmels, administratrice indépendante, a été désignée pour présider les réunions du Conseil d'Administration, lorsque celui-ci statuerait en formation de Comité d'audit et en formation de Comité des Nominations et des Rémunérations. Madame Irit Hillel, administratrice indépendante, a été désignée pour présider les réunions du Conseil d'Administration, lorsque celui-ci statuerait en formation de Comité RSE.

¹ Salariés de la Société ayant plus de trois mois d'ancienneté, adhérents au Plan d'Épargne Entreprise et présents le dernier jour de la période de souscription.

² Se référer au communiqué de presse en date du 9 novembre 2020, disponible sur le site internet de la Société.

Modification du pourcentage de détention déclenchant les déclarations des franchisements de seuil

L'Assemblée Générale du 1^{er} avril 2022, au travers de sa Deuxième résolution, a modifié l'article 16 des statuts de la Société "Franchisements de seuils", et a abaissé à 3% le pourcentage de détention du capital ou des droits de vote de la Société dont le franchissement devra être déclaré par tout actionnaire de la Société, au même titre que le franchissement d'un multiple de ce pourcentage.

Fin du contrôle fiscal

Le 22 juin 2021, FOCUS ENTERTAINMENT a été notifié d'un contrôle fiscal commençant début juillet 2021 et portant sur la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2020. Ce contrôle est terminé depuis le 1^{er} juin 2022 et a donné lieu à un redressement dont l'impact est non significatif.

Lancement Teenage Mutant Ninja Turtles: Shredder's Revenge

Le 16 juin 2022, Dotemu a lancé avec succès Teenage Mutant Ninja Turtles: Shredder's Revenge, jeu développé par Tribute Games Inc. Le jeu a connu un très bon démarrage, se positionnant numéro 1 sur Steam monde dans les quelques minutes qui ont suivi sa sortie. Après seulement une semaine d'exploitation sur PC, Nintendo Switch, PlayStation 4 et Xbox One, Dotemu et le studio Tribute Games, en partenariat avec Nickelodeon, ont annoncé avoir vendu plus de 1 million d'exemplaires de Teenage Mutant Ninja Turtles: Shredder's Revenge. Le jeu est aussi présent sur Xbox Game Pass et PC Game Pass et la version physique sera commercialisée fin juillet 2022.

Partenariats

Des négociations en cours au 31 mars 2022 ont été finalisées post clôture. Les éléments résultants de ces négociations sont inclus dans les hors bilan (cf. Comptes Consolidés 3.27.1a)

1. 4. ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

FOCUS ENTERTAINMENT n'a pas d'activité en matière de recherche et développement.

1. 5. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIÉTÉ EST CONFRONTÉE ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

1.5.1. Risque relatif à la pandémie de coronavirus Covid 19

Depuis mars 2020, face à la pandémie mondiale liée au Covid-19, toute l'industrie du jeu vidéo a dû s'adapter à de nouvelles façons de travailler. Dès lors, et tout au long de l'exercice 2021/22, FOCUS ENTERTAINMENT a maintenu les mesures lui permettant de :

- protéger la santé et la sécurité de ses salariés en appliquant rigoureusement les recommandations des autorités locales (arrêts partiels d'activités, télétravail généralisé, mise à disposition d'équipements de protection...),
- assurer la continuité de ses opérations, notamment sur le suivi des jeux en production et la commercialisation des jeux sortis.

Même si l'on observe une circulation moindre du virus du Covid-19 depuis le premier trimestre 2022, FOCUS ENTERTAINMENT maintient un niveau élevé de vigilance et poursuit l'application des mesures recommandées par les autorités locales.

Malgré ces précautions, une recrudescence de la circulation du virus Covid-19 pourrait impacter les calendriers de lancement de certains jeux. Ces décalages pourraient se traduire par des dépenses de développement non prévues initialement, un décalage dans le temps des revenus attendus, un impact sur la réalisation du budget et l'atteinte des objectifs commerciaux.

1.5.2. Risque Géopolitique, la guerre en Ukraine

La guerre en Ukraine qui a débuté le 24 février 2022 a des impacts pour le moment très limités pour FOCUS ENTERTAINMENT. À ce jour, le chiffre d'affaires issu de ventes à des joueurs basés en Ukraine ou en Russie représentent moins de 2,4% du revenu du Groupe en 2021/22. FOCUS ENTERTAINMENT n'a qu'un seul partenaire, établi de longue date en Russie, dont les opérations de développement de jeux sont en parties gérées depuis la Russie, l'Ukraine et le Belarus.

Ce partenaire, qui possède un grand nombre de studios à travers l'Europe et le reste du monde, a pris des mesures permettant soit d'assurer la relocalisation et la sécurité d'un grand nombre de ses employés étant prêts à partir, soit de transférer certaines tâches dans d'autres studios. FOCUS ENTERTAINMENT n'anticipe à ce stade aucun impact significatif sur les délais et la qualité, sur les jeux en développement par ce partenaire.

Si malgré toutes les actions mises en place par son partenaire des délais devaient apparaître, ceux-ci pourraient se traduire par des dépenses de développement non prévues initialement, un décalage dans le temps des revenus attendus, un impact sur la réalisation du budget et l'atteinte des objectifs commerciaux.

1.5.3. Risques liés aux pénuries de matières premières

Le contexte géopolitique actuel a non seulement provoqué une pénurie de matières premières, mais également de matériaux type semi-conducteurs, indispensables pour la production de hardware consoles.

La difficulté à approvisionner les magasins physiques en consoles de nouvelle génération ne permet pas aujourd'hui d'avoir un parc installé aligné avec les projections des manufacturiers.

Avec 30 millions de consoles Gen9, contre plus de 150 millions de consoles Gen8, et des jeux développés uniquement pour une sortie PC et Gen9, il existe un risque que les estimations de chiffres d'affaires ne soient pas entièrement atteintes.

1.5.4. Risques liés à la recherche et à la fidélisation des talents

La réussite du groupe FOCUS ENTERTAINMENT dépend très largement de ses talents, des compétences et de l'implication des dirigeants mais également des collaborateurs clés.

Pour soutenir le développement de ses activités, FOCUS ENTERTAINMENT a besoin de retenir les meilleurs talents et de recruter de nouveaux collaborateurs de haut niveau. Ainsi, le Groupe a mis en place en 2021/22 un programme de fidélisation de 34 de ses managers clés¹, en plus du Comex (Comité Exécutif), via un plan d'attribution gratuite d'actions sous condition de performance et de présence.

¹ cf Rapport annuel 2020/21, rapport du Conseil de Surveillance section VIII, B.1

En concurrence avec d'autres sociétés du secteur, françaises et étrangères, l'incapacité à attirer ou retenir ces personnes clés pourrait empêcher FOCUS ENTERTAINMENT d'atteindre ses objectifs, et donc avoir un effet défavorable sur son activité, sa situation financière, ses résultats et ses perspectives de développement.

1.5.5. Risques liés aux éventuels décalages dans le développement et à la commercialisation d'un jeu phare

Les studios du Groupe comme les studios externes peuvent rencontrer des difficultés dans le développement de jeux vidéo, notamment en raison de :

- la difficulté à estimer de façon précise le temps nécessaire à leur développement ou pour les tester,
- l'exigence des processus créatifs et la volonté d'amélioration continue de la qualité du jeu jusqu'à sa sortie, et
- la complexité technologique croissante des produits et des plateformes de jeux vidéo.

Aussi, FOCUS ENTERTAINMENT peut décider de retarder le lancement d'un jeu pour plusieurs raisons :

- développements additionnels afin de garantir la qualité du jeu en phase avec les standards attendus par FOCUS ENTERTAINMENT, afin de sécuriser les ambitions de revenu futur, et
- aligner le calendrier de commercialisation avec une période favorable à la sortie du jeu (événement extérieur pouvant apporter de la visibilité, éviter les périodes de sorties de jeux concurrents...).

Ainsi le décalage d'un jeu attendu pourrait avoir un effet défavorable plus ou moins significatif sur les revenus, les résultats futurs de FOCUS ENTERTAINMENT, sa situation financière et son développement.

De plus, dans un contexte très concurrentiel du jeu vidéo, un jeu peut rencontrer un succès commercial inférieur aux ambitions du Groupe. En effet, le succès d'un jeu est lié en partie à des éléments extérieurs sur lesquels FOCUS ENTERTAINMENT n'a pas de contrôle (effet de mode, événement sociétal ou politique...). Un succès commercial en dessous des ambitions pourrait se traduire par un impact sur la réalisation du budget et l'atteinte des objectifs commerciaux.

C'est pourquoi FOCUS ENTERTAINMENT s'est fixé un double objectif de lancer des jeux de qualité et innovants tout en respectant des objectifs de coûts et de délais. De plus, grâce à son catalogue diversifié et caractérisé par la force de certains titres, FOCUS ENTERTAINMENT est moins dépendant du succès d'un jeu phare sur chaque exercice.

1.5.6. Risques liés à la dépendance à l'égard des consociers

Dans le cadre de la commercialisation des jeux vidéo sur les différentes consoles, la Société doit soumettre chaque jeu à diverses étapes de validation par le consocier. La maîtrise par la Société de l'ensemble des exigences des constructeurs et des évolutions permanentes des cahiers des charges propres à chaque console au rythme notamment de l'enrichissement des technologies, constitue un enjeu majeur. De tels évolutions ou compléments pourraient amener le développement du jeu à prendre du retard voire à décaler la sortie du jeu ce qui pourrait avoir un impact négatif sur les résultats de la Société.

Par ailleurs, à l'instar de tous les éditeurs de jeux pour consoles, la Société est contrainte de produire les jeux destinés à la distribution physique dans des usines appartenant aux principaux consociers ou des prestataires externes certifiés par leurs soins. Ainsi, l'approvisionnement est soumis à une approbation préalable des constructeurs, à la fabrication de ces supports en quantité suffisante et à la fixation du taux de royalties. Toute modification des conditions de vente par les constructeurs pourrait avoir un impact défavorable plus ou moins significatif sur les résultats et la situation financière du Groupe. Pour les jeux PC/ Mac, il n'existe aucune dépendance particulière.

Enfin, FOCUS ENTERTAINMENT doit également obtenir les agréments pour chaque console de la part des consociers (Sony, Nintendo ou Microsoft) afin d'être en mesure de pouvoir éditer des jeux sur ces consoles. La Société a obtenu les agréments sur l'ensemble des consoles incontournables, qui sont valables sur la période d'exploitation de la console, ainsi l'obtention de ces agréments ne constitue pas un risque significatif pour FOCUS ENTERTAINMENT.

1.5.7. Risques liés à une éventuelle dépendance commerciale aux plateformes

À ce jour, nous estimons ne pas être dans une situation de dépendance commerciale que ce soit vis-à-vis d'un client ou d'un type de clientèle. Nous l'expliquons par la diversité de notre réseau de partenaires distributeurs physiques implantés dans le monde entier et la diversification de nos canaux de commercialisation pour nos ventes dématérialisées.

Ainsi, en matière de distribution physique, FOCUS ENTERTAINMENT dispose d'un réseau de près de 50 distributeurs à l'international couvrant plus de 80 territoires. Les contrats de distribution sont conclus en général pour des titres spécifiques et pour une durée pouvant aller jusqu'à deux ans, FOCUS ENTERTAINMENT offrant ainsi la possibilité de changer relativement facilement de distributeur en cas de défaillance de l'un d'entre eux ou de performances en deçà des attentes.

Afin de se prémunir contre les risques d'impayés sur la vente de produits physiques, le Groupe a renouvelé un contrat d'assurance-crédit auprès d'Euler Hermès couvrant la majeure partie du chiffre d'affaires physique consolidé au titre de l'exercice 2021/22.

Le taux de créances clients présentant un risque de recouvrement observé est nul au 31 mars 2022 comme cela était déjà le cas au 31 mars 2021.

En matière de ventes dématérialisées, la Société dispose à la fois de ses propres sites en ligne et d'une présence sur les principales plateformes de téléchargement de jeux vidéo.

Enfin, contrairement à ses concurrents de taille significative qui misent sur le dernier trimestre de l'année civile pour profiter des ventes de Noël pour lancer leurs " titres blockbusters ", la Société s'attache à ne pas concentrer le lancement de ses nouveaux titres sur cette même période afin d'optimiser la visibilité. Même si des pics de vente liés à des succès commerciaux plus ou moins marqués peuvent être constatés, les ventes du Groupe ne sont donc pas concernées par une saisonnalité structurelle.

1.5.8. Risques liés à l'environnement concurrentiel

L'industrie du jeu vidéo se caractérise par une forte concurrence des acteurs, concurrence qui ne va que croître dans les années à venir. FOCUS ENTERTAINMENT fait face à cette compétition et les performances des jeux de la Société pourraient être impactées par la performance des titres publiés par les autres acteurs du secteur.

Ces titres développés par la concurrence pourraient avoir une très bonne réception auprès des joueurs et les détourner des jeux de FOCUS ENTERTAINMENT.

FOCUS ENTERTAINMENT attache ainsi un soin particulier d'une part au choix de la date de sortie de ses jeux pour éviter d'être en concurrence directe avec un autre lancement de jeu, et d'autre part au contenu de ses jeux, au lancement puis au-delà, pour en améliorer la rétention.

Ce risque ne pouvant être totalement éliminé, il pourrait en résulter que les jeux publiés par FOCUS ENTERTAINMENT performant en dessous des attentes ou nécessitent des investissements complémentaires (développement et/ou marketing) afin de défendre au mieux ses parts de marché. Cela pourrait se traduire par un impact négatif sur la prévision des ventes, les résultats, la situation financière et les perspectives de développement du Groupe.

1.5.9. Risques liés à la réglementation propre aux jeux vidéo

La Société, comme tout éditeur de jeux doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires nationales et internationales qui peuvent s'appliquer notamment au contenu des jeux vidéo et à la protection des consommateurs. Le non-respect de ces dispositions légales et réglementaires et, ses conséquences possibles, à savoir l'éventuel retrait d'un jeu vidéo du marché ou la mise en cause de la responsabilité de l'éditeur, pourraient avoir un impact négatif plus ou moins significatif sur les ventes, les résultats, la situation financière et les perspectives de développement du Groupe.

1.5.10. Risques liés aux droits de propriété intellectuelle et aux contrats de licences

Risques liés à la remise en cause des droits d'exploitation dans un territoire

Lorsque FOCUS ENTERTAINMENT est titulaire des droits sur le titre des jeux vidéo, est mise en place une politique de protection de ce dernier à titre de marque en fonction des risques identifiés sur les territoires de distribution, de la nature du jeu vidéo et des perspectives de ventes futures.

Outre la protection au titre du droit des marques, il existe dans de nombreux pays dans lesquels la Société a son activité, des dispositions légales au titre du droit d'auteur et de la concurrence déloyale dont le titre ou le jeu vidéo bénéficie afin de garantir leur protection.

À ce jour, aucun des droits sur les titres et/ou jeux vidéo exploités par la Société n'a été revendiqué sur aucun territoire par un tiers. En cas de survenance d'une telle revendication, l'activité, les résultats, la situation financière et les perspectives de la Société pourraient s'en trouver affectés de manière plus ou moins significative selon le titre et/ou jeu vidéo concerné.

Risques liés au renouvellement du portefeuille de droits

Compte tenu de son activité, FOCUS ENTERTAINMENT est directement concernée par la gestion d'un portefeuille de droits concédés par les studios de développement.

Les droits d'exploitation sur les jeux obtenus par la Société auprès des studios, à travers des droits d'édition et de reproduction, lui sont conférés pour un territoire et une durée déterminée (durée qui peut être variable en fonction des contrats). FOCUS ENTERTAINMENT dispose donc d'un droit limité dans le temps sur les jeux vidéo développés par les studios.

Dans l'hypothèse où la Société ne parviendrait pas à acquérir de nouveaux droits, cette dernière verrait son catalogue d'exploitation diminuer, ce qui pourrait alors impacter négativement ses revenus, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives de développement.

Risques liés à l'évolution des tendances du marché et à l'évolution dans la fonctionnalité des jeux en portefeuille

FOCUS ENTERTAINMENT observe que les jeux vidéo deviennent de plus en plus sociaux avec des interactions entre joueurs à l'intérieur des jeux vidéo. Ainsi certains permettent la création d'éléments susceptibles d'être soumis aux droits d'auteur ainsi que la réalisation d'échanges potentiellement soumis au droit de la consommation.

Nous veillons à ce que ces évolutions soient encadrées en conformité avec les dispositions légales applicables.

Risques liés au piratage et à la contrefaçon de droits d'auteurs

Le succès grandissant du catalogue de FOCUS ENTERTAINMENT peut entraîner des tentatives de copies illégales et de piratage.

À ce jour, notre Société n'a jamais été confrontée à des actions de piratages d'une ampleur telle, que ses résultats, sa situation financière ou son image de marque en aient pâties. Nous considérons que la digitalisation croissante du marché des jeux vidéo diminue drastiquement le risque de piratage des jeux vidéo. En effet, la digitalisation a permis aux éditeurs d'ajouter de nouvelles fonctionnalités téléchargeables ou utilisables en ligne en plus du jeu de base (qui s'entend sans connexion à internet), comme notamment :

- des mises à jour fréquentes des jeux vidéo par internet (sur consoles comme sur PC) permettant la correction de défauts du jeu,
- le partage de données entre utilisateurs (" les communautés "),
- des modes multi-joueurs en ligne, et
- des contenus additionnels à télécharger dont certains à titre gratuit.

Ces fonctionnalités sont autant de services additionnels qu'offre la digitalisation et qui ne peuvent être accessibles à des jeux vidéo piratés puisque pour y avoir accès, il est nécessaire au joueur de disposer du jeu original (comportant des clés de codage cryptés). À défaut, le joueur peut toujours pirater un jeu mais ne pourra accéder à cet ensemble de contenus et se retrouve avec un jeu par essence fortement appauvri. Ainsi, la digitalisation croissante rend quasi systématique l'achat d'un jeu légal.

Nous considérons que notre positionnement puissant sur le segment du digital est de nature à limiter, même s'il ne peut être en totalité circonscrit, tout risque majeur de piratage de nos produits.

1.5.11. Risque de change

FOCUS ENTERTAINMENT exerce ses activités à l'international et est donc sujet au risque de change provenant de différentes expositions en devises autre que l'Euro, et surtout en dollars américains.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2022, la part des factures libellées en dollars américains s'est élevée à 55% du chiffre d'affaires consolidé. Le résultat d'exploitation ainsi que les liquidités du Groupe sont donc soumis à des fluctuations des cours de change.

FOCUS ENTERTAINMENT bénéficie cependant d'un adossement mécanique entre des dépenses engagées en dollars américains (à savoir principalement les coûts de fabrication des supports physiques des jeux vidéo pour consoles et PC à destination du territoire américain mais aussi certaines redevances studios) et les encaissements en dollars américains sur ventes de jeux. Néanmoins, le volume d'encaissement en dollars américains est structurellement supérieur aux décaissements en dollars américain, la Société s'est ainsi organisée pour limiter l'impact de la variation des taux de change sur ses comptes en :

- s'assurant du règlement rapide des factures libellées en devises d'une part, et
- maintenant un niveau très bas de trésorerie libellée en devises d'autre part.

La Société n'a pas souscrit à des instruments de couverture de change au 31 mars 2022.

Enfin, d'un point de vue économique, la part des ventes réalisées avec des utilisateurs finaux basés aux Etats-Unis (environ 50%), quelle que soit la devise dans lesquelles celles-ci sont facturées, peut être impacté par une fluctuation défavorable de cette devise.

1.5.12. Risque de liquidité

L'échéancier de l'endettement au 31 mars 2022 est le suivant :

Consolidé (en K€)	TOTAL	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts bancaires et prêts BPI	66 097	2 742	17 704	45 651
Compléments de prix	10 500	10 500		
Total des emprunts et dettes financières	76 597	13 242	17 704	45 651
Trésorerie disponible	62 595	62 595		
Trésorerie nette	(14 002)	49 353	(17 704)	(45 651)

Le Groupe revoit régulièrement ses sources de financement afin de maintenir une liquidité suffisante à tout moment en tenant compte de sa trésorerie brute disponible (s'élevant à 62,6M€ au 31 mars 2022) ainsi que :

- des sommes éventuellement mobilisées dans les placements,
- du plan de remboursement de la dette financière existant à cette même date,
- du niveau d'activité actuel, et
- des engagements hors bilan.

1.5.13. Risque lié à l'existence de covenants financiers

Concernant le contrat de crédit signé le 20 juillet 2021 et portant sur un montant de 130M€, il comporte le suivi d'un ratio financier déterminé comme étant le rapport entre les dettes financières nettes consolidées corrigés en proforma et l'EBITDA consolidé corrigé en proforma. Ce ratio mesuré pour la première fois le 31 mars 2022 sera calculé tous les ans à la même date et permettra de fixer le niveau du taux d'intérêt de l'année suivante. Au 31 mars 2022, ce covenant est respecté.

1.5.14. Procédures judiciaires et d'arbitrage

À ce jour, FOCUS ENTERTAINMENT ne reporte aucun risque lié à des procédures judiciaires ou d'arbitrage. Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

1.5.15. Évolution prévisible et perspectives

L'année fiscale 2022/23 a débuté avec la sortie PC de **Hardspace: Shipbreaker** (Blackbird Interactive) qui a confirmé ses bonnes performances durant l'Early Access en se classant #3 des ventes sur Steam à sa sortie. Ces bons résultats sont de bon augure avant la sortie sur consoles Gen9 dans quelques semaines.

Le mois de juin a été également riche en annonces :

A Plague Tale: Requiem a été sous le feu des projecteurs avec une invitation à l'événement cinéma incontournable Tribeca créé par Robert De Niro à New-York City, ainsi qu'une présence remarquée à la Conférence E3 de Xbox, la date de sortie du titre est maintenant dévoilée, le lancement est prévu le 18 octobre 2022. Notons également l'annonce du titre **Aliens: Dark Descent** (Tindalos) en partenariat avec 20th Century Games durant le Summer Game Fest (par l'organisateur des Game Awards), ainsi que l'annonce de **Warhammer 40,000: Boltgun** (Auroch Digital) dévoilé lors du show annuel organisé par Games Workshop.

Côté sortie, le titre **Teenage Mutant Ninja Turtles : Shredder's revenge** de Dotemu (éditeur/studio intégré depuis septembre 2021 au Groupe) a connu un très bon démarrage lors de son lancement le 16 juin 2022.

L'été sera rythmé par la sortie de contenu supplémentaire pour **SnowRunner**, une campagne additionnelle pour **Aliens: Fireteam Elite** ainsi que l'annonce du prochain titre de Deck13 Interactive, un studio du Groupe, qui sera dévoilé fin août. La rentrée verra ensuite la sortie du très attendu **Evil West** (Flying Wild Hog).

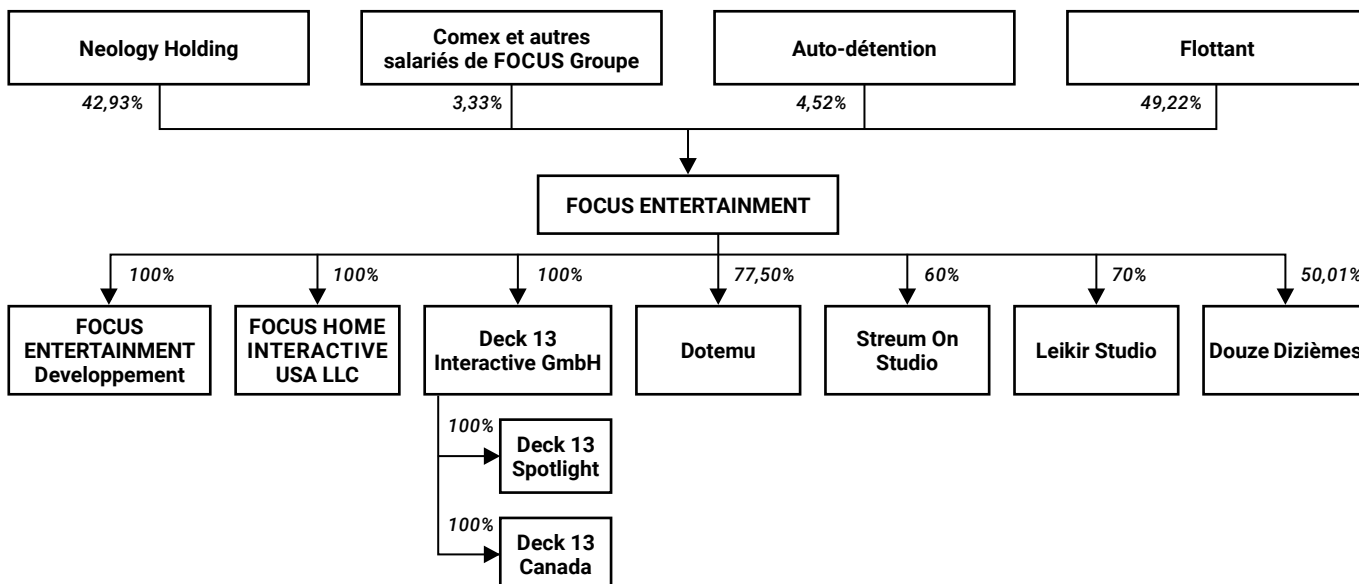
Enfin, l'exercice 2022/23 sera marqué par l'intégration opérationnelle continue des 4 nouveaux studios, Stream On Studio, Dotemu, Douze Dixièmes et enfin Leikir Studio, qui ont rejoint le Groupe durant l'exercice en 2021/22.

II. ACTIONNARIAT SALARIE

Au 31 mars 2022, la participation dans le capital de la Société détenue par des salariés ou par des membres du Comex (Comité Exécutif) liés à la Société par un contrat de travail ou par des salariés des filiales du Groupe s'élève à 215 995 actions, soit 3,3% des actions et 4,8% des droits de vote.

III. FILIALES ET PARTICIPATIONS

1. ORGANIGRAMME JURIDIQUE AU 31 MARS 2022



L'activité de la filiale FOCUS HOME INTERACTIVE USA (qui devrait être bientôt renommée en FOCUS ENTERTAINMENT USA) est identique à celle de la société mère française. Elle est dédiée aux activités commerciales en Amérique du Nord et Amérique Centrale.

Au 31 mars 2022, son chiffre d'affaires s'élève à \$7,6M pour un résultat net de \$1,1M.

L'activité principale de la filiale allemande Deck13 Interactive acquise le 25 juin 2020 est le développement de jeux vidéo, elle a aussi une activité d'édition de jeux vidéo au travers de sa filiale Deck13 Spotlight basée à Francfort détenue à 100%. Deck13 Interactive a aussi une filiale au Canada installée à Montréal créée le 1^{er} avril 2021. Le chiffre d'affaires de Deck13 Interactive sur l'exercice 2021/22 s'élève à 1,3M€.

L'acquisition de 60% du capital social de Stream On Studio a été finalisée le 20 avril 2021. La société est consolidée en intégration globale dans les comptes du Groupe depuis le 1^{er} avril 2021 et sa contribution au chiffre d'affaires du Groupe est 0,1M€ sur l'exercice 2021/22.

Dotemu, l'un des leaders mondiaux du rétrogaming basé à Paris, a également rejoint le Groupe à la suite de l'acquisition de 77,5% du capital. La société est consolidée en intégration globale dans les comptes du Groupe depuis le 30 septembre 2021 et la contribution au chiffre d'affaires est de 5,6M€ sur l'exercice 2021/22.

L'acquisition d'une participation dans le studio de développement Douze Dixièmes a été officialisé le 12 octobre 2021 par le Groupe. Basé à Paris, le studio est composé de 7 membres passionnés issus du cinéma d'animation et de talents de l'industrie du jeu vidéo. La société est consolidée en intégration globale dans les comptes du Groupe depuis le 1^{er} octobre 2021.

En février 2022, FOCUS ENTERTAINMENT a acquis le développeur de jeux vidéo Leikir Studio. Basé à Paris et composé d'une vingtaine de créateurs talentueux, Leikir Studio devient ainsi le 5^{ème} studio de développement à intégrer le Groupe. La société est consolidée en intégration globale dans les comptes du Groupe depuis le 1^{er} février 2022.

2. PRISE DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES DANS DES SOCIÉTÉS AYANT LEUR SIÈGE SOCIAL EN FRANCE OU PRISE DU CONTRÔLE DE TELLES SOCIÉTÉS

Le 20 avril 2021, le Groupe a acquis 60% du capital et des droits de vote de la société Stream On Studio, payée en numéraire et en titre FOCUS ENTERTAINMENT. Stream On Studio est un studio de développement de jeux français de premier plan et un partenaire solide et historique du Groupe depuis 2013.

Le 30 septembre 2021, FOCUS ENTERTAINMENT a acquis 77,5% du capital et des droits de vote de Dotemu, l'un des leaders mondiaux du rétrogaming basé à Paris.

Le 12 octobre 2021, le Groupe a acquis 50,01% du capital et des droits de vote du studio de développement Douze Dixièmes.

Enfin, le 4 février 2022, FOCUS ENTERTAINMENT a acquis 70% du capital et des droits de vote du développeur de jeux vidéo Leikir Studio.

3. SUCCURSALES EXISTANTES

Néant

4. ALIÉNATION D' ACTIONS INTERVENUES À L' EFFET DE RÉGULARISER LES PARTICIPATIONS CROISÉES

Néant

5. RÉPARTITION DU CAPITAL ET ACTIONS D' AUTOCONTRÔLE

Au 31 mars 2022, les actions ainsi que les valeurs mobilières détenues par les membres du Directoire et Conseil de surveillance se présentent ainsi :

31 MARS 2022	Nombre d'actions détenues	Valeurs mobilières donnant accès au capital		Total	% de capital	
		Nombre & type de valeurs mobilières attribuées	Nombre d'actions susceptibles de résulter de leur exercice		Total détenu	Total dilué
Membres du Directoire						
Thomas BARRAU	15 098	AGA 2018 - 3 000 actions AGA 2020 - 15 000 actions AGA 2022 - 2 000 actions	20 000	35 098	0,23%	0,54%
John BERT	30 916	AGA 2018 - 3 000 actions AGA 2020 - 35 000 actions AGA 2022 - 2 000 actions	40 000	70 916	0,48%	1,09%
Luc HENINGER	29 083	AGA 2018 - 3 000 actions AGA 2020 - 20 000 actions AGA 2022 - 2 000 actions	25 000	54 083	0,45%	0,83%
Membres du Conseil de surveillance						
Fabrice LARUE <i>(indirectement via Neology Holding)</i>	2 782 803	-	-	2 782 803	42,93%	43,76%
Tanguy de FRANCLIEU	-	-	-	-	-	-
Denis THEBAUD	-	-	-	-	-	-
Tiphonie LAMY	-	-	-	-	-	-
Louise TINGSTRÖM	-	-	-	-	-	-
Thaima SAMMAN	-	-	-	-	-	-

Dans le cadre du contrat de liquidité, au 31 mars 2022, la Société possède 6 464 actions propres pour une valeur de 267 K€ et détient une créance de 54 412 € affectée au compte de liquidité.

Contrat de liquidité au 31/03/2022	Quantité	Cours
Actions en compte au 31/03/2021	2 318	64,4740
Actions achetées (cours moyen)	106 602	49,4280
Actions vendues (cours moyen)	102 456	48,8346
Actions en compte au 31/03/2022	6 464	41,3000

En dehors du contrat de liquidité, le Groupe détenait au 31 mars 2022, 292 901 actions dans le cadre de son programme de rachat d'actions (cf. paragraphe 6 ci-dessous).

Les statuts de la Société accordent des droits de vote double pour les actions inscrites au nominatif et qui sont détenues depuis plus de deux ans. Voici le tableau de répartition du capital et des droits de vote au 31 mars 2022 :

Actionnaires	Avant la réalisation de l'opération			
	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote	% de Droits de Vote
Neology Holding	2 782 803	42,9%	2 782 803	44,2%
FOCUS Groupe Comex et salariés	215 995	3,3%	303 606	4,8%
Auto-détention	299 365	4,6%	-	-
Flottant	3 184 113	49,1%	3 212 308	51,0%
Total	6 482 276	100,0%	6 298 717	100,0%

6. OPÉRATIONS SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ DANS LE CADRE D'UN PROGRAMME DE RACHATS D' ACTIONS

Lors de sa réunion en date du 20 avril 2021, le Directoire a décidé la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions sur le fondement de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 16 avril 2021 (6^{ème} Résolution) en plus de la conclusion du contrat de liquidité tel que décrit ci-dessus.

L'Assemblée Générale Mixte du 16 avril 2021 a fixé :

- le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat d'actions à vingt-six millions quatre cent mille (26.400.000) euros ; étant précisé (i) qu'un montant maximum de 5% des actions composant le capital social de la Société pourra être affecté en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, scission ou apport et (ii) qu'en cas d'acquisition dans le cadre d'un contrat de liquidité, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% du montant du capital social mentionnée ci-dessus correspondra au nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de la présente autorisation ; et
- le prix maximum d'achat par action par la Société de ses propres actions qui ne devra pas excéder 99 euros par action.

Le 20 avril 2021, le Directoire a autorisé le rachat d'un maximum de 250.000 actions de la Société.

La répartition par objectifs des actions détenues dans le cadre du programme de rachat d'action au 31 mars 2022 est la suivante :

Objectifs de rachat	Nombre d'actions
La mise en œuvre de plans d'options d'achat d'actions, de plans d'attribution gratuite d'actions, d'opérations d'actionnariat salarié réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, conformément aux dispositions légales en vigueur, ou d'allocation d'actions au profit des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées	11 084
La remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société	-
Leur utilisation dans le cadre de toute opération de couverture des engagements de la Société au titre d'instruments financiers portant notamment sur l'évolution du cours des actions de la Société	-
La conservation des actions et leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport	281 817
L'annulation totale ou partielle des actions par voie de réduction du capital social (notamment en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres ou le résultat par action)	-
L'animation du marché des actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissement, en conformité avec la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers	6 464
La mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être autorisée par l'AMF et, plus généralement, la réalisation de toutes opérations conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur	-
Total	299 365

IV. PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE ET AFFECTATION DES RESULTATS

1. EXAMEN DES COMPTES ET RESULTATS

Comptes Sociaux au 31 mars 2022

FOCUS ENTERTAINMENT a réalisé un chiffre d'affaires sur douze mois de 132,7M€ au 31 mars 2022 alors que le chiffre d'affaires des douze mois précédents s'élevait à 166,5M€ au 31 mars 2021.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 125,4M€ au 31 mars 2022 contre 142,6M€ au 31 mars 2021. Le résultat d'exploitation est de 11,3M€, contre 25,4M€ au 31 mars 2021.

Après prise en compte d'un résultat financier de (1,7)M€, d'un résultat exceptionnel de (1,2)M€ et d'une charge d'impôt sur les sociétés de 2,4M€, le résultat net s'élève à 6,0M€ au 31 mars 2022.

Le total du bilan passe de 122,0M€ au 31 mars 2021 à 255,7M€ au 31 mars 2022. Les capitaux propres qui étaient de 71,6M€ au 31 mars 2021 atteignent 147,0M€ au 31 mars 2022.

La trésorerie brute de la Société s'élève à 62,6M€.

Comptes consolidés au 31 mars 2022

Ces comptes consolidés intègrent l'activité de la filiale aux Etats-Unis. Cette filiale est gérée à 100% par la société mère française qui prend à sa charge les frais variables de sa filiale. Ces comptes consolidés intègrent également les 5 acquisitions réalisées par le Groupe au cours des deux derniers exercices.

Au 31 mars 2022, le chiffre d'affaires du Groupe réalisé sur douze mois s'élève à 142,6M€ (136,9M€ à périmètre constant) alors que le chiffre d'affaires des douze mois précédents s'élevait à 171,0M€ au 31 mars 2021.

88% des ventes ont été réalisées via des partenaires digitaux et 95% à l'international.

La marge brute s'élève à 42,2M€ au 31 mars 2022, contre 51,1M€ pour les douze mois de l'année 2020/21.

Le résultat net s'élève à 3,0M€ contre 13,3M€ au titre de l'exercice 2020/21.

Le bilan consolidé est très proche du bilan des comptes sociaux par sa structure et ses montants. Il intègre les éléments complémentaires concernant la filiale américaine. Le total du bilan est de 251,0M€.

Les capitaux propres consolidés s'élèvent à 133,7M€ contre 68,5M€ au 31 mars 2021. La trésorerie brute du Groupe s'établit à 62,6M€.

2. SITUATION D'ENDETTEMENT DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE AU 31 MARS 2022

En milliers d'euros	31/03/2021	Nouveaux emprunts	Remboursements	Variation de périmètre	31/03/2022
Emprunts bancaires (hors découvert)	11 246	61 710	(8 295)	786	65 447
- dont à moins d'un an	1 076				2 092
- dont à plus d'un an et moins de 5 ans	6 933				17 704
- dont à plus de 5 ans	3 237				45 651
Autres emprunts et dettes assimilées	-			38	38
Revolving	1 250		(1 250)		-
Intérêts courus (sur autres empr.& dettes assim.)	10	580	(3)	-	585
Découvert bancaire et autres dettes court-terme	10	14	-	4	27
Endettement financier	12 516	62 303	(9 549)	828	66 097
Trésorerie	19 497			1 336	62 595
Compléments de prix	-				(10 500)
ENDETTEMENT NET	(6 981)	62 303	(9 549)	828	14 002

3. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale d'affecter le bénéfice de l'exercice en totalité en report à nouveau :

Résultat bénéficiaire de l'exercice	6 018 017,14
Dotation à la réserve légale	-
Report à nouveau antérieur	41 924 143,05
Bénéfice distribuable	47 942 160,19
Distribution d'un dividende	-
Affectation du bénéfice de l'année au compte report à nouveau	6 018 017,14

En conséquence, les capitaux propres de la Société FOCUS ENTERTAINMENT évoluent de la façon suivante au 31 mars 2022 :

Capital souscrit	7 778 731,20
Primes d'émission	90 191 572,57
Reserves légales	779 184,80
Report à nouveau	41 924 143,05
Capital avant affectation	140 673 631,62
Affectation du résultat	6 018 017,14
Capital après affectation	146 691 648,76

4. RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice clos	Dividende par action	Dividende mis en distribution	dont distribution par actions	Abattement mentionné 2° du 3 de l'article 158 CGI	
				Eligible à l'abattement 40%	Non eligible à l'abattement 40%
31 mars 2021	-	-	-	-	-
31 mars 2020	-	-	-	-	-
31 mars 2019	0,68	3 470 824,04	709 587,60	3 470 824,04	-

5. DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons des dépenses et charges comptabilisées par la Société et visées à l'article 39-4 dudit Code : pour l'exercice clos au 31 mars 2022, aucune dépense fiscalement non déductible n'est constatée.

V. TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES DE LA SOCIÉTÉ

TABLEAU DES RÉSULTATS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2017/18 (15 mois)	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22
Situation financière en fin d'exercice (en euros)					
Capital Social	6 272 942	6 300 464	6 368 630	6 395 930	7 778 731
N° actions émises	5 227 452	5 250 387	5 307 192	5 329 942	6 482 276
N° obligations convertibles en actions					
Résultat global des opérations effectives (en K euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	83 637	121 007	137 885	166 506	132 660
Bénéfices avant impôts, amortissements & provisions	9 147	10 921	18 335	48 449	38 787
Impôts sur les bénéfices	3 063	4 001	5 795	7 253	2 380
Bénéfices après impôts, amortissements & provisions	6 342	7 587	12 127	14 717	6 018
Montant des bénéfices distribués	2 983	3 471	-	-	-
Résultat des opérations par action*					
Bénéfices avant impôts, amort & prov.	1,75	2,08	3,45	9,09	5,98
Bénéfices après impôts, amort & prov.	1,21	1,45	2,29	2,76	0,93
Dividende versé	0,57	0,68	-	-	-
Personnel					
N° salariés	97	113	127	146	182
Montant de la masse salariale	5 748	5 286	6 328	7 633	8 174
Montant des charges salariales	2 489	2 413	2 948	3 341	3 368

* Le nombre d'action retenu dans la détermination du résultat et du dividende par action est celui à la clôture de l'exercice.

VI. ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS REALISÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ PAR LES DIRIGEANTS ET PAR LEURS PROCHES

En application des dispositions des articles 223-22 A et 223-26 du règlement général de l'AMF, nous vous indiquons ci-après les transactions réalisées par les dirigeants et leurs proches sur les titres de la Société au cours de l'exercice :

A. OPÉRATIONS DE VENTE ET ACHAT DE TITRES PAR LES DIRIGEANTS

Dirigeants	Actions cédées	Actions acquises
Membres du Directoire		
Christophe Nobileau	-	-
John BERT	-	-
Thomas BARRAU	-	-
Luc HENINGER	-	-
Membres du Conseil de surveillance		
Fabrice LARUE <i>indirectement via Neology Holding</i>	-	394 979
Tanguy de FRANCLIEU	-	-
Denis THEBAUD	-	-
Tiphonie LAMY	-	-
Louise TINGSTRÖM	-	-
Thaima SAMMAN	-	-

B. EXERCICE D'OPTIONS PENDANT LA PÉRIODE PAR LES DIRIGEANTS

Néant.

VII. RAPPORT SPECIAL SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ET SUR LES ACTIONS GRATUITES

A. OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

Au 31 mars 2022	Stock-options	
Date d'autorisation	06/10/2017	26/06/2019
Date butoire d'exercibilité	06/10/2022	26/06/2024
Prix d'exercice	21,3	18,5
Quantités autorisées	25 000	25 000
Quantités attribuées	7 450	15 750
Quantités annulées	500	
Quantités exercées	1700	1750
Quantités résiduelles	5 250	14 000

1) Attribution d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022

Néant.

2) Exercice d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022

Lors de sa réunion du 24 septembre 2021, le Directoire a constaté une augmentation de capital social résultant de l'exercice par un salarié de 250 options de souscription d'actions attribuées par le Directoire dans le cadre du Plan SO 2019 en date du 11 mars 2019 sur délégation accordée par l'Assemblée Générale en date du 27 septembre 2018. Le prix de souscription de ces 250 actions était de 18,53 € par action. Le Directoire a constaté la création de 250 actions d'une valeur nominale de 1,20€, augmentant le capital social de 300 €.

Lors de sa réunion du 24 novembre 2021, le Directoire a constaté une augmentation de capital social résultant de l'exercice par un salarié de 250 options de souscription d'actions dans le cadre du Plan SO 2019. Le prix de souscription de ces 250 actions était de 18,53 € par action. Le Directoire a constaté la création de 250 actions d'une valeur nominale de 1,20€, augmentant le capital social de 300 €.

Le 12 janvier 2022, le Directoire a constaté une augmentation de capital social résultant de l'exercice par un salarié de 250 options de souscriptions d'actions dans le cadre du Plan SO 2019 pour un prix de souscription de 18,53 € par action.

À cette même date, le Directoire a également constaté une augmentation de capital social résultant de l'exercice par un salarié de 200 options de souscriptions d'actions attribuées par le Directoire dans le cadre du Plan SO 2017-01 en date du 16 octobre 2017 sur délégation accordée par l'Assemblée Générale en date du 27 septembre 2017. Le prix de souscription de ces 250 actions était de 21,34 € par action. Le Directoire a constaté la création de 450 actions d'une valeur nominale de 1,20€, augmentant le capital social de 540 €.

Lors de sa réunion du 30 mars 2022, le Directoire de la Société a constaté une augmentation de capital social résultant de l'exercice par un salarié de 250 options de souscriptions d'actions dans le cadre du Plan SO 2017-01 pour un prix de souscription de 21,34 € et de 500 options de souscriptions d'actions dans le cadre du Plan SO 2019 pour un prix de souscription de 18,53 € par action. Le Directoire a constaté la création de 750 actions d'une valeur nominale de 1,20€, augmentant le capital social de 900 €.

B. ACTIONS GRATUITES (AGA)

1) Attribution gratuite d'actions au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022

Lors de sa réunion du 30 mars 2022, le Directoire a adopté un plan d'attribution gratuite d'actions à destination des membres du Directoire, à l'exclusion de son Président, (AGA 2022-1) faisant usage de la délégation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 23 septembre 2021 dans le cadre de sa Onzième résolution et sur autorisation du Conseil de surveillance donnée lors de sa réunion du 29 mars 2022.

2) Acquisition définitive d'actions gratuites au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022

Le 11 mars 2019, la Société a attribué 2.400 actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux de la Société (AGA 2019-01-1). Le 26 juin 2021, le Président du Directoire, sur délégation du Directoire du 23 juin 2021, a constaté la création de 600 actions à la suite de leur acquisition définitive le 26 juin 2021. Il est précisé que ces actions attribuées gratuitement sont soumises à une période de conservation d'une durée de 1 an à compter de leur attribution définitive. (200 actions n'ont pas été attribuées car les conditions de leur attribution définitive n'étaient pas remplies).

Le 23 juin 2020, la Société a attribué 72.986 actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux de la Société (AGA 2020-1 et AGA 2020-2). Lors de sa réunion en date du 1^{er} juillet 2021, le Directoire a constaté la création de 36.493 actions à la suite de leur acquisition définitive le 1^{er} juillet 2021. Il est précisé que ces actions attribuées gratuitement sont soumises à une période de conservation d'une durée de 1 an à compter de leur attribution définitive.

Le 2 octobre 2018, la Société a attribué 18.000 actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux de la Société (AGA 2018-3). Lors de sa réunion en date du 24 septembre 2021, le Directoire a décidé la création de 4.500 actions à la suite de leur acquisition définitive le 23 septembre 2021 (1.500 actions n'ont pas été attribuées car les conditions de leur attribution définitive n'étaient pas remplies). Il est précisé que ces actions attribuées gratuitement sont soumises à une période de conservation d'une durée de 1 an à compter de leur attribution définitive.

Le 2 octobre 2018, la Société a attribué 6.300 actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux de la Société (AGA 2018-4). Lors de sa réunion en date du 24 septembre 2021, le Directoire a décidé la création de 2.100 actions à la suite de leur acquisition définitive le 23 septembre 2021. (350 actions n'ont pas été attribuées car les conditions de leur attribution définitive n'étaient pas remplies). Il est précisé que ces actions attribuées gratuitement sont soumises à une période de conservation d'une durée de 1 an à compter de leur attribution définitive.

Le 11 mars 2019, la Société a attribué 2.400 actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux de la Société (AGA 2019-01-1). Lors de sa réunion en date du 24 septembre 2021, le Directoire a décidé la création de 600 actions à la suite de leur acquisition définitive le 23 septembre 2021 (200 actions n'ont pas été attribuées car les conditions de leur attribution définitive n'étaient pas remplies). Il est précisé que ces actions attribuées gratuitement sont soumises à une période de conservation d'une durée de 1 an à compter de leur attribution définitive.

Le 11 mars 2019, la Société a attribué 400 actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux de la Société (AGA 2019-01-2). Lors de sa réunion en date du 24 septembre 2021, le Directoire a décidé la création de 200 actions à la suite de leur acquisition définitive le 23 septembre 2021. Il est précisé que ces actions attribuées gratuitement sont soumises à une période de conservation d'une durée de 1 an à compter de leur attribution définitive.

Le 27 juillet 2020, la Société a attribué 3.000 actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux de la Société (AGA 2020-5). Lors de sa réunion en date du 24 septembre 2021, le Directoire a décidé la création de 3.000 actions à la suite de leur acquisition définitive le 23 septembre 2021. Il est précisé que ces actions attribuées gratuitement sont soumises à une période de conservation d'une durée de 1 an à compter de leur attribution définitive.

Le 2 octobre 2018, la Société a attribué 18.000 actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux de la Société (AGA 2018-1). Lors de sa réunion en date du 11 octobre 2021, le Directoire a décidé la création de 6.000 actions à la suite de leur acquisition définitive le 11 octobre 2021. Il est précisé que ces actions attribuées gratuitement sont soumises à une période de conservation d'une durée de 1 an à compter de leur attribution définitive.

Le 2 octobre 2018, la Société a attribué 6.300 actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux de la Société (AGA 2018-2). Lors de sa réunion en date du 11 octobre 2021, le Directoire a décidé la création de 1.750 actions à la suite de leur acquisition définitive le 11 octobre 2021 (350 actions n'ont pas été attribuées car les conditions de leur attribution définitive n'étaient pas remplies). Il est précisé que ces actions attribuées gratuitement sont soumises à une période de conservation d'une durée de 1 an à compter de leur attribution définitive.

Le 23 juin 2020, la Société a attribué 72.986 actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux de la Société (AGA 2020-1 et AGA 2020-2). Lors de sa réunion en date du 28 février 2022, le Directoire a décidé la création de 36.493 actions dans le cadre de leur acquisition définitive le 1^{er} mars 2022. Il est précisé que ces actions attribuées gratuitement sont soumises à une période de conservation d'une durée de 1 an à compter de leur attribution définitive.

C. VALEURS MOBILIÈRES ET INSTRUMENTS DONNANT ACCÈS AU CAPITAL EN VIGUEUR À LA DATE DU PRÉSENT RAPPORT

À la date du présent rapport :

- 140.225 actions gratuites ont été attribuées et n'ont pas encore été définitivement acquises ;
- 19.250 options de souscription ou d'achat d'actions n'ont pas encore été exercées.

VIII. CAPITAL SOCIAL

A. OPÉRATIONS SUR LE CAPITAL SOCIAL

Exercice clos le 31 mars 2022

Au 31 mars 2022, le capital social était divisé en 6 482 276 actions de 1,20 euro de valeur nominale. Au 31 mars 2021 il était divisé en 5 329 942 actions de 1,20 euro de valeur nominale.

Les augmentations de capital suivantes sont intervenues entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022 :

- Le Président du Directoire, par décisions en date du 21 mai 2021, a constaté l'augmentation de capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de bénéficiaires, résultant des décisions du Directoire et du Président du 18 mai 2021, prises sur délégation de compétence de l'Assemblée Générale du 16 avril 2021, d'un montant de 1.260.000 euros et a effectué les modifications statutaires corrélatives ;
- Le 26 juin 2021, le Président du Directoire, sur délégation du Directoire du 23 juin 2021, a constaté l'augmentation de capital d'un montant de 720 euros résultant de l'acquisition définitive des actions attribuées gratuitement au titre du plan "AGA-2019-01-3" ;
- Le 1^{er} juillet 2021, le Président du Directoire, sur délégation du Directoire du 23 juin 2021, a constaté l'augmentation de capital d'un montant global de 43.791,60 euros résultant de l'acquisition définitive des actions attribuées gratuitement au titre des plans "AGA-2020-01" et "AGA-2020-02" ;
- Le 29 juin 2021, 250 actions ont été créées à la suite de l'exercice par un bénéficiaire de 250 options de souscriptions d'actions émises dans le cadre du Plan SO 2019 par le Directoire en date du 11 mars 2019 faisant usage de la délégation accordée par l'Assemblée Générale en date du 27 septembre 2018. L'exercice de ces 250 options de souscriptions d'actions et l'augmentation de capital corrélative ont été constatés par le Directoire lors de sa réunion en date du 24 septembre 2021 ; et
- Le Directoire, lors de sa réunion en date du 24 septembre 2021, a constaté l'augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive des actions gratuites attribuées au titre (i) du plan "AGA 2018-3" pour un montant de euros 5.400 euros, (ii) duplan "AGA 2018-4" d'un montant de 2.100 euros et l'augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive des actions gratuites attribuées au titre (iii) du plan "AGA 2019-01-1" d'un montant de 720 euros, (iv) du plan "AGA 2019-01-2" d'un montant de 240 euros, (v) du plan "AGA 2020-5" d'un montant de 3.600 euros.
- Le Directoire, lors de sa réunion en date du 11 octobre 2021, a constaté l'augmentation de capital social résultant de l'acquisition définitive des actions gratuites attribuées au titre du plan "AGA 2018-01" d'un montant de 7.200 euros et du plan "AGA 2018-02" d'un montant de 2.100 euros.
- Le Directoire, lors de sa réunion en date du 24 novembre 2021, a constaté l'augmentation de capital social résultant de l'exercice de 250 stock-options consenties par le Directoire le 11 mars 2019, d'un montant de 300 euros.
- Le Directoire, lors de sa réunion en date du 12 janvier 2022, a constaté l'augmentation de capital social résultant de l'exercice de 250 stock-options consenties par le Directoire le 11 mars 2019 et de l'exercice de 200 stock-options consenties par le Directoire le 12 septembre 2017, d'un montant total de 540 euros.
- Le Directoire, lors de sa réunion en date du 19 janvier 2022, a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital réservée aux salariés d'un montant de 11.097,60 euros, entraînant ainsi l'émission de 9.248 actions nouvelles.
- Le Directoire, lors de sa réunion en date du 28 février 2022, a constaté l'augmentation de capital social résultant de l'acquisition définitive des actions gratuites attribuées au titre du plan "AGA 2020-1" d'un montant de 32.518,80 euros et du plan "AGA 2020-2" d'un montant de 11.272,80 euros.
- Le Directoire, lors de sa réunion en date du 30 mars 2022, a constaté l'augmentation de capital social résultant de l'exercice de 500 stock-options consenties par le Directoire le 11 mars 2019 et de l'exercice de 250 stock-options consenties par le Directoire le 12 septembre 2017, d'un montant total de 900 euros.

Post-clôture

Par décision du Président du Conseil d'Administration de la Société en date du 21 juillet 2022, faisant usage de la subdélégation qui lui a été conférée par le Directoire lors de sa réunion en date du 11 mars 2019 a constaté l'augmentation de capital social résultant de l'acquisition définitive des actions gratuites attribuées au titre du plan "AGA 2019-04" d'un montant de 240 euros et du plan "AGA 2019-03" d'un montant de 720 euros et a également constaté l'augmentation de capital social résultant de l'exercice de 350 stock-options consenties par le Directoire le 11 mars 2019, d'un montant total de 420 euros. De même, faisant usage de la subdélégation qui lui a été conférée par le Directoire lors de sa réunion en date du 12 septembre 2017, il a constaté l'augmentation de capital social résultant de l'exercice de 500 stock-options consenties par le Directoire le 12 septembre 2017, d'un montant total de 600 euros.

Date	Nature des opérations	Nombre d'actions émises/annulées	Capital	Prime d'émission ou d'apport	Montant nominal cumulé du capital social	Nombre cumulé d'actions	Valeur nominale
21 mai 2021	Augmentation de capital au profit de catégories de bénéficiaires	1 050 000	1 260 000	69 090 000	7.655.930,40	6 379 942	1,20
26 juin 2021	Acquisition définitive AGA 2019-01-3	600	720	0	7.656.650,40	6 380 542	1,20
1 ^{er} juil. 2021	Acquisition définitive AGA 2020-1 et AGA 2020-2	36 493	43 791,60	0	7.700.442,00	6 417 035	1,20
24 sept. 2021	Exercice Plan SO 2019	250	300	4.332,50	7.712.802,00	6.427.335	1,20
	Acquisition définitive AGA 2018-3 et AGA 2018-4	6.250	7.500	0			
	Acquisition définitive AGA 2019-01-1 et AGA 2019-01-2	800	960	0			
	Acquisition définitive AGA 2020-5	3.000	3.600	0			
11 oct. 2021	Acquisition définitive AGA 2018-01 et AGA 2018-02	7.750	9.300	0	7.722.102,00	6.435.085	1,20
24 nov. 2021	Exercice Plan SO 2019	250	300	4.332,50	7.722.402,00	6.435.335	1,20
12 jan. 2022	Exercice Plan SO 2017-01	200	240	4.028	7.722.942,00	6.435.785	1,20
	Exercice Plan SO 2019	250	300	4.332,50			
19 jan. 2022	Augmentation de capital réservée aux salariés	9.248	11.097,60	253.395,20	7.734.039,60	6.445.033	1,20
28 fév. 2022	Acquisition définitive AGA 2020-1 et AGA 2020-2	36.493	43.791,60	0	7.777.831,20	6.481.526	1,20
30 mars 2022	Exercice Plan SO 2017-01	250	300	5.035	7.778.731,20	6.482.276	1,20
	Exercice Plan SO 2019	500	600	8.665			
Postérieurement au 31 mars 2022							
21 juil. 2022	Acquisition définitive AGA 2019-3 et AGA 2019-4	800	960		7.779.691,20	6.483.076	1,20
21 juil. 2022	Exercice Plan SO 2019	350	420	6.065,50	7.780.111,20	6.483.426	1,20
21 juil. 2022	Exercice Plan SO 2017	500	600	10.070	7.780.711,20	6.483.926	1,20

Franchissement de seuil

La Société a eu connaissance d'un franchissement de seuil par la société AXXION (15 Rue de Flaxweiler, L-6776 Grevenmacher, Luxembourg). Ladite société a déclaré avoir franchi en hausse, le 27 mai 2021, le seuil de 5% du capital et des droits de vote de la Société. Elle détenait, à cette date, 292 347 actions de la Société, soit 5,48% du capital et 292 347 droits de vote, soit 5,38% des droits de vote.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, la Société n'a pas eu connaissance d'autres franchissements de seuil statutaires ou légaux.

IX. INFORMATIONS DIVERSES

1. INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET CLIENTS (HORS FACTURES NON PARVENUES)

En milliers d'euro	Échéances					Total (>1J)
	Non Echu	1 à 30J	31 à 60J	61 à 90J	>91J	
A. Tranche de retard de paiement						
FOURNISSEURS Délais de paiement						
Nombre factures concernées	138	64	17	4	116	201
Montant total des factures concernées TTC	743	730	53	29	311	1 122
Pourcentage des achats de l'exercice	1%	1%	0%	0%	0%	1%
CLIENTS Délais de paiement						
Nombre factures concernées	117	104	107	42	472	725
Montant total des factures concernées TTC	566	928	256	1 142	71	3 233
Pourcentage vs CA de l'exercice	0%	1%	0%	1%	0%	2%
B. Factures exclues du A. relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre factures exclues	0	0	0	0	0	0
Montant total	0	0	0	0	0	0
C. Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article 441-6 ou article L 443-1 du code de commerce)						
FOURNISSEURS	Délais contractuels:	entre 15 et 60 jours nets				
	Délais légaux:	France: 60j net / International: variable				
CLIENTS	Délais contractuels:	entre comptant et 90 jours nets				
	Délais légaux:	France: 60j net / International: variable				

2. MONTANT DES PRÊTS INTER-ENTREPRISES

Conformément à l'article L.511-6 3 bis du Code monétaire et financier nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, aucun prêt inter-entreprises n'a été conclu.

3. PRÉVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT ET DU FINANCEMENT DU TERRORISME

Dans le cadre des Règles Euronext Growth® en vigueur, il est précisé que la Société, ses dirigeants et mandataires sociaux respectent la Directive (UE) 2015/849 du Parlement Européen et du Conseil du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme. Par ailleurs, la Société, ses dirigeants et mandataires sociaux ne figurent pas sur la liste des personnes sanctionnées par l'Union Européenne ni sur les listes établies par l'OFAC.

4. SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires :

- Deloitte & Associés représenté par Monsieur Julien RAZUNGLES 6 Place de la Pyramide, 92908 Paris - La Défense

Deloitte & Associés a été nommé commissaire aux comptes titulaire par l'Assemblée Générale réunie le 22 juin 2006 pour une durée de six exercices sociaux, puis renouvelé dans ses fonctions par les Assemblées Générales réunies les 20 juin 2012 et 27 septembre 2018. Son mandat prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024.

- Cabinet FINEXSI AUDIT représenté par Monsieur Lucas ROBIN 14 Rue de Bassano 75116 Paris

Le Cabinet FINEXSI AUDIT a été nommé co-commissaire aux comptes titulaire par l'Assemblée Générale réunie le 23 septembre 2021 pour une durée de six exercices sociaux. Son mandat prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2027.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément et que vous voudrez bien adopter les résolutions correspondantes.

Paris, le 21 juillet 2022

Le Conseil d'Administration

FOCUS ENTERTAINMENT
Société Anonyme au capital de 7.780.711,20 Euros
Parc de Flandre " Le Beauvaisis " - Bâtiment 28
11, Rue de Cambrai - 75019 Paris
RCS Paris B 399 856 277

RAPPORT DU Conseil d'Administration SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Il est rappelé que dans le cadre de sa Troisième résolution, l'Assemblée Générale des actionnaires du 1^{er} avril 2022 a décidé de modifier à compter de cette date, le mode d'administration et de direction de la Société par l'adoption de la formule à Conseil d'Administration. Jusqu'au 1^{er} avril 2022 et, par conséquent pendant toute la durée de l'exercice clos le 31 mars 2022, la Société était administrée et dirigée par un directoire et un conseil de surveillance.

Conformément aux articles L.225-37 et suivants du Code de commerce, le Conseil d'Administration a établi un rapport sur le gouvernement d'entreprise, lequel mentionne notamment :

- la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice ;
- les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction de vote supérieure à 10%, et, d'autre part, une autre société dont la Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales ;
- un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice ; et
- le choix fait de l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L. 225-51-1.

I. LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL DURANT L'EXERCICE

Durant l'exercice clos le 31 mars 2022, la Société était une société anonyme à directoire et à conseil de surveillance. Elle avait pour mandataires sociaux les personnes figurant dans les tableaux ci-après.

Directoire

Jusqu'au 1^{er} avril 2022, date de modification du mode d'administration et de direction de la Société par l'adoption de la formule à Conseil d'Administration, les statuts de la Société stipulaient que les membres du Directoire étaient nommés par le Conseil de surveillance qui en fixait le nombre, conférait à l'un d'eux la qualité de Président et déterminait leur rémunération. Il devait s'agir de personnes physiques.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, le Directoire était composé des 4 membres suivants :

Membres du Directoire

Nom et prénom du membre	Fonctions exercées dans la Société	Durée du mandat dans la Société	Autres mandats actuellement exercés dans d'autres sociétés	
			Nature du Mandat	Société
M. Christophe NOBILEAU	Président du Directoire	Date de nomination en qualité de membre du Directoire : 24 septembre 2020 Date de nomination en qualité de Président du Directoire : 23 octobre 2020 Date d'échéance du mandat : 31 décembre 2023	Néant	Néant
M. John BERT	Membre du Directoire et Directeur Général Délégué	Date de nomination : 1 ^{er} janvier 2016 Date d'échéance du mandat : 31 décembre 2023	Néant	Néant
M. Luc HENINGER	Membre du Directoire	Date de nomination : 1 ^{er} janvier 2016 Date d'échéance du mandat : 31 décembre 2023	Néant	Néant
M. Thomas BARRAU	Membre du Directoire	Date de nomination : 29 juin 2018 Date d'échéance du mandat : 31 décembre 2023	Néant	Néant

Durée du mandat : 4 ans

Conseil de Surveillance

Jusqu'au 1^{er} avril 2022, date de modification du mode d'administration et de direction de la Société par l'adoption de la formule à Conseil d'Administration, les statuts de la Société stipulaient que le Conseil de surveillance était composé de trois membres au moins et de 18 au plus.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, le Conseil de Surveillance était composé comme suit :

- Membres du 1^{er} avril au 16 avril 2021 :
- Monsieur Fabrice Larue,
- Monsieur Tanguy de Franclieu,
- Monsieur Denis Thébaud,
- Madame Tiphonie Lamy.

Membres du 16 avril au 23 septembre 2021 :

- Monsieur Fabrice Larue,
- Monsieur Tanguy de Franclieu,
- Monsieur Denis Thébaud,
- Madame Tiphonie Lamy,
- Madame Thaima Samman,
- Madame Louise Tingström.

Membres du 23 septembre 2021 au 31 mars 2022 :

- Monsieur Fabrice Larue,
- Monsieur Tanguy de Franclieu,
- Madame Tiphonie Lamy,
- Madame Thaima Samman,
- Madame Louise Tingström.

Mesdames Thaima Samman et Louise Tingström ont été nommées en qualité de membres indépendantes du Conseil de Surveillance par l'Assemblée Générale mixte des actionnaires de la Société en date du 16 avril 2021.

Il est par ailleurs rappelé que les mandats de Monsieur Tanguy de Franclieu et Madame Tiphonie Lamy, qui arrivaient à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale du 23 septembre 2021, ont été renouvelés par cette dernière pour une durée de trois années, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024.

La même Assemblée Générale a par ailleurs pris acte du souhait de Monsieur Denis Thébaud, dont le mandat arrivait également à échéance, de ne pas voir son mandat de membre du Conseil de surveillance renouvelé.

Chaque proposition de nomination ou de renouvellement de mandat d'un membre du Conseil de Surveillance a fait l'objet d'une résolution distincte permettant aux Actionnaires de se prononcer librement sur la composition du Conseil de Surveillance de la Société.

Une information sur l'expérience et la compétence de chaque Membre du Conseil de Surveillance a été communiquée lors de la nomination ou lors du renouvellement du mandat de chaque Membre du Conseil de Surveillance (Recommandation R8 du Code MiddleNext).

Du 16 avril au 23 septembre 2021, le Conseil de Surveillance disposait en son sein d'une représentation paritaire de 3 hommes et 3 femmes.

Du 23 septembre 2021 au 31 mars 2022, le Conseil de surveillance était composé à 60% de membres féminins.

Membres du Conseil de surveillance

Nom et prénom du membre	Fonctions exercées dans la Société	Durée du mandat dans la Société	Autres mandats actuellement exercés dans d'autres sociétés	
			Nature du Mandat	Société
M. Fabrice LARUE	Président du Conseil de surveillance	Date de nomination : 27 juillet 2020 Date d'échéance du mandat : AG 2022 sur les comptes 2021/2022	Président Représentant légal de FIFL, elle-même Président de Président Délégué Administrateur	FIFL FLCP FLCP & Associés MCFL SAM Monaco Mediap
M. Tanguy de FRANCLIEU	Vice Président du Conseil de surveillance	Date de nomination : 27 juillet 2020 Date d'échéance du mandat : AG 2024 sur les comptes 2023/2024	Gérant Représentant légal de Financière Beauvau, elle-même Directeur Général	Financière Beauvau FLCP FLCP Associés FLCP @Associés Invest
M. Denis THEBAUD	Membre du Conseil de surveillance	Date de nomination : 6 janvier 2015 Date d'échéance du mandat : AG 2021 sur les comptes 2020/2021	Président du Conseil de surveillance Président Président Président PDG Administrateur Administrateur Gérant Gérant Gérant Gérant	Innelec Multimedia Innelec Technologies Jeux Vidéo & Co Numeric Pipeline Konix Interactive Xandrie éditeur de Qobuz AC6 IDM Nabuboto SCI Innobat Participation Financière de L'Erdre MDA
Mme Tiphane LAMY	Membre du Conseil de surveillance	Date de nomination : 24 septembre 2020 Date d'échéance du mandat : AG 2024 sur les comptes 2023/2024	Néant	Néant
Mme Louise TINGSTRÖM	Membre indépendante du Conseil de surveillance	Date de nomination : 16 avril 2021 Date d'échéance du mandat : AG 2024 sur les comptes 2023/2024	Néant	Néant
Mme Thaima SAMMAN	Membre indépendante du Conseil de surveillance	Date de nomination : 16 avril 2021 Date d'échéance du mandat : AG 2024 sur les comptes 2023/2024	Néant	Néant

Durée du mandat : 3 ans

Absence de condamnation pour fraude, d'association à une faillite ou d'incrimination et/ou sanction publique officielle.

À la connaissance de FOCUS ENTERTAINMENT, et au jour de l'établissement du présent rapport :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des 5 dernières années à l'encontre de l'un des Membres du Conseil de surveillance ou de la Direction Générale ;
- aucun des Membres du Conseil de surveillance ou de la Direction Générale n'a été associé, au cours des 5 dernières années, à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, en tant que Membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que Directeur Général ;
- aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée au cours des 5 dernières années, à l'encontre de l'un des Membres du Conseil de surveillance ou de la Direction Générale par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) ;
- aucun Membre du Conseil de surveillance, ni Membre de la Direction Générale, n'a été empêché par un tribunal, au cours des 5 derniers exercices, d'agir en qualité de Membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Autres mandats ayant été exercés à l'extérieur du Groupe au cours des 5 dernières années

Membres du Conseil de surveillance	Nature du Mandat	Société
M. Fabrice LARUE	Représentant légal de FIFL, Président de Représentant légal de FIFL, Président du Conseil de surveillance de Représentant légal de Newen Studios, Président de Membre du Comité d'Administration de Représentant légal de Newen Studios, Président de Représentant légal de Newen Studios, Président et membre du Comité d'administration de Director of the Board Co-gérant Président Directeur Général	New FLCP Newen Studios Newen Cup Holding Capa Développement 17 Juin Développement et Participations Tuvalu Media Netherlands BV Sarl FIVL Pull Up Digital
M. Tanguy de FRANCLIEU	Membre du Comité stratégique Membre du Comité stratégique Membre du Comité d'Administration Membre du Comité d'Administration Member of the Board Administrateur	Neweb Développement Factory Eleven Cup Holding 17 Juin Développement et Participations Tuvalu Media Netherlands BV Pull Up Digital
M. Denis THEBAUD	Président	Innelec Services
Mme Thiphanie LAMY	Member of the Board Administrateur	Tuvalu Media Netherlands BV Pull Up Digital
Mme Louise TINGSTRÖM	Chairman of the Board	FinElk (UK, non-listed)
Mme Thaima SAMMAN	Néant	Néant
Membres du Directoire	Nature du Mandat	Société
M. Christophe NOBILEAU	Président Président Représentant légal du Président, Newen Distribution Président Représentant légal du Président, Studios de Marseille Représentant légal du Président, Studios de Marseille Président Membre du Comité d'Administration et Administrateur Délégué Member of the Board Director of Advisory Board	Editions Musicales Boxeur de Lune Newen Distribution Newen it all Studios de Marseille LVPB Studios de Sète Studios Post & Prod 17 Juin Développement et Participations Tuvalu Media Netherlands BV Newen Distribution UK
M. John BERT	Néant	Néant
M. Luc HENINGER	Néant	Néant
M. Thomas BARRAU	Néant	Néant

II. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, le Conseil de surveillance s'est réuni à 14 reprises avec un taux de participation moyen de ses membres (physiquement ou par tous moyens de visioconférence ou audioconférence) de 84%, étant entendu qu'il n'est pas tenu compte des membres représentés.

Compte tenu de la modification du mode d'administration et de direction de la Société par l'adoption de la formule à Conseil d'Administration, intervenue le 1^{er} avril 2022, et par conséquent de la dissolution du Conseil de surveillance en place jusqu'au 31 mars 2022, ce dernier n'a pas été en mesure de procéder à l'évaluation de ses travaux.

Par ailleurs, lors de sa réunion en date du 15 juin 2022, le Conseil d'Administration, en fonctions depuis le 1^{er} avril 2022, a décidé de reporter à une date ultérieure l'évaluation de ses travaux, compte tenu du peu de recul dont disposent ses membres sur son fonctionnement depuis sa mise en place récente.

III. CONVENTIONS REGLEMENTEES

Conventions réglementées approuvées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022

Au cours de l'exercice écoulé, l'exécution des conventions suivantes a été poursuivie :

1 - Convention avec la société Innelec Multimédia, dont Monsieur Denis Thébaud (membre du Conseil de surveillance) est actionnaire majoritaire, comme il l'est indirectement de FOCUS ENTERTAINMENT à travers sa participation minoritaire dans la société Neology Holding :

Date de conclusion : convention annuelle des conditions commerciales signée chaque année en début d'année selon la réglementation en vigueur.

Nature de la convention : conventions commerciales

Modalités au titre de l'exercice 2021/2022 :

- Frais de publicité dans le cadre de nos conventions commerciales : Néant
- Vente de produits finis : 69.797 €

Ce contrat est reconduit car FOCUS ENTERTAINMENT continue de distribuer les jeux en France, pays dans lequel la société Innelec Multimédia est un acteur du marché.

Il ne s'agit toutefois plus d'une convention soumise au régime des conventions dites règlementées depuis le 23 septembre 2021, date à laquelle le mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Denis Thébaud a pris fin.

2 - Convention avec la société FLCP & Associés, actionnaire disposant indirectement d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société.

Date de conclusion : 10/12/2020

Nature : contrat de prestations de services

Modalités : convention de prestation de services M&A, en vue de participer au développement de la Société par le biais d'éventuelles croissances externes.

Montants comptabilisés sur l'exercice clos le 31 mars 2022 : 517.023 €.

Conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022 :

Aucune nouvelle convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022.

Convention conclue postérieurement à la clôture de l'exercice clos le 31 mars 2022

Une convention réglementée a été conclue postérieurement à la clôture de l'exercice clos le 31 mars 2022, après autorisation donnée par le Conseil d'Administration en date du 1^{er} avril 2022 :

- Nature de la convention et partie intéressée à la convention : Engagement de non-concurrence entre la Société et Monsieur Christophe Nobileau, Directeur Général de la Société,
- Date de conclusion : 1^{er} avril 2022.
- Modalités : Compte tenu des fonctions que Monsieur Christophe Nobileau exerce au sein de la Société et, notamment, des relations qu'il entretient avec ses partenaires commerciaux, ses accès à des informations confidentielles et sensibles ainsi que sa connaissance de l'organisation du Groupe et des moyens techniques et financiers mis en œuvre, et afin d'assurer la protection légitime des intérêts de la Société, Monsieur Christophe Nobileau s'est engagé, tant qu'il exercera des fonctions opérationnelles au sein de la Société, puis pendant une période de dix-huit (18) mois à compter de la date à laquelle il cessera ses fonctions de Directeur Général de la Société, à ne pas s'intéresser, à quelque titre que ce soit, directement ou indirectement, notamment en qualité de salarié, mandataire social, conseil, consultant ou autre, rémunéré ou non, à toute société, entreprise ou groupement qui exercerait une activité concurrente ou commercialiserait des produits ou services concurrents de l'activité, sur le territoire d'un ou plusieurs des pays suivants : France (en ce compris l'outre-mer), Angleterre et Etats-Unis.

A titre de contrepartie pécuniaire à cet engagement, Monsieur Christophe Nobileau, percevra pendant toute la durée de cet engagement, soit dix-huit (18) mois, mensuellement, une somme mensuelle brute égale à 70% de la moyenne de la rémunération totale mensuelle brute qui lui aura été versée par la Société durant les douze (12) derniers mois précédant la cessation de ses fonctions, au titre de son mandat social. Par ailleurs, la Société s'est engagée à maintenir pour la part entreprise, durant cette durée, le contrat de mutuelle de Monsieur Christophe Nobileau.

IV. TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE

ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL, ET DE L'USAGEQU'IL EN A ETE FAIT

Le tableau ci-après présente les différentes délégations financières qui ont été consenties au Directoire par l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société, puis transférées au Conseil d'Administration, pour leur durée restant à courir, dans le cadre de la Troisième résolution de l'Assemblée Générale du 1^{er} avril 2022 ayant décidé de modifier à compter de cette date, le mode d'administration et de direction de la Société par l'adoption de la formule à Conseil d'Administration, ainsi que les délégations financières directement consenties au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale des actionnaires du 1^{er} avril 2022 :

Assemblée Générale	Résolution	Durée de la délégation	Plafond		Utilisation
16/04/2021	6^{ème} résolution : Autorisation à donner au Directoire en vue de l'achat par la Société de ses propres actions conformément à l'article L.22-10-62 du Code de commerce	18 mois (15/10/2022)	10% du capital social (dont 5 % maximum en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, scission ou apport) Montant maximum des fonds: 26.400.000 euros Prix max par action: 99 euros		Décision du Directoire du 20/04/2021 - Rachat de 250.000 actions en vue d'opérations de croissance externe et d'annulation
16/04/2021	13^{ème} résolution : Délégation de compétence à conférer au Directoire à l'effet de décider, en cas d'offre publique, l'émission de bons de souscription d'actions portant sur les titres de la Société à attribuer gratuitement aux actionnaires	18 mois (15/10/2022)	100% du capital social		Néant
16/04/2021	15^{ème} résolution : Réduction du capital social de la Société par voie d'annulation d'actions	18 mois (15/10/2022)	10% du capital social par période de 24 mois		Néant
23/09/2021	12^{ème} résolution : Emission avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, soit l'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes	26 mois (22/11/2023)	deux millions sept cent quarante mille huit cents euros (2.740.800 €) soit 2.284.000 actions ou cent cinquanteM€ (150.000.000 €) en cas d'émission d'obligations	5.602.800 € soit 4.669.000 actions	Néant
23/09/2021	13^{ème} résolution : Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires et par offre au public	26 mois (22/11/2023)	deux millions cent trente et un mille deux cents euros (2.131.200 €) soit 1.776.000 actions ou cent vingt-cinqM€ (125.000.000 €) en cas d'émission d'obligations		Néant
23/09/2021	14^{ème} résolution : Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, par voie d'offre visée à l'article L.411-2 1° du Code monétaire et financier et dans la limite de 20% du capital social par an avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires	26 mois (22/11/2023)	deux millions cent trente et un mille deux cents euros (2.131.200 €) soit 1.776.000 actions ou cent vingt-cinqM€ (125.000.000 €) en cas d'émission d'obligations		Néant
23/09/2021	15^{ème} résolution : Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires	18 mois (22/03/2023)	deux millions cent trente et un mille deux cents euros (2.131.200 €) soit 1.776.000 actions ou cent vingt-cinqM€ (125.000.000 €) en cas d'émission d'obligations		Néant
23/09/2021	17^{ème} résolution : Délégation de compétence à consentir au Directoire à l'effet de décider une augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise conformément aux dispositions des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée au profit des salariés de la Société	26 mois (22/11/2023)	soixante-quatre mille six cent huit euros (64.608 €) soit 53.840 actions		Décisions du Directoire du 18 novembre 2021 et du 19 janvier 2022 - Augmentation de capital de 11.097,60 euros de nominal et émission de 9.248 actions
01/04/2022	13^{ème} résolution : Autorisation au Directoire ou au Conseil d'Administration, selon le cas, en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions de la Société	38 mois (01/06/2025)	200.000 actions	640.000 actions (cumul des (i) actions attribuées gratuitement et non définitivement acquises en vertu de plans existants et de plans résultant de la présente autorisation et (ii) d'actions auxquelles donnent droit les options ouvertes et non encore levées attribuées aux salariés en vertu de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions existants ou concomitants à cette même date)	Néant
01/04/2022	14^{ème} résolution : Autorisation au Directoire ou au Conseil d'Administration, selon le cas, à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société	38 mois (01/06/2025)	250.000 actions		Décision du Conseil d'Administration du 1 ^{er} avril 2022 – Attribution de 131.500 options de souscription ou d'achat d'actions de la Société, sous condition de performance et de présence, à Monsieur Frank Sagnier
01/04/2022	16^{ème} résolution : Réduction du capital social de la Société par voie d'offre publique de rachat d'actions suivi de leur annulation	38 mois (01/06/2025)	1.160.106 € soit 966.755 actions Montant maximum des fonds: 58.005.300 euros Prix max par action: 60 euros		Néant

V. MODALITE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Le 1^{er} avril 2022, date de modification du mode d'administration et de direction de la Société par l'adoption de la formule à Conseil d'Administration, ce dernier a arrêté son choix parmi les modalités d'exercice de la Direction générale visées à l'article L.225-51-1 du Code de commerce, et décidé de dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général et ainsi de nommer Monsieur Christophe NOBILEAU en qualité de Directeur Général de la Société et Monsieur Frank SAGNIER en qualité de Président du Conseil d'Administration.

VI. RECOMMANDATIONS MIDDLENEXT

A la date du présent Rapport Financier, la Société se réfère au code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, tel que publié en septembre 2021 par Middelnext. Elle améliore également ses principes en matière de contrôle interne en s'inspirant notamment du cadre de référence sur les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne pour les valeurs moyennes et petites publié par l'AMF le 22 juillet 2010.

Le tableau ci-après dresse le bilan des recommandations Middelnext auxquelles la Société se conforme depuis le 1^{er} avril 2022, date de modification du mode d'administration et de direction de la Société par l'adoption de la formule à Conseil d'Administration, et de celles qu'elle envisage de suivre à l'avenir :

Recommandations du Code MiddleNext	Appliqué	Non appliqué
I. Le pouvoir de "surveillance"		
R1 : Déontologie des membres du conseil	X	
R2 : Conflits d'intérêts	X	
R3 : Composition des membres du conseil – Présence de membres indépendants au sein du conseil	X	
R4 : Information des membres du conseil	X	
R5 : Formation des membres du conseil		X ⁽¹⁾
R6 : Organisation des réunions du conseil et des comités	X	
R7 : Mise en place de comités		X ⁽²⁾
R8 : Mise en place d'un comité spécialisé sur la Responsabilité sociale/sociétale et environnementale des Entreprises (RSE)		X ⁽²⁾
R9 : Mise en place d'un règlement intérieur du conseil ⁽³⁾	X	
R10 : Choix de chaque administrateur	X	
R11 : Durée des mandats des membres du conseil	X	
R12 : Rémunération des administrateurs	X	
R13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil	X	
R14 : Relations avec les "actionnaires"	X	
II. Le pouvoir exécutif		
R15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise	X	
R16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X	
R17 : Préparation de la succession des "dirigeants"		X ⁽⁴⁾
R18 : Cumul contrat de travail et mandat social	X	
R19 : Indemnités de départ	X	
R20 : Régimes de retraite supplémentaires	X	
R21 : Stock-options et attribution gratuite d'actions	X	
R22 : Revue des points de vigilance	X	

⁽¹⁾ A la date du présent rapport, aucun plan de formation n'est en place au sein du Conseil d'Administration. Celui-ci prévoit une réflexion ultérieure afin d'apprécier l'opportunité de se conformer à cette recommandation.

⁽²⁾ Le Conseil, lors de sa réunion du 1^{er} avril 2022, a décidé, compte tenu de la taille de l'entreprise et du nombre d'administrateurs, de ne pas constituer de comités mais de se réunir, selon le cas, en formation de Comité d'audit, en formation de Comité des Nominations et de Rémunérations, et en formation de Comité de responsabilité sociétale et environnementale des entreprises ("RSE"). Cette décision permet ainsi à l'ensemble des administrateurs contribuer à la préparation des travaux et des décisions du Conseil sur ces matières.

⁽³⁾ Le règlement intérieur du Conseil d'Administration peut être consulté au siège social de la Société et sur son site Internet.

⁽⁴⁾ Le sujet de la succession des dirigeants sera régulièrement inscrit à l'ordre du jour du Conseil au cours de l'exercice en cours.

Membres du Conseil d'Administration indépendants

A la date du présent rapport, le Conseil d'Administration mis en place le 1^{er} avril 2022 dispose de 3 membres indépendants, en la personne de son Président, Monsieur Frank SAGNIER, et de Mesdames Virginie CALMELS et Irit Hillel, soit 42,86% du nombre total des membres du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration a considéré que ces administrateurs répondent depuis leurs nominations à la recommandation n°3 du code Middlednext, à savoir :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son Groupe et ne pas l'avoir été au cours des cinq dernières années ;
- ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son Groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, etc.) ;
- ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ; et
- ne pas avoir été commissaire aux comptes de la Société au cours des six dernières années.

En outre, le Conseil d'Administration a considéré que son Président, Monsieur Frank SAGNIER répondait à la qualification de membre indépendant. En effet, tant l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale entre Monsieur Frank SAGNIER d'une part et la Société et le Groupe d'autre part que les conditions d'exercice du mandat de Président non exécutif de ce dernier (en ce compris la structuration des éléments de sa rémunération) ont permis au Conseil de considérer que la liberté de jugement de Monsieur Frank SAGNIER n'était pas susceptible d'être compromise dans l'exercice dudit mandat.

Depuis le 16 avril 2021 et jusqu'au 31 mars 2022, avant l'adoption de la formule à Conseil d'Administration, le Conseil de surveillance disposait de 2 membres indépendants, Mesdames Thaima SAMMAN et Louise TINGSTRÖM, soit 33,33% du nombre total des membres du Conseil de Surveillance jusqu'au 23 septembre 2021, puis 40,00% entre le 23 septembre 2021 et le 31 mars 2022, répondant ainsi à la recommandation n°3 du code Middlednext.

VII. POLITIQUE VISANT A L'ÉQUILIBRE FEMMES-HOMMES ET A L'ÉQUITÉ

D'une manière générale, le lecteur est invité à se reporter au rapport du Groupe sur la Responsabilité Sociétale et Environnementale incluse dans le Rapport Annuel.

Au cours de sa réunion du 21 juillet 2022, le Conseil d'Administration mis en place le 1^{er} avril 2022 s'est assuré de l'existence d'une politique visant à l'équilibre femmes-hommes et à l'équité au sein du Groupe et de sa mise en œuvre à chaque niveau hiérarchique de l'entreprise.

A cette fin, la Direction des Ressources Humaines a été invitée à émettre ses conclusions sur ladite politique, laquelle est décrite ci-dessous : Le Groupe œuvre en faveur de la diversité et veille à ne pratiquer aucune discrimination pour quelque cause que ce soit et à assurer l'égalité des chances de tous en matière de recrutement, de formation, de rémunération, d'affectation et d'évolution professionnelle en fonction des compétences et aptitudes personnelles. Le Groupe s'assure également que tous ses collaborateurs soient traités de manière équitable à chaque niveau hiérarchique.

C'est parce qu'il considère que le respect de ces valeurs permet d'avoir des collaborateurs plus épanouis professionnellement et personnellement et plus impliqués que le Groupe s'engage en faveur de l'inclusion, de la diversité et de l'égalité.

Il est donc essentiel pour le Groupe de créer un environnement où la différence est encouragée et où les collaborateurs peuvent apporter chacun une contribution à la dynamique de l'entreprise.

Tout collaborateur qui subit ou est témoin d'un comportement allant à l'encontre des valeurs de diversité ou d'équité prônées par le Groupe est censé le signaler à la personne autorisée compétente, qui est généralement son supérieur hiérarchique ou le Directeur des Ressources Humaines.

Le Conseil d'Administration a convenu d'en examiner les résultats à l'issue de l'exercice en cours.

VIII. RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

AU TITRE DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Rémunérations perçues par le mandataire social dirigeant

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2022, Christophe Nobileau, Président du Directoire jusqu'au 31/03/2022 et Directeur Général depuis le 01/04/2022 a perçu la somme totale de 288 558 euros au titre de l'exercice de son mandat.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, lors de chaque attribution gratuite d'actions au profit de membres du Directoire, le Conseil de surveillance a fixé le pourcentage des actions que ces derniers sont tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Ratio d'équité

Concernant le ratio d'équité prévu à la recommandation R 16 du code Middlednext¹, il est de :

- 15 au titre de l'exercice clos le 31 mars 2022, pour Monsieur Christophe NOBILEAU, Président du Directoire ; jusqu'au 31/03/2022 et Directeur Général depuis le 01/04/2022.

¹ Calcul du ratio : montant de la rémunération totale au numérateur et SMIC de l'année de référence au dénominateur.

Rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
Rémunérations brutes perçues (En euros)	31/03/2021 (12 mois)	31/03/2022 (12 mois)
M. Fabrice LARUE, Président du Conseil de surveillance		
Rémunérations (fixe, variable)	Néant	Néant
Autres rémunérations	Néant	Néant
M. Tanguy de FRANCLIEU, Vice-Président du Conseil de surveillance		
Rémunérations (fixe, variable)	Néant	Néant
Autres rémunérations	Néant	Néant
Mme Tiphonie LAMY, membre du Conseil de surveillance		
Rémunérations (fixe, variable)	Néant	Néant
Autres rémunérations ⁽²⁾	Néant	Néant
M. Denis THEBAUD, membre du Conseil de surveillance		
Rémunérations (fixe, variable)	22 863	11 986
Autres rémunérations	Néant	Néant
Mme Thaima SAMMAN, membre du Conseil de surveillance		
Rémunérations (fixe, variable)	Néant	23 973
Autres rémunérations	Néant	Néant
Mme Louise TINGSTRÖM, membre du Conseil de surveillance		
Rémunérations (fixe, variable)	Néant	23 973
Autres rémunérations	Néant	Néant

Fait à Paris, le 21 juillet 2022,

Le Conseil d'Administration
Monsieur Frank SAGNIER, Président du Conseil d'Administration

FOCUS ENTERTAINMENT
Société Anonyme au capital de 7.778.731,20 Euros
Parc de Flandre " Le Beauvaisis " - Bâtiment 28
11, Rue de Cambrai - 75019 Paris
RCS Paris B 399 856 277

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

Finexsi Audit
14 rue de Bassano
75116 Paris
S.A. au capital 57 803 € 412 029 357 RCS Paris

Société de Commissariat aux Comptes
inscrite à la Compagnie Régionale de Paris

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 € 572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes
inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

A l'Assemblée Générale de la société FOCUS ENTERTAINMENT

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société FOCUS ENTERTAINMENT relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie " Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés " du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.1 "changement de réglementation" de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les incidences des changements de méthodes comptables induites par la première application du nouveau règlement ANC 2020-01, relatif aux comptes consolidés.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Les notes 2.3 "entrée de périmètre" rubrique "écart d'acquisition" et 3.1 "écart d'acquisition" de l'annexe aux comptes consolidés exposent les règles et méthodes comptables relatives au regroupement d'entreprises, notamment en ce qui concerne l'évaluation initiale des écarts d'acquisition ainsi que leur dépréciation. Nos travaux ont consisté à vérifier le caractère approprié de ces méthodes, apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues et vérifier que les notes donnent une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris et Paris-La Défense, le 8 juillet 2022

Les commissaires aux comptes

Finexsi Audit



Deloitte & Associés



COMPTES CONSOLIDÉS

EXERCICE DE 12 MOIS CLOS LE 31 MARS 2022

[en milliers d'Euros]

I. BILAN CONSOLIDÉ

	Note	31/03/2022			31/03/2021	Variation nette
		Brut	Amt / Dépréciation	Net	Net	
Immobilisations incorporelles	3.2	218 932	(69 121)	149 811	73 865	75 946
<i>Dont écarts d'acquisition</i>	3.1	72 747	(4 072)	68 675	6 207	62 468
Immobilisations corporelles	3.3	2 792	(1 963)	829	716	113
Immobilisations financières	3.4	1 218	(1)	1 217	1 434	(217)
Total Actif Immobilisé		222 941	(71 085)	151 857	76 015	75 842
Stocks et en-cours	3.5	1 026	(170)	855	1 526	(671)
Clients et comptes rattachés	3.6	13 446	(79)	13 367	15 381	(2 014)
Autres créances et comptes de régularisation ^(*)	3.7	22 354		22 354	6 736	15 617
Valeurs mobilières de placement	3.8	600		600		600
Disponibilités	3.8	61 995		61 995	19 497	42 498
Total Actif		322 362	(71 334)	251 027	119 155	131 872

^(*) dont 1 022 K€ d'impôt différé au 31/03/2022 et 606 K€ au 31/03/2021

	Note	31/03/2022	31/03/2021	Variation nette
Capital		7 779	6 396	1 383
Primes liées au capital		90 192	22 369	67 822
Réserves		32 696	26 493	6 203
Résultat de l'exercice		2 980	13 278	(10 299)
Capitaux propres part Groupe	3.9	133 646	68 537	65 109
Intérêts minoritaires		1 630	0	1 630
Total Capitaux Propres		135 277	68 537	66 740
Provisions	3.11	940	1 704	(764)
Emprunts et dettes financières	3.12	66 097	12 516	53 581
Fournisseurs et comptes rattachés	3.13	18 995	23 416	(4 421)
Autres dettes et comptes de régularisation ^(*)	3.14	29 719	12 981	16 737
Total Passif		251 027	119 155	131 872

^(*) dont 45K€ d'impôt différé au 31/03/2022 et 0 K€ au 31/03/2021

II. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

	Note	31/03/2022		31/03/2021		Variation	Variation %
Chiffre d'affaires	3.15	142 558	100%	170 996	100%	(28 437)	-17%
Coût des ventes	3.16	(71 686)		(96 270)		24 584	-26%
Coûts de développement de jeux	3.16	(29 524)		(24 374)		(5 150)	21%
Autres produits	3.16	896		750		146	
Marge brute		42 244	30%	51 102	30%	(8 857)	-17%
Coût de production	3.17	(7 677)		(7 425)		(252)	3%
Frais de marketing & commercialisation	3.18	(13 143)		(10 316)		(2 827)	27%
Frais généraux et administratifs	3.19	(8 385)		(8 607)		222	-3%
Autres produits & charges d'exploitation		117		72		44	
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		13 155	9%	24 826	15%	(11 670)	-47%
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		(4 021)		0		(4 021)	
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		9 135	6%	24 826	15%	(15 691)	-63%
Résultat financier	3.22	(1 724)	-1%	(1 677)	-1%	(47)	
Résultat exceptionnel	3.23	(1 317)		(3 049)		1 732	-57%
Impôts sur les résultats	3.25	(3 027)		(6 821)		3 794	-56%
Résultat net de l'ensemble consolidé		3 067	2%	13 278	8%	(10 212)	-77%
Résultat net (part du Groupe)		2 980	2%	13 278	8%	(10 299)	-78%
Résultat par action	3.24	0,48		2,50			
Résultat dilué par action	3.24	0,47		2,38			

III. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Primes liées au capital	Réserves consolidées	Résultat	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
Capitaux propres au 31/03/20	6 369	22 311	12 955	13 040	54 675	0	54 675
Affectation en réserves			13 040	(13 040)	0		0
Distributions de dividendes					0		0
Résultat de l'exercice				13 278	13 278		13 278
Augmentation de capital	27	39			66		66
Autres mouvements		20	642		662		662
Réserve de conversion			(145)		(145)		(145)
Capitaux propres au 31/03/21	6 396	22 369	26 492	13 278	68 537	0	68 537
Capitaux propres au 31/03/21	6 396	22 369	26 492	13 278	68 537	0	68 537
Affectation en réserves			13 278	(13 278)	0		0
Distributions de dividendes					0		0
Résultat de l'exercice				2 980	2 980		2 980
Augmentation de capital	1 383	67 822	(110)		69 095		69 095
Variation de périmètre						1 630	1 630
Actions propres			(7 034)		(7 034)	0	(7 034)
Réserve de conversion			69		69		69
Capitaux propres au 31/03/22	7 779	90 192	32 697	2 980	133 646	1 630	135 277

Les "augmentations de capital" incluent :

- l'acquisition définitive d'actions gratuites pour 88 K€ conformément aux décisions du Président du directoire en date du 23 juin 2021 et du 28 février 2022 ;
- l'augmentation de capital par souscription et libération de 1 050 000 actions ordinaires, pour un montant de 1 260 K€ de nominal et 67 822 K€ de prime d'émission conformément à la décision du Président du directoire en date du 21 mai 2021.

La ligne " Actions propres " concernent l'annulation de ceux-ci dans le cadre du contrat de liquidité et du programme de rachat d'actions ainsi que le paiement en actions dans le cadre des acquisitions Stream On Studio, Douze Dixièmes et Leikir Studio.

La ligne "Variation de périmètre" concerne l'acquisition des sociétés Stream On Studio, Douze Dixièmes, Leikir Studio et Dotemu générant un impact de 1 630 K€ sur les intérêts minoritaires.

IV. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

En milliers d'euros	Note	31/03/2022	31/03/2021
Résultat net des sociétés intégrées		3 067	13 278
- Variations nettes des amortissements et provisions ⁽¹⁾		29 106	25 813
- Amortissement écart d'acquisition		4 021	0
- Intérêts courus		580	0
- Variation des impôts différés	3.7	288	(452)
- Plus ou moins values de cession		0	25
Marge brute d'autofinancement		37 060	38 665
- Variation du BFR d'exploitation		(9 275)	(1 713)
<i>Dont variation des stocks</i>	3.5	584	(941)
<i>Dont variation des créances d'exploitation</i>	3.6 / 3.7	(7 490)	2 465
<i>Dont variation des dettes d'exploitation</i>	3.13 / 3.14	(2 369)	(3 236)
Flux nets d'exploitation		27 785	36 952
Acquisitions des immobilisations	3.2 / 3.3	(36 793)	(40 521)
Acquisitions nette de cession des immobilisations financières	3.4	265	(1 123)
Incidence des variations de périmètre ⁽²⁾		(59 101)	(6 186)
Flux nets d'investissement		(95 630)	(47 829)
Augmentation de capital	3.9	68 797	66
Emissions d'emprunts	3.12	59 540	14 010
Remboursement des emprunts et dettes financières	3.12	(9 560)	(3 164)
Contrats de liquidité		(7 866)	27
Flux nets de financement		110 911	10 940
Incidence des écarts de change		31	(203)
Variation de trésorerie		43 098	(142)
Trésorerie à l'ouverture ⁽³⁾		19 497	19 639
Trésorerie à la clôture ⁽³⁾	3.8	62 595	19 497
Variation de trésorerie		43 098	(142)

⁽¹⁾ A l'exclusion des provisions sur actifs circulants et des amortissements des écarts d'acquisition.

⁽²⁾ Il s'agit des acquisitions de DOTEMU, Streum On Studio, Leikir Studio et Douze Dixièmes au 31/03/2022 et Deck13 Interactive au 31/03/2021 et correspond au coût d'acquisition diminué de la trésorerie nette acquise.

⁽³⁾ La trésorerie correspond aux disponibilités nettes des concours bancaires courants.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

A. PRÉSENTATION DU GROUPE

Créée en 1995, FOCUS ENTERTAINMENT est un éditeur français de jeux vidéo dont la vocation est de développer, produire et lancer des jeux vidéo à succès originaux, multiplateformes, internationaux. FOCUS ENTERTAINMENT accompagne les studios de développement, qu'ils soient internes ou externes, dans le suivi de production des jeux dont elle assure ensuite le marketing et la commercialisation.

Le Groupe est une société anonyme depuis le 6 janvier 2015, ayant exercé comme société par actions simplifiée avant cette date. Son siège social se situe au Parc de Flandre "le Beauvaisis" bâtiment 28 – 11, rue Cambrai, 75019 Paris, France. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 399 856 277.

Le Groupe est cotée sur le marché Euronext Growth depuis février 2015 (code mnémorique ALFOC).

Les comptes consolidés du Groupe au 31 mars 2022 présentent une activité du Groupe sur 12 mois.

B. BASE DE PRÉPARATION

Les comptes consolidés du groupe FOCUS ENTERTAINMENT sont établis conformément aux dispositions des règlements CRC n°2016-08 du 2 décembre 2016, n°2015-07 du 23 novembre 2015 et n°2005-10 du 3 novembre 2005 afférents au nouveau règlement ANC n°2020-01 du 9 octobre 2020 relatif aux comptes consolidés des sociétés commerciales et entreprises publiques.

1. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des périodes

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes consolidés.

Sauf indication contraire, les chiffres sont présentés en milliers d'Euros.

1.1. Changement de réglementation

Les comptes consolidés du groupe FOCUS ENTERTAINMENT sont impactés par les changements apportés par le nouveau règlement ANC 2020-01 qui s'applique pour la première fois de manière prospective aux transactions survenant postérieurement au 1^{er} avril 2021 ainsi qu'aux contrats conclus après cette date.

Nous notons que les changements portent également sur la comptabilisation des contrats de crédit-bail à l'actif. Cependant, la somme des contrats en question s'élevant à 143K€, nous considérons ce retraitement comme non significatif.

1.2. Changement de méthode comptable

Néant.

1.3. Changement d'estimation

Un changement d'estimation relatif à la durée de vie de l'écart d'acquisition de Deck13 Interactive a été opéré : cette durée de vie qui était considérée comme illimitée l'exercice précédent est devenue limitée à compter du 1^{er} avril 2021.

Conformément à l'analyse menée dans le cadre de la politique d'acquisition de FOCUS ENTERTAINMENT qui a pris son essor durant l'exercice 2021/2022 avec les acquisitions de quatre autres studios (cf. note relative aux écarts d'acquisition), le Management a estimé que les écarts d'acquisitions ont une durée de vie limitée, reposant sur un savoir-faire à durée limitée. Leur durée de vie ne pouvant être estimée de manière fiable, conformément aux normes françaises, les écarts d'acquisition ont été amortis sur 10 ans de manière linéaire.

L'écart d'acquisition de Deck13 Interactive, précédemment non amorti, est désormais amorti sur sa durée résiduelle, soit neuf ans, et va générer un amortissement annuel de 690K€.

Au préalable au changement d'estimation, un test de dépréciation de l'écart d'acquisition de Deck13 Interactive d'un montant de 6 207K€ a été réalisé et n'a pas mis en évidence d'indice de perte de valeur.

1.4. Définition et indicateurs de performance suivis par le management

Définition de la Marge Brute :

Le Groupe définit sa marge brute comme étant la différence entre le chiffre d'affaires, le coût des ventes et les coûts de développement des jeux. Le coût des ventes et de développement des jeux sont définis en note 1.18.

Définition de l'EBITA :

Le Groupe définit un EBIT ajusté ("EBITA") comme le résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements des écarts d'acquisition

Définition de l'EBITDA :

L'EBITDA ("Earnings Before Interest, Taxes, Dépréciation and Amortization") se définit comme le résultat d'exploitation avant dépréciation et amortissement des actifs corporels et incorporels. Le Groupe considère l'EBITDA comme un indicateur de performance alternatif, ses paramètres essentiels n'étant pas définis par une norme. Le Groupe a fait le choix de communiquer sur cet agrégat en le décrivant.

L'EBITDA ("Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization") est défini comme le résultat d'exploitation avant dépréciation et amortissement des actifs corporels et incorporels.

	31/03/2022		31/03/2021		Variation	Variation %
Chiffre d'affaires	142 558	100%	170 996	100%	(28 437)	-17%
Marge brute	42 244	30%	51 102	30%	(8 857)	-17%
EBITDA	42 131	30%	50 519	30%	(8 388)	-17%
Provisions et amortissements sur:						
Frais de développement	26 025		24 589		1 436	
Autres provisions et amortissements	2 951		1 104		1 847	
EBITDA	13 155	9%	24 826	15%	(11 670)	-47%

Définition du cash-flow opérationnel :

Le cash-flow opérationnel se définit comme les flux nets d'exploitation auxquels ont été ajoutés les acquisitions d'immobilisations incorporelles nettes des dettes fournisseurs liées (cf. tableau de flux de trésorerie consolidé).

	Note	31/03/2022	31/03/2021
Résultat net des sociétés intégrées		3 067	13 278
- Variations nettes des amortissements et provisions		29 106	25 813
- Amortissement écart d'acquisition		4 021	0
- Intérêts courus		580	0
- Variation des impôts différés	3.7	288	(452)
- Plus ou moins values de cession		0	25
Marge brute d'autofinancement		37 060	38 665
- Variation du BFR d'exploitation		(9 275)	(1 713)
- Acquisitions d'immobilisations incorporelles	3.2	(36 411)	(40 246)
Cash-flow opérationnel		(8 625)	(3 295)

1.5. Evènements significatifs de la période

Augmentation de capital de 70,4M€

Par décision du Président du Directoire de la Société, faisant usage de la subdélégation qui lui a été conférée par le Directoire lors de sa réunion en date du 18 mai 2021 en vertu et dans les limites de (i) l'autorisation du Conseil de surveillance de la Société accordée au Directoire et (ii) la délégation de compétence conférée par la dixième résolution de l'Assemblée Générale Mixte en date du 16 avril 2021, la Société a émis 1 050 000 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale unitaire de 1,20 euro, au profit de catégories de bénéficiaires, conformément à l'article L.225-138 du Code de commerce et à la dixième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte de la Société en date du 16 avril 2021.

Cette augmentation de capital a été réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société au profit d'une catégorie de bénéficiaires pour un montant de 70,4M€, via la construction accélérée d'un livre d'ordres.

Financement bancaire

Le 20 juillet 2021, la Société a signé un nouveau financement de 140M€ qui se structure de la façon suivante :

- Un crédit syndiqué comprenant :
- Une tranche amortissable, une tranche in fine, et un crédit renouvelable avec des maturités jusqu'à 6,5 ans pour un montant global de 80M€, auprès d'un pool de sept établissements bancaires.
- Une deuxième tranche in fine avec une maturité de 7 ans pour un montant global de 50M€, auprès de 3 investisseurs institutionnels.
- Un prêt de 10M€ auprès de Bpifrance.

Croissance externe

Acquisition de Streum On Studio

Le 20 avril 2021, FOCUS ENTERTAINMENT a acquis 60% du capital social de la société Streum On Studio.

Acquisition de Dotemu

Le 30 septembre 2021, FOCUS ENTERTAINMENT a acquis 77,5% du capital de Dotemu.

Acquisition de Douze Dixièmes

Le 12 octobre 2021, FOCUS ENTERTAINMENT a acquis 50,01% de la société Douze Dixièmes.

Acquisition de Leikir Studio

Le 4 février 2022, FOCUS ENTERTAINMENT a acquis 70% de la société Leikir Studio.

Enquête de la Commission Européenne

La Société a reçu, en avril 2019, une communication des griefs de la Commission Européenne dans le cadre de son enquête ouverte le 2 février 2017 visant les accords conclus entre l'entreprise Valve Corporation, propriétaire de la plateforme de distribution de jeux Steam et cinq éditeurs de jeux vidéo dont FOCUS ENTERTAINMENT.

Ces griefs portaient essentiellement sur les restrictions techniques et contractuelles qui auraient eu pour effet de limiter la circulation de jeux PC en Europe.

Le 9 novembre 2020, la Société a annoncé² être en mesure d'estimer le montant de l'amende qui lui sera infligée par la Commission Européenne. Ce montant, correspondant à un risque maximum estimé à 3M€, a été constaté dans les comptes au 30 septembre 2020 sous forme d'une provision pour risques.

Le 20 janvier 2021 la Société a été informée par la Commission Européenne qu'une amende d'un montant de 2,9M€ lui serait finalement appliquée. Cette amende a été payée le 12 juillet 2021.

Pandémie Covid-19

Depuis mars 2020, face à la pandémie mondiale liée au Covid-19, toute l'industrie du jeu vidéo a dû s'adapter à de nouvelles façons de travailler. Dès lors, et tout au long de l'exercice 2021/22, FOCUS ENTERTAINMENT a maintenu les mesures lui permettant de :

- protéger la santé et la sécurité de ses salariés en appliquant rigoureusement les recommandations des autorités locales (arrêts partiels d'activités, télétravail généralisé, mise à disposition d'équipements de protection...),
- assurer la continuité de ses opérations, notamment sur le suivi des jeux en production et la commercialisation des jeux sortis.

Même si l'on observe une circulation moindre du virus du Covid-19 depuis le premier trimestre 2022, FOCUS ENTERTAINMENT maintient un niveau élevé de vigilance et poursuit l'application des mesures recommandées par les autorités locales.

Malgré ces précautions, une recrudescence de la circulation du virus Covid-19 pourrait impacter les calendriers de lancement de certains jeux. Ces décalages pourraient se traduire par des dépenses de développement non prévues initialement, un décalage dans le temps des revenus attendus, un impact sur la réalisation du budget et l'atteinte des objectifs commerciaux.

Guerre en Ukraine

La guerre en Ukraine qui a débuté le 24 février 2022 a des impacts pour le moment très limités pour FOCUS ENTERTAINMENT. À ce jour, le chiffre d'affaires issu de ventes à des joueurs basés en Ukraine ou en Russie représentent moins de 2,4% du revenu du Groupe en 2021/22. FOCUS ENTERTAINMENT n'a qu'un seul partenaire, établi de longue date en Russie, dont les opérations de développement de jeux sont en parties gérées depuis la Russie, l'Ukraine et le Belarus.

Ce partenaire, qui possède un grand nombre de studios à travers l'Europe et le reste du monde, a pris des mesures permettant soit d'assurer la relocalisation et la sécurité d'un grand nombre de ses employés étant prêts à partir, soit de transférer certaines tâches dans d'autres studios. FOCUS ENTERTAINMENT n'anticipe à ce stade aucun impact significatif sur les délais et la qualité, sur les jeux en développement par ce partenaire.

Si malgré toutes les actions mises en place par son partenaire des délais devaient apparaître, ceux-ci pourraient se traduire par des dépenses de développement non prévues initialement, un décalage dans le temps des revenus attendus, un impact sur la réalisation du budget et l'atteinte des objectifs commerciaux.

1.6. Evènements postérieurs au 31 mars 2022

Changement de dénomination sociale

L'Assemblée Générale des actionnaires, réunie le 1^{er} avril 2022, a décidé la modification de la dénomination sociale de la Société, FOCUS HOME INTERACTIVE devenant à compter de cette date FOCUS ENTERTAINMENT, et ce dans un objectif de cohérence en mettant en avant les piliers et valeurs de la Société.

Fin du contrôle fiscal

Le 22 juin 2021, FOCUS ENTERTAINMENT a été notifié d'un contrôle fiscal commençant début juillet 2021 et portant sur la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2020. Ce contrôle est terminé depuis le 1^{er} juin 2022 et a donné lieu à un redressement dont l'impact est non significatif.

Lancement Teenage Mutant Ninja Turtles: Shredder's Revenge

Le 16 juin 2022, Dotemu a lancé avec succès Teenage Mutant Ninja Turtles: Shredder's Revenge, jeu développé par Tribute Games Inc. Le jeu a connu un très bon démarrage, se positionnant numéro 1 sur Steam monde dans les quelques minutes qui ont suivi sa sortie. Au moment de ce rapport, le score Metacritic du jeu est de 84 laissant présager une très bonne performance de ce jeu.

Partenariats

Des négociations en cours au 31 mars 2022 ont été finalisées post clôture. Les éléments résultants de ces négociations sont inclus dans le Hors bilan (cf note 3.27.1a).

1.7. Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur la valeur comptable de certains éléments du bilan ou du compte de résultat, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe.

Le Groupe revoit ces estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Ces estimations, hypothèses ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existantes à la date d'établissement des comptes, qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

Les principales estimations et hypothèses se rapportent notamment à :

- L'évaluation des actifs incorporels en particulier des jeux et de la durée de vie de l'écart d'acquisition ;
- L'évaluation des compléments de prix à verser et l'estimation de la probabilité de les verser dans le cadre des acquisitions de sociétés faites par le Groupe ;
- La détermination des provisions pour risques et charges ;
- Les provisions pour dépréciations des stocks.

1.8. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées majoritairement des investissements réalisés auprès des studios dans le cadre des contrats d'acquisitions de droits d'édition et de distribution des jeux, et autres investissements dans les jeux, que la propriété intellectuelle "IP" soit acquise par le Groupe ou non. Ces contrats peuvent inclure des garanties de redevances minima et/ou le versement de financement selon un échéancier prédéfini et dont les paiements sont conditionnés par la livraison des étapes de développement dites "Milestones". Lors du lancement des jeux, le montant total investi est amorti sur la durée de vie estimée des jeux, comprise entre 12 et 24 mois. Cet amortissement peut être modifié dans le cas où les ventes attendues ne permettront pas de recouper le minimum garanti. Dans le cas où les royalties à payer dépassent le minimum garanti, FOCUS ENTERTAINMENT paie des royalties complémentaires qui sont enregistrés en compte de résultat.

Figurent également en immobilisations incorporelles les développements de jeux réalisés par les filiales.

Les autres immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, frais accessoires directement attribuables inclus.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue :

- | | |
|--|-------------------------|
| • Concessions, brevets, licences : | Linéaire 3 ans |
| • Droit de propriété intellectuelle : | Dégressif sur 12 mois |
| • Installations générales, agencements et aménagements : | Linéaire 8 ans – 10 ans |
| • Matériel de bureau et informatique : | Linéaire 3 à 5 ans |
| • Mobilier de bureau : | Linéaire 5 à 8 ans |

Les actifs immobilisés incorporels et corporels peuvent faire l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice, leur valeur économique apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

1.9. Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent notamment :

- les dépôts et cautionnements liés aux emprunts et aux baux encours,
- le compte de liquidité disponible auprès de la société Gilbert Dupont (dans le cadre du contrat de liquidité) qui n'a pas, au 31 mars 2022, été investi en actions propres.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. Dans le cadre de programme de rachat d'action, la provision pour dépréciation est éliminée en consolidation.

1.10. Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du " coût moyen pondéré " (CUMP).

La valeur brute des produits finis et des marchandises comprend le prix de fabrication ou d'achat et les frais accessoires y compris les droits de fabrication payés aux consociers.

Une provision pour dépréciation est éventuellement constituée et est calculée référence par référence, en fonction de l'obsolescence, du taux de rotation et de la potentialité de vente des stocks. Chaque année, le Groupe procède à la reprise de la totalité de la provision précédente et au calcul de la nouvelle provision.

S'agissant des ventes en dépôt dans certains pays à l'étranger, les jeux en dépôt demeurent la propriété de FOCUS ENTERTAINMENT et figurent donc dans son stock jusqu'à la réalisation de la vente par le distributeur dépositaire.

1.11. Créances clients

Les créances client sont valorisées à la valeur nominale. Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire des créances présente un risque de recouvrabilité. La valeur d'inventaire est appréciée au cas par cas en fonction de l'ancienneté de la créance et de la situation dans laquelle se trouve le client.

1.12. Autres créances

Les autres créances sont composées majoritairement des autres créances sociales et fiscales.

1.13. Opérations en devises

Le Groupe a appliqué la réglementation ANC 2015-05 relative aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture.

Les opérations réalisées en devises sont comptabilisées au taux moyen mensuel du mois précédent au cours duquel elles sont réalisées.

Les créances et dettes exprimées en devises au bilan sont converties au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les écarts de conversion ainsi constatés sont comptabilisés à l'actif ou au passif du bilan.

Au 31 mars 2022, le Groupe n'a pas souscrit de contrats de couverture et n'a pas de contrats de couverture en cours.

1.14. Provision pour risques

Une provision est reconnue lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- s'il existe une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé,
- s'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Une provision pour risques est constituée pour faire face au risque de retour de marchandises des clients. Cette provision est évaluée en neutralisant la marge réalisée sur les ventes de jeux présentant un risque d'écoulement et restant en stock chez les principaux clients en fonction d'un taux de retour évalué pour chaque titre selon la performance des ventes.

1.15. Provision pour charges

La provision pour charges concerne notamment les engagements de retraite.

Les salariés français du Groupe bénéficient des prestations de retraites prévues par la réglementation française :

- obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par le Groupe, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies) ;
- versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime à cotisations définies).

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel le Groupe s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés.

Cette évaluation repose notamment sur des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite et sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité.

Les paiements du Groupe pour les régimes à cotisations définies sont constatés en charges au compte de résultat de la période à laquelle ils sont liés.

La méthode de calcul appliquée est la méthode rétrospective : méthode des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière (droits à indemnité à la date actuelle avec salaires en fin de carrière actualisés).

Cette indemnité est calculée sur la base d'un départ volontaire des salariés à l'âge de 65 ans en accord avec les dispositifs de la convention collective en vigueur dans le Groupe.

Les principales hypothèses sont les suivantes :

- Le taux de rotation des personnels et l'évolution annuelle des salaires sont propres à chaque entreprise ;
- Le taux de charges sociales est de 45% pour les sociétés de droit français ;
- Le taux d'actualisation est de 1,83% ;
- La table de mortalité utilisée est INSEE TV/TD 2011-2013.

1.16. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont composés des avances versées par les clients au titre des jeux en cours de lancement. Les produits sont reconnus en chiffre d'affaires lors du lancement de la commercialisation du jeu dans le territoire du contrat de distribution au titre duquel les avances sont versées.

1.17. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe est exclusivement composé de ventes de jeux vidéo sur support physique ou dématérialisé.

a) Produits physiques (ventes retail) :

Les ventes de produits physiques sont comptabilisées à la date de transfert de propriété aux clients, net des remises, ristournes et commissions accordées aux distributeurs.

b) Produits dématérialisés (ventes digitales) :

Les ventes de jeux en téléchargement sont comptabilisées lors du téléchargement par le consommateur final du jeu sur les sites internet du Groupe ou sur les plateformes de téléchargement tierces (distributeurs digitaux), nettes des remises, ristournes et commissions accordées aux distributeurs.

1.18. Coût des ventes et coûts de développement des jeux

Le coût des ventes comprend les coûts externes suivants :

- les redevances dues aux studios de développement par jeu vidéo comprenant les redevances complémentaires correspondant à un pourcentage de la rentabilité d'un titre, une fois les investissements dans les jeux et les coûts de fabrication recoupsés.
- le coût de fabrication des produits vendus, y compris les droits de fabrication versés aux consociers,
- les royalties sur licences dues à des tiers dès lors que la propriété de la licence n'appartient pas aux studios de développement,
- les provisions sur stocks,
- les coûts de transport,
- les provisions pour risque retour clients et dépréciation sur jeu (cf. 1.14).
- les coûts liés aux jeux cédés : le Groupe peut être amené à céder des droits sur jeux pour lesquels il a déjà investi. La charge correspondant aux sommes engagées est alors comptabilisée en coûts liés aux jeux cédés.

Les coûts de développement des jeux sont constitués de la charge d'amortissement des financements prévus contractuellement et versés aux studios avant ou après le lancement des jeux. Le Groupe peut parfois investir des sommes dans des maquettes ou débuts de production de jeux. Si la valeur commerciale du jeu ne justifie pas l'investissement dans son développement, le jeu n'est pas commercialisé et la charge correspondant aux sommes engagées est alors comptabilisée en coûts liés aux jeux annulés.

Se référer à la note 1.8 concernant les modalités d'amortissement des coûts de développement pour les jeux commercialisés.

1.19. Coût de production

Cette destination comprend les dépenses des équipes de suivi de production, y compris les salaires, charges et accessoires et les coûts externes de production (traduction, labélisation, et les tests de contrôle de qualité).

1.20. Frais de marketing & commercialisation

Cette destination comprend toutes les dépenses de marketing et de commercialisation, y compris les salaires, charges et frais accessoires des équipes dédiées, les divers coûts externes engagés dans le cadre des opérations de marketing et de commercialisation des jeux.

1.21. Frais généraux et administratifs

Cette destination comprend toutes les dépenses administratives et de frais généraux, y compris les salaires et charges des équipes dédiées ainsi que toutes les autres charges non affectées au coût des ventes, coût de production ou au coût de marketing et de commercialisation.

1.22. Autres produits & charges d'exploitation

Cette destination comprend notamment les pertes et gains de change liés aux dettes et créances commerciales.

1.23. Résultat financier

Le résultat financier comprend les produits et charges liés à la trésorerie et les flux bancaires (y compris les escomptes obtenus ou accordés), les charges d'intérêts sur les emprunts et les gains et pertes de change.

Conformément au règlement ANC n°2020-01, les frais d'émission des emprunts ont été étalés sur la durée des emprunts. Le solde résiduel à la clôture est présenté dans le poste " autres créances ".

1.24. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est composé des autres opérations non-récurrentes et non-liées aux investissements dans les jeux.

1.25. Résultat de base et résultat dilué par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

2. PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION

2.1. Critères de consolidation

L'entrée dans le périmètre de consolidation résulte de la prise de contrôle par le Groupe quelles que soient les modalités juridiques de l'opération ou de la création d'une filiale.

FOCUS ENTERTAINMENT a acquis quatre sociétés au cours de l'exercice :

- la société Stream On Studio le 20 avril 2021 ;
- la société Dotemu le 30 septembre 2021 ;
- la société Douze Dixièmes le 10 octobre 2021 ;
- et la société Leikir Studio le 4 février 2022.

Entreprise	Siège	N° Siret	Contrôle	Intérêt	Méthode *
Deck 13 Interactive GmbH	Gervinusstr. 18-22 · 60322 Frankfurt am Main	N/A	100,00%	100,00%	IG
Deck 13 Production GmbH	Gervinusstr. 18-22 · 60322 Frankfurt am Main	N/A	100,00%	100,00%	IG
FOCUS HOME INTERACTIVE USA LLC	1617 JFK Blvd. Suite 555 Philadelphia, PA 19103 USA	N/A	100,00%	100,00%	IG
Douze Dixièmes	79 Cité Jouffroy Renault 92110 Clichy	82872451800026	100,00%	50,01%	IG
Dotemu	79 Rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris	53535584600028	77,50%	77,50%	IG
Leikir Studio	30 Rue Westermeyer 94200 Ivry-sur-Seine	78872138900039	100,00%	70,00%	IG
Stream On Studio	1 avenue de Lattre de Tassigny, 94130 Nogent-sur-Marne	49906163800049	60,00%	60,00%	IG

* Intégration globale

2.2 Méthode de consolidation

L'ensemble des filiales est consolidé selon la méthode d'intégration globale dans la mesure où FOCUS ENTERTAINMENT exerce sur ces entités un contrôle exclusif. La consolidation est réalisée directement par la société-mère consolidante.

2.3. Entrée de périmètre

Lors de la première consolidation d'une entreprise, la valeur d'entrée des éléments identifiables de son actif et de son passif est évaluée selon le principe de la juste valeur.

La différence constatée entre la valeur d'entrée dans le bilan consolidé et la valeur comptable du même élément dans le bilan de l'entreprise consolidée constitue un écart d'évaluation. Les écarts d'évaluation représentatifs d'actifs immobilisés sont amortis s'ils sont relatifs à des actifs amortissables.

Ecart d'acquisition

La différence entre le coût d'acquisition des titres (qui comprennent les frais d'acquisition nets d'IS) et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiables constitue un écart d'acquisition. Les écarts d'acquisition sont soit i) amortis linéairement sur leur durée d'utilisation s'ils ont une durée de vie limitée soit, ii) font l'objet de tests de dépréciation au moins une fois à chaque clôture s'ils ont une durée d'utilisation non limitée.

Des tests de dépréciation sont systématiquement mis en œuvre en cas d'indice de perte de valeur.

En cas de contrats d'acquisition disposant de clauses de compléments de prix, ces derniers sont estimés par la Direction à la date de première consolidation de la manière la plus fiable possible, conformément aux termes définis dans les accords. Si leur versement est jugé probable dans le cadre de l'arrêté des comptes, ils sont pris en compte dans le coût d'acquisition des titres. Les estimations initiales des composantes variables du prix d'acquisition, effectuées à la date de première consolidation, sont révisées à chaque clôture annuelle par la Direction, ou lorsqu'elles deviennent mesurables de manière fiable pour la première fois après cette date. Le coût d'acquisition des titres est corrigé en conséquence.

L'acquisition des sociétés Stream On Studio, Dotemu, Leikir Studio et Douze Dixièmes a conduit à constater des écarts d'acquisition provisoires. Les acquisitions de Stream On Studio, Dotemu, Leikir Studio et Douze Dixièmes durant l'exercice et celle de Deck13 Interactive au cours de l'exercice précédent sont assorties de clauses de compléments de prix conditionnées à des indicateurs multicritères.

2.4. Homogénéisation

Les états financiers des sociétés du Groupe sont établis selon les règles comptables applicables en France et sont, le cas échéant, retraités afin que les méthodes comptables soient harmonisées.

2.5. Opérations internes

Toutes les opérations réciproques réalisées entre les sociétés intégrées du Groupe sont éliminées.

Les résultats internes sur cession d'actifs entre sociétés du Groupe sont éliminés.

2.6. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les postes de l'actif net des sociétés étrangères sont convertis en euros sur la base des cours de change à la date de clôture. Les postes du compte de résultat sont convertis sur la base des cours journaliers.

La différence de conversion sur l'actif net d'ouverture et sur le compte de résultat est inscrite dans les capitaux propres sous la rubrique réserve de conversion.

	Taux moyen	Taux de clôture
€/USD	1,1605	1,1101

2.7. Opérations en crédit-bail

Les contrats de crédit-bail n'ont pas de caractère significatif et n'ont pas fait l'objet de retraitements spécifiques dans les comptes consolidés.

2.8. Impôts différés

L'impôt sur les résultats correspond au cumul, corrigé éventuellement de la fiscalité différée, des impôts sur les bénéfices des différentes sociétés du Groupe.

Les différences temporaires entre le résultat imposable et le résultat consolidé avant impôt donnent lieu à la constatation d'impôts différés selon la méthode du report variable.

2.9. Date de clôture des comptes

Le Groupe clôture ses comptes annuels au 31 mars et ses comptes semestriels au 30 septembre.

Les filiales Dotemu et Douze Dixièmes clôturaient leurs comptes annuels au 31 décembre de chaque année, cependant après un exercice exceptionnel de 15 mois, les sociétés ont décalé leur date de clôture au 31 mars 2022.

La filiale Leikir Studio clôturait ses comptes au 31 juillet de chaque année, cependant après un exercice exceptionnel de 9 mois, la société a décalé sa date de clôture au 31 mars 2022.

Les autres filiales du Groupe clôturent également leurs comptes annuels au 31 mars.

3. EXPLICATIONS DES POSTES DE BILAN, DE COMPTE DE RESULTAT ET DE LEURS VARIATIONS

3.1. Ecart d'acquisition

Ecart d'acquisition	31/03/2022	31/03/2021	Variation
Valeur brute	72 747	6 257	66 489
Amortissements	(4 072)	(51)	(4 021)
Valeur nette	68 675	6 206	62 469
<i>Dont Dotemu</i>	<i>60 736</i>	<i>0</i>	<i>60 736</i>

Le Groupe a fait l'acquisition le 30 septembre 2021 de 77,5% des titres de la société DOTEMU pour un montant total de 53,5M€ le 30 septembre 2021 dont un paiement différé de 15M€ (compte séquestre), libérable au plus tard à fin décembre 2022 en fonction de la date de sortie d'un jeu. Le contrat d'acquisition prévoit également un complément de prix conditionné à des indicateurs multicritères.

Le coût d'acquisition tient compte des frais d'acquisition nets d'IS et complément de prix conditionné à des indicateurs multicritères, estimé comme hautement probable et de manière fiable par la Direction dans le cadre de l'arrêté des comptes consolidés.

	Dotemu
Coût d'acquisition des titres	65 147
Juste valeur de l'actif net acquis	4 411
Ecart d'acquisition	60 736

Au 30 septembre 2021, la valorisation des actifs et passifs acquis se détaille comme suit :

	Dotemu
Immobilisations incorporelles	6 490
Immobilisations corporelles	36
Immobilisations financières	27
Clients et comptes rattachés	1 361
Autres créances et comptes de régularisation	1 373
Trésorerie et équivalent de trésorerie	1 702
Total Actif	10 989
Provisions pour risques et charges	109
Autres dettes et comptes de régularisation	2 813
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 375
Total Passif	5 297
Actif net	5 692
% détention	77,5%
Actif net acquis	4 411

L'acquisition de Stream On Studio a conduit à la constatation d'un écart d'acquisition provisoire de 2 585 K€. Les acquisitions au second semestre de Leikir Studio et Douze Dixièmes ont conduit à la constatation d'un écart d'acquisition provisoire respectif de 2 840 K€ et 327 K€.

Le Management a estimé que ces écarts d'acquisition avaient une durée de vie limitée, puisque les prises de participation ont permis d'acquérir un savoir-faire à durée de vie limitée. Ces durées de vie ne pouvant être estimées de manière fiable, ces écarts d'acquisitions sont amortis forfaitairement sur 10 ans en linéaire, comme le permet l'article 231-11 du règlement ANC 2020-01. Il en est de même pour l'écart d'acquisition Deck13 Interactive, acquis l'exercice précédent et amorti sur une durée résiduelle de 9 ans, à la suite du changement d'estimation de la durée de vie de l'écart d'acquisition (cf. Paragraphe 1.3 – Changement d'estimation).

Aucun indice de perte de valeur n'a été détecté au cours de l'exercice 2021/2022. Un test de dépréciation a été réalisé sur l'écart d'acquisition Deck13 Interactive, qui n'a pas révélé de dépréciation à comptabilisée. Ainsi, aucune dépréciation sur les écarts d'acquisition n'a été comptabilisée à la clôture.

Les écarts d'acquisition inscrits au bilan du Groupe sont tous liés à l'acquisition de filiales de production. La valeur recouvrable de ces écarts d'acquisition ne pouvant être déterminée individuellement, le Groupe a identifié comme unique unité génératrice de trésorerie, l'ensemble des actifs des activités de production (les studios internes) et d'édition (la maison mère), ces deux activités étant interdépendantes et en raison des synergies qui vont se développer du fait de ces rachats. Cela s'explique par la collaboration des studios entre eux et avec FOCUS ENTERTAINMENT conformément à la stratégie éditoriale et de co-production intégrée du Groupe et par la mutualisation de certains moyens de production et de back-office.

3.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles concernent essentiellement les coûts de développement des jeux commercialisés ou en cours de développement.

Le reclassement des " coûts de développement des jeux en cours " en " coûts de développement des jeux " correspond à la valeur des jeux qui ont démarré leur exploitation au cours de la période.

	31/03/2021	Entrée périmètre	Acquisitions	Reclassement	Dotations & amortissements	31/03/2022
Frais de recherche & développement	-	429	-	-	-	429
Coûts de développement des jeux	31 660	5 341	6 768	28 319	-	72 088
Concessions, brevets, logiciels, marques	755	734	572	-	-	2 062
Autres immobilisations incorporelles	133	-	-	-	-	133
Coûts de développement des jeux en cours	61 256	5 023	28 843	(24 766)	-	70 356
Autres Immobilisations incorporelles en cours	326	306	812	(325)	-	1 119
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES BRUTES	94 131	11 833	36 995	3 227	-	146 186
Amortissements et dépréciations des frais de recherche & développement	-	(429)	-	-	-	(429)
Amortissements et dépréciations des jeux	(25 580)	(3 878)	-	(4 422)	(29 169)	(63 049)
Amortissements et dépréciations brevets, licences, marques, logiciels	(759)	(469)	-	9	(220)	(1 439)
Amortissements et dépréciations autres immobilisations incorporelles	(133)	-	-	-	-	(133)
AMORT IMMOS INCORPORELLES	(26 472)	(4 776)	-	(4 413)	(29 389)	(65 049)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	67 659	7 057	36 995	(1 186)	(29 389)	81 136

Les acquisitions de l'année concernent essentiellement des jeux en cours de développement.

3.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont composées de matériel informatique et de travaux d'aménagement et d'agencement des locaux.

	31/03/2021	Entrée de périmètre	Acquisitions	Cessions	31/03/2022
Constructions et agencements	220	-	-	-	220
Autres immobilisations corporelles	1 906	287	379	(4)	2 567
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-
Avances et acomptes s/immo. corp.	-	-	4	-	4
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 127	286	383	(4)	2 792
Amort constructions et agencements	(154)	-	(22)	-	(176)
Amort Autres immobilisations corporelles	(1 257)	(212)	(322)	4	(1 787)
AMORT IMMOS CORPORELLES	(1 411)	(212)	(344)	4	(1 963)
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	716	74	39	(0)	829

Les acquisitions d'immobilisations corporelles sont composées majoritairement de matériel informatique.

3.4. Immobilisations financières

	31/03/2021	Entrée de périmètre	Acquisitions	Cessions	31/03/2022
Titres des sociétés non consolidées	1	-	-	-	1
Dépôt de garantie	579	47	535	(1)	1 162
Compte de liquidité - Gilbert Dupont	320	-	-	(266)	55
Contrats sur rachat d'actions propres	534	-	-	(534)	0
VALEUR BRUTE DES ACTIFS FINANCIERS	1 434	47	535	(800)	1 218
Dépréciations des titres non consolidées	(1)	-	-	-	(1)
VALEUR NETTE DES ACTIFS FINANCIERS	1 433	47	535	(800)	1 217

Les immobilisations financières sont composées des dépôts de garantie bancaire liés aux emprunts souscrits, y compris des intérêts courus, ainsi que du compte de liquidité disponible auprès de la société Gilbert Dupont qui n'a pas, à la date de clôture, été investi en actions propres.

3.5. Stocks

	31/03/2022			31/03/2021
	Brut	Provision	Net	Net
Produits finis	237	(165)	73	579
Marchandises	789	(6)	783	947
TOTAL DES STOCKS	1 026	(170)	855	1 526

A la clôture, le Groupe procède à la reprise de toutes les dépréciations comptabilisées à la clôture précédente et calcule une nouvelle dépréciation. Au 31 mars 2022, une dotation de 168 K€ et une reprise de 246 K€ ont été comptabilisées, représentant un impact positif de 79 K€ sur le résultat d'exploitation.

3.6. Clients et comptes rattachés

	31/03/2022			31/03/2021
	Brut	Provision	Net	Net
Clients et comptes rattachés	13 446	(79)	13 367	15 381
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	13 446	(79)	13 367	15 381

Les créances clients ont une échéance inférieure à un an.

3.7. Autres créances et comptes de régularisation

	31/03/2022			31/03/2021
	Brut	Provision	Net	Net
Avances et acomptes versés	2 243	-	2 243	316
Créances sociales et fiscales	13 488	-	13 488	2 464
Impôts différés actif	1 022	-	1 022	606
Charges constatées d'avance	3 623	-	3 623	3 130
Instruments de couverture de change	-	-	-	66
Ecart de conversion actif	13	-	13	153
Charges à répartir	1 966	-	1 966	0
TOTAL AUTRES CREANCES	22 354	0	22 354	6 736
Dont :				
- A moins d'un an	18 978	-	18 978	6 736
- A plus d'un an et moins de cinq ans	3 144	-	3 144	-
- A plus de cinq ans	232	-	232	-

Impôts différés

Les impôts différés se décomposent comme suit :

	31/03/2021	Entrée de périmètre	Variation	31/03/2022
Différences temporaires	606	658	(288)	977
IDA	606	658	(243)	1 022
IDP	-	-	45	45
Impôt différés	606	658	(288)	977

Autres créances

Les autres créances ont une échéance à moins d'un an.

Les créances sociales et fiscales concernent essentiellement, les acomptes d'impôts sur les sociétés, les crédits de TVA et la TVA à régulariser sur les écritures de clôture (ex. TVA sur FNP).

Le montant des charges constatées d'avance par nature s'analyse comme suit :

	31/03/2022	31/03/2021
Abonnements et locations	376	278
Cotisations et autres frais	446	233
Jeux non sortis	2 801	2 619
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	3 623	3 130

Le montant des charges constatées d'avance ne concerne que des charges d'exploitation.

Les dépenses sur les jeux en développement comprennent essentiellement les frais de marketing et de production (localisation et test) pour les jeux en cours de développement. Ces frais sont comptabilisés en charges lors du lancement des jeux.

3.8. Trésorerie

	31/03/2022	31/03/2021
VMP - Equivalents de trésorerie	600	-
Disponibilités	61 995	19 497
Trésorerie brute	62 595	19 497
Découvert bancaire	(27)	-
Trésorerie nette	62 567	19 497
Gain/Perte latente sur instruments financiers	-	-
Trésorerie y compris Gain/Perte latent sur instruments financiers	62 567	19 497

Les valeurs mobilières de placement sont des comptes à terme. Aucune dépréciation n'a été constatée. Le Groupe ne dispose d'aucun instrument financier de couverture au 31 mars 2022.

3.9. Capitaux propres consolidés

Au 31 mars 2022, le capital de FOCUS ENTERTAINMENT est composé de 6.482.276 actions ordinaires au nominal de 1,20 € entièrement libérées.

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
En début d'exercice	5 329 942	1,2
Actions émises pendant l'exercice	1 152 334	1,2
En fin d'exercice	6 482 276	1,2

Actions propres

Les actions propres au 31 mars 2022 s'élèvent à 299 365 actions, correspondant au programme de rachat d'actions propres pour 292 901 actions et aux titres achetés dans le cadre du programme de liquidité mis en place par le Groupe pour 6 464 actions.

3.10. Capital potentiel – Instruments dilutifs

Le Groupe a procédé à l'attribution/émission de différentes valeurs mobilières donnant accès au capital. Sont rappelées ci-après les évolutions concernant chacune des catégories de titres donnant accès au capital au cours de la période présentée.

a) Attributions d'actions gratuites (AGA)

Lors de sa réunion du 30 mars 2022, le Directoire de la Société a adopté un plan d'attribution gratuite d'actions (AGA 2022-1) faisant usage de la délégation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 23 septembre 2021 et sur autorisation du Conseil de surveillance donnée lors de sa réunion du 29 mars 2022. Ce plan d'attribution gratuite d'actions 2022-1 permet l'attribution de 6.000 actions gratuites à M. Luc HENINGER, M. Thomas BARRAU et M. John BERT.

	Attribution gratuite d'actions				
	11/10/2018	26/06/2019	17/12/2020	26/01/2021	30/03/2022
Date d'autorisation	11/10/2018	26/06/2019	17/12/2020	26/01/2021	30/03/2022
Date de vesting	Par 1/3 jusqu'en 2022	Variable jusqu'en 2023	Décembre 2024	Décembre 2024	Mars 2023
Fin de période de rétention	Jusqu'en 2023	Jusqu'en 2024	Jusqu'en 2026	Jusqu'en 2026	30/03/2024
Quantités attribuées	48 600	5 600	70 000	75 375	6 000
Quantités annulées	4 050	800	-	14 500	-
Quantités encore en période d'acquisition au 31/03/2022	1 750	1 600	70 000	60 875	6 000
Quantités encore en période de rétention au 31/03/2022	14 000	1 400	-	-	-

Le tableau fait ainsi apparaître les seuls plans en vigueur au 31 mars 2022.

b) Options de souscription d'actions

Au cours de cet exercice, 1.700 options de souscription d'actions ont été exercées :

	Stock options	
Date d'autorisation	06/10/2017	26/06/2019
Date butoir d'exercibilité	06/10/2022	26/06/2024
Prix d'exercice	21,3	18,5
Quantités autorisées	25 000	25 000
Quantités attribuées	7 450	15 750
Quantités annulées	500	-
Quantités exercées	1 700	1 750
Quantités résiduelles au 31/03/2022	5 250	14 000

Lors de sa réunion du 24 septembre 2021, le Directoire de la Société a constaté une augmentation de capital social résultant de l'exercice par un salarié de 250 options de souscriptions d'actions dans le cadre du Plan SO 2019 attribué par le Directoire en date du 11 mars 2019 faisant usage de la délégation accordée par l'Assemblée Générale en date du 27 septembre 2018.

Lors de sa réunion du 24 novembre 2021, le Directoire de la Société a constaté une augmentation de capital social résultant de l'exercice par un salarié de 250 options de souscriptions d'actions dans le cadre du Plan SO 2019 attribué par le Directoire en date du 11 mars 2019 faisant usage de la délégation accordée par l'Assemblée Générale en date du 27 septembre 2018.

Lors de sa réunion du 12 janvier 2022, le Directoire de la Société a constaté une augmentation de capital social résultant de l'exercice par un salarié de 250 options de souscriptions d'actions dans le cadre du Plan SO 2019 attribué par le Directoire en date du 11 mars 2019 faisant usage de la délégation accordée par l'Assemblée Générale en date du 27 septembre 2018.

Lors de sa réunion du 12 janvier 2022, le Directoire de la Société a constaté une augmentation de capital social résultant de l'exercice par un salarié de 200 options de souscriptions d'actions dans le cadre du Plan SO 2017-01 attribué par le Directoire en date du 6 octobre 2017 faisant usage de la délégation accordée par l'Assemblée Générale en date du 27 septembre 2017.

Lors de sa réunion du 30 mars 2022, le Directoire de la Société a constaté une augmentation de capital social résultant de l'exercice par un salarié de 500 options de souscriptions d'actions dans le cadre du Plan SO 2019 attribué par le Directoire en date du 11 mars 2019 faisant usage de la délégation accordée par l'Assemblée Générale en date du 27 septembre 2018 et une augmentation de capital social résultant de l'exercice par un salarié de 250 options de souscriptions d'actions dans le cadre du Plan SO 2017-01 attribué par le Directoire en date du 6 octobre 2017 faisant usage de la délégation accordée par l'Assemblée Générale en date du 27 septembre 2017.

Il s'agit des seuls plans en vigueur au 31 mars 2022.

c) Bons de souscription d'actions

Il n'existe aucun plan de BSA en vigueur au 31 mars 2022.

3.11. Provisions pour risques et charges

	31/03/2021	Entrée périmètre	Dotations	Reprise utilisées	Reprises non utilisées	31/03/2022
Provision pour risques	1 384	-	199	(402)	(655)	525
Provisions pour garanties	2	-	-	-	(2)	-
Provision pour Indemnités de Fin de Carrière	318	94	179	-	(177)	415
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 704	94	378	(402)	(834)	940

Les provisions pour risques de la période concernent essentiellement la provision pour risques de retours clients et la provision pour charges sociales sur actions gratuites.

3.12. Emprunts et dettes financières

	31/03/2021	Nouveaux emprunts	Remboursements	Variation de périmètre	31/03/2022
Emprunts bancaires (hors découvert)	11 246	61 710	(8 295)	786	65 447
- dont à moins d'un an	1 076				2 092
- dont à plus d'un an et moins de 5 ans	6 933				17 704
- dont à plus de 5 ans	3 237				45 651
Autres emprunts et dettes assimilées	-	-	-	38	38
Revolving	1 250		(1 250)		-
Intérêts courus (sur autres empr.& dettes assim.)	10	580	(3)	-	585
Découvert bancaire et autres dettes court terme	10	14	-	4	27
Endettement financier	12 516	62 303	(9 549)	828	66 097
Compléments de prix ^(*)	-				10 500
Trésorerie	19 497			1 336	62 595
ENDETTEMENT NET	(6 981)	62 303	(9 549)	(508)	14 002

^(*) Cf Paragraphe 3.14

L'endettement financier brut hors découverts bancaires inclut principalement un prêt senior et quatre prêts BPI.

Les emprunts BPI sont libellés en Euros et à taux fixe.

Le prêt senior est libellé en Euros avec des marges variables liées aux ratios de levier de FOCUS ENTERTAINMENT et indexées à Euribor. Cet emprunt est assorti de covenants financiers.

Le Groupe a remboursé sur l'exercice la ligne de revolving auprès de la BPI dont le taux est indexé sur Euribor 3 mois pour la somme 1,25 M€.

L'endettement net inclut la trésorerie, les dettes financières ainsi que les dettes liées aux compléments de prix à verser estimés à la clôture dans le cadre des acquisitions de société par le Groupe.

3.13. Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs se présentent comme suit :

	31/03/2022	31/03/2021
Dettes fournisseurs	4 229	3 058
Factures non parvenues	7 670	2 221
Factures non parvenues - studios	7 096	18 137
TOTAL DETTES FOURNISSEURS	18 995	23 416

Au 31 mars 2022, les factures non parvenues- studios ne concernent que les factures à recevoir au titre des royautés complémentaires relative aux rapports de vente envoyés aux studios dans les 45 jours suivants la date de clôture.

3.14. Autres dettes

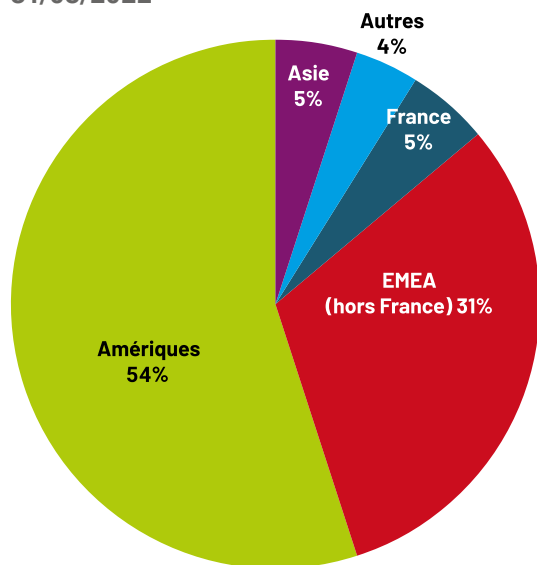
	31/03/2022	31/03/2021
Dettes sur immobilisations	2 430	727
Dettes fiscales et sociales	5 816	6 152
Impôts différés passif	45	-
Autres dettes (dont avances et acomptes reçus)	12 040	5 610
Comptes courants - passif	2	-
Produits constatés d'avance	9 170	66
Ecart de conversion passif	215	427
TOTAL AUTRES DETTES	29 719	12 981
<i>Dont à moins d'un an</i>	<i>29 719</i>	<i>12 981</i>

Les "autres dettes (dont avances et acomptes reçus)" sont essentiellement composées des compléments de prix liées aux acquisitions du Groupe ainsi que des avoirs à établir aux clients découlant de leurs conditions contractuelles.

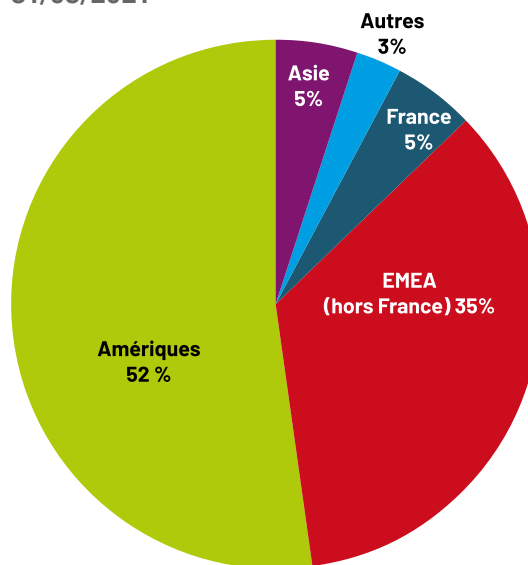
3.15. Ventilation du chiffre d'affaires

A. Répartition des ventes par zones géographiques

31/03/2022



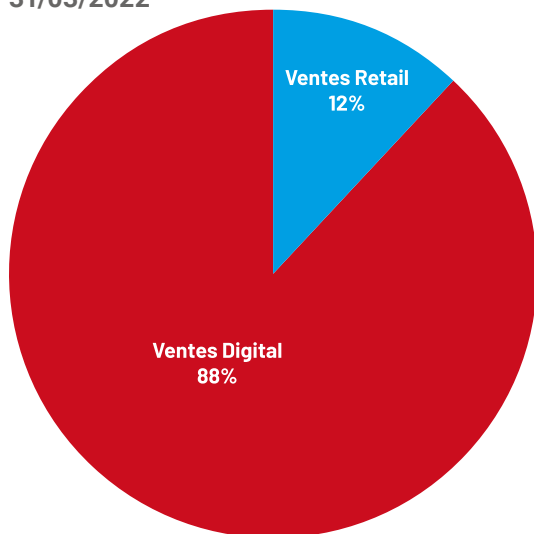
31/03/2021



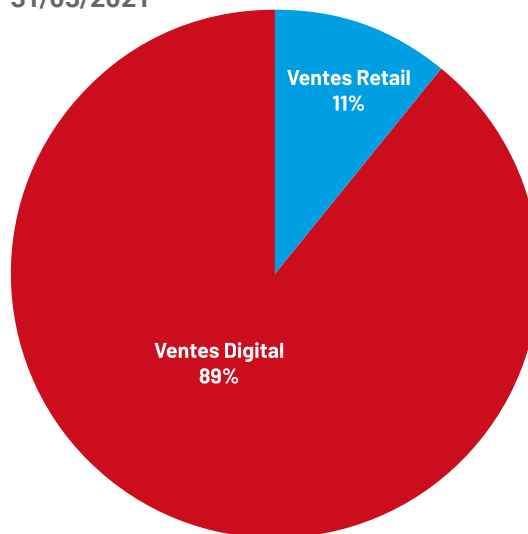
Zone géographique	31/03/2022		31/03/2021		Variation	
	En K€	En %	En K€	En %	En K€	En %
France	7 640	5%	8 894	5%	(1 254)	-14%
EMEA (hors France)	44 822	31%	60 452	35%	(15 630)	-26%
Amériques	77 111	54%	88 302	52%	(11 191)	-13%
Asie	7 576	5%	7 792	5%	(216)	-3%
Autres	5 410	4%	5 556	3%	(146)	-3%
Total	142 559	100%	170 996	100%	(28 437)	-17%

B. Répartition par canal de ventes

31/03/2022



31/03/2021



Canal de vente	31/03/2022		31/03/2021		Variation	
	En K€	En %	En K€	En %	En K€	En %
Ventes retail	17 640	12%	18 580	18%	-941	-5%
Ventes digital	124 918	88%	152 415	82%	-27 497	-18%
Total	142 558	100%	170 996	100%	-28 437	-17%

3.16. Coût des ventes et de développement des jeux

	31/03/2022	31/03/2021	Variation
Coût de fabrication & accessoires	6 100	6 697	(597)
Redevances studios	65 586	89 574	(23 987)
Coûts de développement de jeux	29 524	24 374	5 150
TOTAL COUT DES VENTES & FRAIS DE DEVELOPPEMENT	101 210	120 644	(19 434)

Se référer à la note 1.18 pour la définition de ces postes.

3.17. Coût de production

	31/03/2022	31/03/2021	Variation
Charges Externes de Production	2 623	2 630	(8)
Frais Internes de production (Salaires & Allocations)	5 055	4 795	260
TOTAL COUT DE PRODUCTION	7 677	7 425	252

L'annulation de Phantom Shares au cours de l'exercice a généré une reprise de provision de 147 K€ impactant les frais internes de production.

3.18. Frais de marketing et de commercialisation

	31/03/2022	31/03/2021	Variation
Charges Externes de Marketing & Commercialisation	7 387	4 978	2 409
Frais et charges liés aux créances (1)	-	105	(105)
Frais Internes Marketing et Commercialisation (Salaires & Allocations)	5 756	5 233	523
TOTAL FRAIS DE MARKETING & COMMERCIALISATION	13 143	10 316	2 827

L'annulation de Phantom Shares au cours de l'exercice a généré une reprise de provision de 304 K€ impactant les frais internes de production.

3.19. Frais généraux et administratifs

Les dettes fournisseurs se présentent comme suit :

	31/03/2022	31/03/2021	Variation
Autres charges liées au personnel	0	127	(127)
Loyers, charges locatives et frais annexes	1 401	1 506	(105)
Frais Informatiques & Téléphoniques	789	596	193
Services Bancaires	86	170	(84)
Taxes et Impôts hors IS	548	773	(225)
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	2 477	2 669	(192)
Frais Internes administratifs (Salaires & Allocations)	2 667	2 474	193
Dotation aux Amortissements	416	291	125
TOTAL DES FRAIS GENERAUX ET ADMINISTRATIFS	8 385	8 607	(222)

3.20. Charges de personnel

	31/03/2022	31/03/2021	Variation
Frais de production	9 398	6 989	2 409
Frais de marketing et commercialisation	5 775	5 018	757
Frais généraux et administratifs	2 539	2 401	138
Charges de personnel avant activation	17 711	14 408	3 303
Activation liée au développement des jeux	(5 007)	(2 820)	(2 188)
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL NETTES	12 704	11 589	1 116

3.21. Variation nette des amortissements et provisions

VARIATION NETTE DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS PAR NATURE	31/03/2022	31/03/2021	Variation
Dotation nette aux amortissements et dépréciations :			
- sur immobilisations incorporelles	29 382	24 630	4 752
- sur immobilisations corporelles	304	250	54
Total dotation aux amortissements	29 686	24 880	4 806
Dotation aux provisions d'exploitation :			
- sur stocks	168	261	(93)
- sur actif circulant (hors stocks)	65	11	54
- sur risques et charges	186	1 180	(993)
- sur risques et charges (hors risque retour)	155	104	51
Dotation aux provisions financières :			
- risque pour pertes de changes	-	153	(153)
- sur amortissement des frais d'emprunts	231	-	231
Dotation aux provisions exceptionnelles			
- risques et charges	-	2 888	(2 888)
Total dotation aux provisions	805	4 597	(3 792)
Reprise de provisions d'exploitation :			
- sur stocks	246	391	(144)
- sur actif circulant (hors stocks)	4	-	4
- sur risques et charges	855	371	484
- pour garantie	2	122	(120)
- sur risques et charges (hors risque retour)	177	-	177
Reprise de provisions financières :			
- risque pour pertes de changes	153	11	142
Reprise de provisions exceptionnelles :			
- sur risques et charges	49	2 888	(2 839)
Total reprise de provisions	1 486	3 783	(2 297)
Total dotation aux provisions nettes des reprises	(681)	814	(1 495)
Variations nettes des amortissements et des dépréciations	29 005	25 694	3 311

VARIATION NETTE DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS PAR DESTINATION	31/03/2022	31/03/2021	Variation
Dotation nette aux amortissements et dépréciations :			
- sur frais de production	29 270	24 589	-
- sur frais généraux et administratifs	416	291	126
Total dotation aux amortissements	29 686	24 880	4 806
Dotation aux provisions :			
- sur coût des ventes & frais de développement	431	507	(76)
- sur frais de production	52	595	(595)
- sur frais de marketing et commercialisation	61	513	(513)
- sur frais généraux et administratifs	28	94	(94)
- financier	231	-	231
- exceptionnelles	2	2 888	(2 886)
Total dotation aux provisions	805	4 597	(3 791)
Reprises de provisions :			
- sur coût des ventes & frais de développement	627	823	-
- sur frais de production	219	23	196
- sur frais de marketing et commercialisation	396	35	361
- sur frais généraux et administratifs	42	15	27
- financier	153	-	153
- exceptionnelles	49	2 888	(2 839)
Total reprise de provisions	1 486	3 783	(2 296)
Total dotation aux provisions nettes des reprises	(682)	814	(1 496)
Variations nettes des amortissements et des dépréciations	29 005	25 694	3 310

3.22. Résultat financier

	31/03/2022	31/03/2021	Variation
Gain de change	382	267	115
Reprises d'amortissements et provisions	153	11	142
Autres produits financiers	18	-	18
Produits financiers	553	278	275
Perte de change	35	1 671	(1 636)
Intérêts financiers	1 782	129	1 653
Frais d'émission d'emprunt	231	-	231
Dotations aux amortissements et provisions	-	153	(153)
Autres charges financières	228	2	226
Charges financières	2 277	1 956	321
RESULTAT FINANCIER	(1 724)	(1 677)	(46)

3.23. Résultat exceptionnel

	31/03/2022	31/03/2021	Variation
Reprises d'amortissements et provisions	49	2 888	(2 839)
Autres produits exceptionnels	241	15	226
Produits exceptionnels	290	2 903	(2 613)
Dotations aux amortissements et provisions	-	2 888	(2 888)
Valeur nette des éléments d'actifs cédés	-	25	(25)
Autres charges exceptionnelles	1 607	3 039	(1 431)
Charges exceptionnelles	1 608	5 952	(4 344)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(1 317)	(3 049)	1 732

Au 31 mars 2022, les autres charges exceptionnelles correspondent aux frais de due diligence relatifs à des projets d'acquisition avortés, ainsi qu'aux charges de restructuration de l'exercice.

Au 31 mars 2021, les dotations et reprises de provisions, ainsi que les autres charges exceptionnelles correspondent principalement au montant de l'amende liée à l'enquête de la Commission Européenne.

3.24. Résultat net par action

	31/03/2022	31/03/2021
Capital social	7 779	6 396
Nombre d'actions	6 482 276	5 329 942
Nombre d'actions diluées	6 342 386	5 582 776
Résultat net	2 980	13 278
Résultat net par actions pondérées	0,48	2,50
Résultat net dilué par actions	0,47	2,38

3.25. Impôt sur les bénéfices

	31/03/2022	31/03/2021
Actifs d'impôts différés	1 022	606
Passifs d'impôts différés	(45)	-
Impôts différés au bilan	977	606
Impôt exigible	2 739	7 273
Impôt différé	288	(452)
Charge d'impôt	3 027	6 821

Tableau de rationalisation du taux effectif d'impôt

Résultat Courant avant Impôt	6 094
Impôts Courants	(2 739)
Impôts Différés	(288)
Charge d'Impôt Totale	(3 027)
Taux Effectif d'Impôt	49,68%
Taux Standard Groupe	27,38%
Charge d'Impôt Théorique	(1 668)
Différence Théorique / Réelle	1 359
Éléments expliquants la différence entre la charge d'impôt théorique et réelle :	
Amortissement des écarts d'acquisition	(1 090)
Elimination titres en auto contrôle	(72)
Différences de taux	125
Crédit d'impôt jeux vidéo	42
Autres différences permanentes	(364)
Total des éléments de preuve d'impôt identifiés	(1 358)

3.26. Effectif

	31/03/2022	31/03/2021
Production	201	134
Marketing et commercial	54	51
Administratif	52	22
Total Effectif moyen	308	207

3.27. Engagements hors bilan

1. Engagements donnés

a) Engagements donnés aux studios externes et ayants-droits.

Au 31 mars 2022, le Groupe a signé des contrats d'acquisition de droits d'édition et de distribution avec les studios et des contrats de licence portant sur les droits d'adaptation d'une marque ou titre avec les ayants-droits de la marque, titre ou franchise concernée.

Les sommes restantes à verser sont telles que :

	31/03/2022 ^(*)	31/03/2021
Engagements donnés aux studios et ayants-droit	120 786	39 290
<i>Dont aux studios</i>	120 132	35 998
<i>Dont aux ayant-droit</i>	654	3 293
	31/03/2022 ^(*)	31/03/2021
Engagements donnés aux studios et ayants-droit	120 786	39 290
<i>Dont à moins d'un an</i>	59 183	38 804
<i>Dont à plus d'un an et moins de 5 ans</i>	61 603	487

() des contrats en cours de négociation au 31 mars 2022 et dont la finalisation a eu lieu post clôture sont inclus dans les engagements présentés au 31 mars 2022*

Une fois versées, ces sommes seront comptabilisées au poste immobilisations à l'actif du Bilan et seront recyclées en compte de résultat selon le principe décrit en note 1.5.

b) Engagements de Locations Simples

Les locations comprennent des baux immobiliers signés le 2 mars 2020 pour le siège du Groupe, un bail à Frankfurt am Main pour la filiale allemande Deck13 Interactive dont le bail a été signé en 2017 et celui signé le 15 mars 2022 pour le compte de Dotemu.

Le Groupe loue également certains équipements sous des contrats de locations résiliables.

c) Autres contrats de location

Le Groupe loue également certains équipements sous des contrats de locations résiliables.

d) Crédit-baux

Le Groupe a des contrats de location en crédit-bail sur du matériel d'un montant non significatif.

e) Covenants bancaires

Dans le cadre de son nouveau financement, la société doit calculer un ratio de levier au 31 mars de chaque année qui ne doit pas dépasser le seuil fixé par le contrat, signé le 20 juillet 2021. Ce ratio est constitué par le rapport entre les dettes nettes consolidées et l'EBITDA consolidé. Le ratio est respecté au 31 mars 2022.

f) Couvertures de change

La société n'a pas souscrit d'instruments de couverture de change au 31 mars 2022.

g) Engagements de rachats des participations minoritaires

Les associés minoritaires de Dotemu et la société FOCUS ENTERTAINMENT se sont accordés mutuellement des options unilatérales d'achats et/ou de ventes relatives aux actions restantes détenues par les minoritaires. Les conditions et prix d'exercice de ces options sont définis contractuellement.

Les associés minoritaires de Streum On Studio et la société FOCUS ENTERTAINMENT se sont accordés mutuellement des promesses unilatérales d'achats et/ou de ventes relatives, pour partie, aux actions restantes détenues par les minoritaires. Les conditions et prix d'exercice de ces promesses sont définis contractuellement.

Les associés minoritaires de Leikir Studio et la société FOCUS ENTERTAINMENT se sont accordés mutuellement des options unilatérales d'achats et/ou de ventes relatives, pour partie, aux actions restantes détenues par les minoritaires. Les conditions et prix d'exercice de ces options sont définis contractuellement.

Les associés minoritaires de Douze Dixièmes et la société FOCUS ENTERTAINMENT se sont accordés une option unilatérale de vente relatives, pour partie aux actions restantes détenues par un minoritaire. Les conditions et prix d'exercice de cette option sont définis contractuellement.

2. Engagements reçus

Dans le cadre du nouveau financement contracté au cours de l'exercice, la société dispose de la part de ses banques et partenaires financiers sur les lignes de crédits à tirage " revolving " ou de facilité de caisse d'un engagement d'un montant de 80,5M€.

3.28. Transactions avec les parties liées

Le Groupe rémunère ses mandataires, dont les membres du Conseil de surveillance ainsi que les membres du Directoire.

Rémunérations en milliers d'euros	31/03/2022	31/03/2021
Indemnités de mandat ⁽¹⁾	-	12
Prestations de services ⁽²⁾	517	
Jetons de présence ⁽²⁾	75	45
TOTAL	592	57

⁽¹⁾ Indemnités de mandat au titre du mandat de Président du Conseil de Surveillance

⁽²⁾ Jetons de présence dus aux membres du Conseil de Surveillance.

Contrat de prestations de services entre la Société et FLCP & Associés

Le 10 décembre 2020, un contrat de prestation de services entre la Société et FLCP & Associés a été autorisé par le Conseil de Surveillance.

Ce contrat de prestations prévoit :

- La fourniture de conseils en matière de croissance externe et en stratégie relative aux fusions acquisitions ;
- Une rémunération fixe de 250.000€ HT annuelle ainsi qu'une rémunération sous forme de success fees, pouvant aller de 0,3% à 0,5% hors taxe de la "portion de la valeur d'entreprise à 100% de la société acquise" ;
- La durée de la convention démarre au moment de la signature du contrat jusqu'au 31 mars 2022 et se poursuivra par tacite reconduction d'année en année, pour une période d'un an courant du 1^{er} avril au 31 mars de chaque année, sauf dénonciation exprimée par l'une ou l'autre des parties.

A l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 16 avril 2021, le Conseil de surveillance a motivé cette convention de la manière suivante : FLCP & Associés assurera auprès de la Société un rôle de consultant technique dans les domaines liés à des prestations de services dit "M&A", en vue d'accompagner la Société dans la détermination de la stratégie de croissance externe et sa mise en œuvre au travers d'une assistance de la Société tout au long des processus d'acquisition. Ces éléments de rémunération sont estimés par le Conseil de surveillance comme bas par rapport aux "retainers" et "success fees" proposés par les banques d'affaires dans le cadre de recherche de cibles et de mandat à l'achat.

Les montants relatifs à ce contrat de prestation de services sur la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022 s'élèvent à 517K€.

Le Groupe n'a pas identifié au 31 mars 2022 d'autres transactions conclues avec des parties liées non conclues à des conditions normales de marché ou ayant un impact matériel sur les comptes, à ce titre aucune information complémentaire visée par l'article R.123-198 11 du Code de commerce n'est nécessaire.

3.29. Honoraires CAC

Rémunérations en milliers d'euros	Deloitte	Finexsi Audit	Autres	31/03/2022 K€	%
Commissariat aux comptes, certification des comptes individuels et consolidés:					
- Emetteur	92	49		140	73%
- Filiales intégrées globalement		16	12	27	14%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissariat aux comptes					
- Emetteur	25			25	13%
Total mission légale des contrôleurs légaux des comptes				193	100%

FOCUS ENTERTAINMENT
Société Anonyme au capital de 7.778.731,20 Euros
Parc de Flandre " Le Beauvaisis " - Bâtiment 28
11, Rue de Cambrai - 75019 Paris
RCS Paris B 399 856 277

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

Finexsi Audit
14 rue de Bassano
75116 Paris
S.A. au capital 57 803 € 412 029 357 RCS Paris
Société de Commissariat aux Comptes
inscrite à la Compagnie Régionale de Paris

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 € 572 028 041 RCS Nanterre
Société de Commissariat aux Comptes
inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

A l'Assemblée Générale de la société FOCUS ENTERTAINMENT

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FOCUS ENTERTAINMENT relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Titres de participation

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 mars 2022 s'établit à 79 289 milliers d'euros, sont évalués à leur prix d'acquisition et éventuels compléments de prix selon les modalités décrites dans la note "1.5 Immobilisations financières" de la rubrique "Principes et méthodes comptables" de l'annexe aux comptes annuels, et dépréciés sur la base de leur valeur d'usage selon la définition donnée dans l'annexe.

Nos travaux ont principalement consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations établies par la Direction pour déterminer les éventuels compléments de prix à comptabiliser à la clôture et la valeur d'usage des titres de participation. Nous avons également vérifié que la note "1.5 Immobilisations financières" de la rubrique "Principes et méthodes comptables" de l'annexe aux comptes annuels donne une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise présentées dans le rapport de gestion

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'Administration consacrée au gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L.225-37-4 du Code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ; il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ; il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris et Paris-La Défense, le 8 juillet 2022

Les commissaires aux comptes

Finexsi Audit



Deloitte & Associés



COMPTES ANNUELS EXERCICE DE 12 MOIS CLOS LE 31 MARS 2022

[en milliers d'Euros]

I. BILAN ACTIF

Désignation de l'entreprise : FOCUS ENTERTAINMENT		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12							
Adresse de l'entreprise : 11, rue de Cambrai, 75019 PARIS		Durée de l'exercice précédent : 12							
Numéro SIRET : 39985627700021		Code APE : 58.21 Z							
		Exercice N, clos le : 31/03/2022		31/03/2021					
		Brut		Amortissements, provisions		Net		Net	
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB	-	AC	-	-	-	-
		Frais de recherche et de développement	AD	-	AE	-	-	-	-
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	97 002	AG	(90 395)	6 607	6 074	6 074
		Fonds commercial	AH	-	AI	-	-	-	-
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	66 271	AK	-	66 271	61 482	61 482
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	-	AM	-	-	-	-
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	-	AO	-	-	-	-
		Constructions	AP	220	AQ	(176)	44	66	66
		Installations techniques, matériels et outillages industriels	AR	-	AS	-	-	-	-
		Autres immobilisations corporelles	AT	1 851	AU	(1 186)	665	583	583
		Immobilisations en cours	AV	-	AW	-	-	-	1
		Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	AX	4	AY	-	4	-	-
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	-	CT	-	-	-	-
		Autres participations	CU	79 289	CV	-	79 289	7 420	7 420
Créances rattachées à des participations		BB	-	BC	-	-	-	-	
Autres titres immobilisés		BD	-	BE	-	-	-	-	
Prêts		BF	-	BG	-	-	-	-	
Autres immobilisations financières		BH	12 242	BI	(7)	12 235	5 196	5 196	
TOTAL (II)		BJ	256 880	BK	(91 765)	165 115	80 823	80 823	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements	BL	57	BM	-	57	-	
		En cours de production de biens	BN	-	BO	-	-	-	
		En cours de production de services	BP	-	BQ	-	-	-	
		Produits intermédiaires et finis	BR	553	BS	(85)	469	360	
		Marchandises	BT	19	BU	(6)	13	678	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	460	BW	-	460	210		
	CREANCES	Clients et comptes rattachés	BX	10 869	BY	(79)	10 791	16 194	
		Autres créances	BZ	16 934	CA	-	16 934	2 373	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	-	CC	-	-	-	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	-	CE	-	-	-	
Disponibilités		CF	57 576	CG	-	57 576	18 278		
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	CH	2 334	CI	-	2 334	2 819		
	TOTAL (III)	CJ	88 803	CK	(169)	88 634	40 912		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CL	1 966		-	1 966	-		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	-		-	-	-		
	Ecart de conversion actif (VI)	CN	13		-	13	219		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	347 662	1A	(91 934)	255 728	121 955		
				CP		CR			
Clause de réserve de propriété :		Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

II. BILAN PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : FOCUS ENTERTAINMENT		Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (dont versé 6 396 K€)	DA	7 779	6 396	
	Primes d'émission, de fusion, d'apports,...	DB	90 192	22 369	
	Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence)	EK]	-	-	
	Réserve légale	DD	779	779	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	-	-	
	Réserves réglementées (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuations des cours)	B1]	-	-	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants)	EJ]	-	-	
	Report à nouveau	DH	41 924	27 317	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	6 018	14 717	
	Subventions d'investissement	DJ	-	-	
	Provisions réglementées	DK	294	43	
	TOTAL (I)	DL	146 985	71 621	
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs	DM	-	-	
	Avances conditionnées	DN	-	-	
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	522	1 382	
	Provisions pour charges	DQ	303	318	
	TOTAL (III)	DR	825	1 701	
DETTES	Emprunts obligataires convertibles	DS	-	-	
	Autres emprunts obligataires	DT	-	-	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	DU	65 261	12 506	
	Emprunts et dettes financières diverses (dont emprunts participatifs)	EI]	-	-	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	1 059	1 766	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	16 543	23 886	
	Dettes fiscales et sociales	DY	3 728	5 879	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	12 800	-	
Autres dettes	EA	197	4 098		
Compte régul.	Produits constatés d'avance	EB	8 114	71	
	TOTAL (IV)	EC	107 702	48 207	
	Ecarts de conversion passif	(V)	ED	215	427
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	255 728	121 955	

III. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

		Désignation de l'entreprise : FOCUS ENTERTAINMENT						Exercice N-1	
		Exercice N							
		France		Exportations et livraisons		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	FA	8	FB	23	FC	31	10	
	Production vendue {	biens	FD	2 327	FE	7 855	FF	10 182	11 110
		services	FG	631	FH	121 816	FI	122 447	155 386
	Chiffre d'affaires nets	FJ	2 966	FK	129 694	FL	132 660	166 506	
	Production stockée					FM	(2 821)	(24)	
	Production immobilisée					FN	0	0	
	Subvention d'exploitation					FO	7	0	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges					FP	4 712	634	
	Autres produits					FQ	2 188	878	
Total des produits d'exploitation (I)						FR	136 747	167 994	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS	0	(150)	
	Variation de stock (marchandises)					FT	(2 267)	(498)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					FU	2 992	4 487	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					FV	(53)	0	
	Autres achats et charges externes					FW	80 125	100 205	
	Impôts, taxes, versements assimilés					FX	696	967	
	Salaires et traitements					FY	8 174	7 633	
	Charges sociales					FZ	3 668	3 341	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations : {	- dotations aux amortissements				GA	24 167	24 847
			- dotations aux provisions				GB	5 348	0
Sur actif circulant : dotations aux provisions						GC	143	152	
Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	358	1 437	
Autres charges					GE	2 092	161		
Total des charges d'exploitation (II)						GF	125 443	142 581	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	11 303	25 413	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					GH	0	0	
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					GI	0	0	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations					GJ	7	0	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					GK	0	0	
	Autres intérêts et produits assimilés					GL	25	24	
	Reprises sur provisions et transfert de charges					GM	18	1 550	
	Différences positives de change					GN	284	267	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	0	0	
Total des produits financiers (V)						GP	333	1 841	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ	256	0	
	Intérêts et charges assimilées					GR	1 770	130	
	Différence négative de change					GS	6	1 666	
	Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement					GT	0	0	
Total des charges financières (VI)						GU	2 032	1 797	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(1 699)	44	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV +V - VI)						GW	9 604	25 457	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion					HA	5	15	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital					HB	531	577	
	Reprises sur provisions et transfert de charges					HC	49	2 888	
Total des produits exceptionnels (VII)						HD	585	3 480	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion					HE	(0)	3 038	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital					HF	1 539	159	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions					HG	251	2 931	
Total des charges exceptionnelles (VIII)						HH	1 790	6 127	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)						HI	(1 206)	(2 648)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise						(IX)	HJ	0	840
Impôts sur les bénéfices						(X)	HK	2 380	7 253
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)						HL	137 665	173 314	
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)						HM	131 647	158 598	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)						HN	6 018	14 717	

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

1. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de la société FOCUS ENTERTAINMENT sont établis sur la base des principes comptables applicables en France, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes visés au règlement n° 2018-07 du 10 décembre 2018 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Sauf indication contraire, les chiffres sont présentés en milliers d'Euros.

1.1. EVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

Augmentation de capital de 70,4M€

Par décision du Président du Directoire de la Société, faisant usage de la subdélégation qui lui a été conférée par le Directoire lors de sa réunion en date du 18 mai 2021 en vertu et dans les limites de (i) l'autorisation du Conseil de surveillance de la Société accordée au Directoire et (ii) la délégation de compétence conférée par la dixième résolution de l'Assemblée Générale Mixte en date du 16 avril 2021, la Société a émis 1 050 000 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale unitaire de 1,20 euro, au profit de catégories de bénéficiaires, conformément à l'article L.225-138 du Code de commerce et à la dixième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte de la Société en date du 16 avril 2021.

Cette augmentation de capital a été réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société au profit d'une catégorie de bénéficiaires pour un montant de 70,4M€, via la construction accélérée d'un livre d'ordres.

Croissance externe

Acquisition de Streum On Studio

Le 20 avril 2021, FOCUS ENTERTAINMENT a acquis 60% du capital social de la société Streum On Studio.

Acquisition de Dotemu

Le 30 septembre 2021, FOCUS ENTERTAINMENT a acquis 77,5% du capital de Dotemu.

Acquisition de Douze Dixièmes

Le 12 octobre 2021, FOCUS ENTERTAINMENT a acquis 50,01% de la société Douze Dixièmes.

Acquisition de Leikir Studio

Le 4 février 2022, FOCUS ENTERTAINMENT a acquis 70% de la société Leikir Studio.

Enquête de la Commission Européenne

La Société a reçu, en avril 2019, une communication des griefs de la Commission Européenne dans le cadre de son enquête ouverte le 2 février 2017 visant les accords conclus entre l'entreprise Valve Corporation, propriétaire de la plateforme de distribution de jeux Steam et cinq éditeurs de jeux vidéo dont FOCUS ENTERTAINMENT.

Ces griefs portaient essentiellement sur les restrictions techniques et contractuelles qui auraient eu pour effet de limiter la circulation de jeux PC en Europe.

Le 9 novembre 2020, la Société a annoncé être en mesure d'estimer le montant de l'amende qui lui sera infligée par la Commission Européenne. Ce montant, correspondant à un risque maximum estimé à 3M€, a été constaté dans les comptes au 30 septembre 2020 sous forme d'une provision pour risques.

Le 20 janvier 2021 la Société a été informée par la Commission Européenne qu'une amende d'un montant de 2,9M€ lui serait finalement appliquée. Cette amende a été payée le 12 juillet 2021.

Pandémie Covid-19

Depuis mars 2020, face à la pandémie mondiale liée au Covid-19, toute l'industrie du jeu vidéo a dû s'adapter à de nouvelles façons de travailler. Dès lors, et tout au long de l'exercice 2021/22, FOCUS ENTERTAINMENT a maintenu les mesures lui permettant de :

- protéger la santé et la sécurité de ses salariés en appliquant rigoureusement les recommandations des autorités locales (arrêts partiels d'activités, télétravail généralisé, mise à disposition d'équipements de protection...),
- assurer la continuité de ses opérations, notamment sur le suivi des jeux en production et la commercialisation des jeux sortis.

Même si l'on observe une circulation moindre du virus du Covid-19 depuis le premier trimestre 2022, FOCUS ENTERTAINMENT maintient un niveau élevé de vigilance et poursuit l'application des mesures recommandées par les autorités locales.

Malgré ces précautions, une recrudescence de la circulation du virus Covid-19 pourrait impacter les calendriers de lancement de certains jeux. Ces décalages pourraient se traduire par des dépenses de développement non prévues initialement, un décalage dans le temps des revenus attendus, un impact sur la réalisation du budget et l'atteinte des objectifs commerciaux.

Guerre en Ukraine

La guerre en Ukraine qui a débuté le 24 février 2022 a des impacts pour le moment très limités pour FOCUS ENTERTAINMENT. À ce jour, le chiffre d'affaires issu de ventes à des joueurs basés en Ukraine ou en Russie représentent moins de 2,4% du revenu du Groupe en 2021/22.

FOCUS ENTERTAINMENT n'a qu'un seul partenaire, établi de longue date en Russie, dont les opérations de développement de jeux sont en parties gérées depuis la Russie, l'Ukraine et le Belarus.

Ce partenaire, qui possède un grand nombre de studios à travers l'Europe et le reste du monde, a pris des mesures permettant soit d'assurer la relocalisation et la sécurité d'un grand nombre de ses employés étant prêts à partir, soit de transférer certaines tâches dans d'autres studios. FOCUS ENTERTAINMENT n'anticipe à ce stade aucun impact significatif sur les délais et la qualité, sur les jeux en développement par ce partenaire.

Si malgré toutes les actions mises en place par son partenaire des délais devaient apparaître, ceux-ci pourraient se traduire par des dépenses de développement non prévues initialement, un décalage dans le temps des revenus attendus, un impact sur la réalisation du budget et l'atteinte des objectifs commerciaux.

1.2. EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS AU 31 MARS 2022

Changement de dénomination sociale

L'Assemblée Générale des actionnaires, réunie le 1^{er} avril 2022, a décidé la modification de la dénomination sociale de la Société, FOCUS HOME INTERACTIVE devenant à compter de cette date FOCUS ENTERTAINMENT, et ce dans un objectif de cohérence en mettant en avant les piliers et valeurs de la Société.

Fin du contrôle fiscal

Le 22 juin 2021, FOCUS ENTERTAINMENT a été notifié d'un contrôle fiscal commençant début juillet 2021 et portant sur la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2020. Ce contrôle est terminé depuis le 1^{er} juin 2022 et a donné lieu à un redressement dont l'impact est non significatif.

Lancement Teenage Mutant Ninja Turtles: Shredder's Revenge

Le 16 juin 2022, Dotemu a lancé avec succès Teenage Mutant Ninja Turtles: Shredder's Revenge, jeu développé par Tribute Games Inc. Le jeu a connu un très bon démarrage, se positionnant numéro 1 sur Steam monde dans les quelques minutes qui ont suivi sa sortie. Au moment de ce rapport, le score Metacritic du jeu est de 84 laissant présager une très bonne performance de ce jeu.

Partenariats

Des négociations en cours au 31 mars 2022 ont été finalisées post clôture. Les éléments résultants de ces négociations sont inclus dans le Hors bilan (cf note 3.27.1a).

1.3. UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur la valeur comptable de certains éléments du bilan ou du compte de résultat, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe.

La Société revoit ces estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Ces estimations, hypothèses ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existantes à la date d'établissement des comptes, qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

Les principales estimations et hypothèses se rapportent notamment à :

- L'évaluation des actifs incorporels en particulier des jeux,
- La détermination des provisions pour risques et charges,
- Les provisions pour détermination des stocks,
- Les compléments de prix sur les acquisitions des titres de participation,
- Les tests de dépréciation des titres de participation.

1.4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont composées majoritairement des investissements réalisés auprès des studios dans le cadre des contrats d'acquisitions de droits d'édition et de distribution des jeux, et autres investissements dans les jeux, que la propriété intellectuelle "IP" soit acquise par le Groupe ou non. Ces contrats peuvent inclure des garanties de redevances minima et/ou le versement de financement selon un échéancier prédéfini et dont les paiements sont conditionnés par la livraison des étapes de développement dites "Milestones".

Lors du lancement des jeux, le montant total investi est amorti sur la durée de vie estimée des jeux, comprise entre 12 et 24 mois. Cet amortissement peut être modifié dans le cas où les ventes attendues ne permettront pas de recouper le minimum garanti. Dans le cas où les royalties à payer dépassent le minimum garanti, FOCUS ENTERTAINMENT paie des royalties complémentaires qui sont enregistrés en compte de résultat.

Figurent également en immobilisations incorporelles les développements de jeux réalisés par la filiale allemande Deck13 Interactive, Streum On Studio et Douze Dixièmes.

Les autres immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, frais accessoires directement attribuables inclus.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue :

- | | |
|--|-------------------------|
| • Concessions, brevets, licences : | Linéaire 3 ans |
| • Installations générales, agencements et aménagements : | Linéaire 8 ans – 10 ans |
| • Matériel de bureau et informatique : | Linéaire 3 à 5 ans |
| • Mobilier de bureau : | Linéaire 5 à 8 ans |

Les actifs immobilisés incorporels et corporels peuvent faire l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice, leur valeur économique apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

1.5. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières comprennent notamment :

- les dépôts et cautionnements liés aux emprunts et aux baux encours,
- les créances et actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité confié à la société de bourse Gilbert Dupont.
- les actions propres détenues par la Société dans le cadre de programme de rachat d'action
- les titres de participation qui sont inscrits au bilan pour leur prix d'acquisition ou pour leur valeur de souscription et compléments de prix lorsqu'ils sont hautement probables. En effet, en cas de contrats d'acquisition disposant de clauses de compléments de prix, ces derniers sont estimés par la Direction à la date d'acquisition de la manière la plus fiable possible, conformément aux termes définis dans les accords. Si leur versement est jugé probable dans le cadre de l'arrêté des comptes, ils sont pris en compte dans le coût d'acquisition des titres. Les estimations initiales des composantes variables du prix d'acquisition, effectuées à la date d'acquisition, sont révisées à chaque clôture annuelle par la Direction, ou lorsqu'elles deviennent mesurables de manière fiable pour la première fois après cette date. Le coût d'acquisition des titres est corrigé en conséquence. La société a également opté pour l'immobilisation des frais d'acquisition sur titres. Ils font l'objet d'un amortissement dérogatoire linéaire sur 5 ans, comptabilisés en provisions réglementées. La valeur d'usage des titres de participation est appréciée à chaque exercice en fonction des perspectives de rentabilité.

Lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

1.6. STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du "coût moyen pondéré" (CUMP).

La valeur brute des produits finis et des marchandises comprend le prix de fabrication ou d'achat et les frais accessoires y compris les droits de fabrication payés aux consociers.

Une provision pour dépréciation est éventuellement constituée et est calculée référence par référence, en fonction de l'obsolescence, du taux de rotation et de la potentialité de vente des stocks. Chaque exercice, la société procède à la reprise de la totalité de la provision précédente et au calcul de la nouvelle provision.

S'agissant des ventes en dépôt dans certains pays à l'étranger, les jeux en dépôt demeurent la propriété de FOCUS ENTERTAINMENT et figurent donc dans son stock jusqu'à la réalisation de la vente par le distributeur dépositaire.

1.7. CRÉANCES CLIENTS

Les créances client sont valorisées à la valeur nominale. Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire des créances présente un risque de recouvrabilité. La valeur d'inventaire est appréciée au cas par cas en fonction de l'ancienneté de la créance et de la situation dans laquelle se trouve le client.

1.8. AUTRES CRÉANCES

Les autres créances sont composées majoritairement des créances sociales et fiscales et des comptes courants au sein du Groupe.

1.9. OPÉRATIONS EN DEVISES

La Société a appliqué la réglementation ANC 2015-05 relative aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture.

Les opérations réalisées en devises sont comptabilisées au taux moyen mensuel du mois précédent au cours duquel elles sont réalisées.

Les créances et dettes exprimées en devises au bilan sont converties au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les écarts de conversion ainsi constatés sont comptabilisés à l'actif ou au passif du bilan

Au 31 mars 2022, la Société n'a pas souscrit de contrats de couverture et n'a pas de contrats de couverture en cours.

1.10. PROVISION POUR RISQUES

Une provision est reconnue lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- s'il existe une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé,
- s'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Une provision pour risques est constituée pour faire face au risque de retour de marchandises des clients.

Cette provision est évaluée en neutralisant la marge réalisée sur les ventes de jeux présentant un risque d'écoulement et restant en stock chez les principaux clients en fonction d'un taux de retour évalué pour chaque titre selon la performance des ventes.

Une provision pour risque est également constituée pour couvrir le risque de perte de change et les litiges liés au personnel.

1.11. PROVISION POUR CHARGES

La provision pour charges concerne uniquement les engagements de retraite.

Les salariés français de la Société bénéficient des prestations de retraites prévues par la réglementation française :

- obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par la Société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies) ;
- versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime à cotisations définies).

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel la Société s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés.

Cette évaluation repose notamment sur des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite et sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité.

Les paiements de la Société pour les régimes à cotisations définies sont constatés en charges au compte de résultat de la période à laquelle ils sont liés.

La méthode de calcul appliquée est la méthode rétrospective : méthode des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière (droits à indemnité à la date actuelle avec salaires en fin de carrière actualisés).

Les engagements de retraite sont calculés au 31 mars 2022 selon les hypothèses suivantes :

- Ensemble des salariés en contrat à durée indéterminée ;
- Taux d'actualisation : 1.83% ;
- Taux d'augmentation des salaires 3% ;
- Table de mortalité : INSEE TV/TD 2011-2013.

Cette indemnité est calculée sur la base d'un départ volontaire des salariés à l'âge de 65 ans en accord avec les dispositifs de la convention collective en vigueur dans la Société.

1.12. PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Les produits constatés d'avance sont composés des avances versées par les clients au titre des jeux en cours de lancement. Les produits sont reconnus en chiffre d'affaires lors du lancement de la commercialisation du jeu dans le territoire du contrat de distribution au titre duquel les avances sont versées.

1.13. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de la Société est exclusivement composé de ventes de jeux-vidéos sur support physique ou dématérialisé.

a) Produits physiques (ventes retail) : Les ventes de produits physiques sont comptabilisées à la date de transfert de propriété aux clients, net des remises, ristournes et commissions accordées aux distributeurs.

b) Produits dématérialisés (ventes digitales) : Les ventes de jeux en téléchargement sont comptabilisées lors du téléchargement par le consommateur final du jeu sur les sites internet de la Société ou sur les plateformes de téléchargement tierces (distributeurs digitaux), nettes des remises, ristournes et commissions accordées aux distributeurs.

1.14. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

La rémunération du Président du Directoire jusqu'au 31 mars 2022 puis Directeur Général depuis le 1^{er} avril 2022 figure dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise.

1.15. RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier comprend les produits et charges liés à la trésorerie et les flux bancaires (y compris les escomptes obtenus ou accordés), les charges d'intérêts sur les emprunts et les gains et pertes de change.

Conformément aux normes françaises, les frais d'émissions des emprunts ont été étalés sur la durée des emprunts. Le résultat financier comprend également la dotation des frais d'émissions de l'emprunt de l'exercice.

1.16. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel est composé des autres opérations non-récurrentes et non-liées aux investissements dans les jeux.

1.17. DATE DE CLÔTURE DES COMPTES

La société clôture ses comptes annuels au 31 mars.

2. EXPLICATIONS DES POSTES DE BILAN, DE COMPTE DE RESULTAT ET DE LEURS VARIATIONS

2.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les concessions, brevets, licences et logiciels comprennent les investissements dans les outils de travail de la Société.

Les concessions, brevets, licences et logiciels comprennent également les montants versés aux studios prestataires au titre de jeux développés ou en cours de développement et dont la Société possède des droits de propriété intellectuelle ou non.

	31/03/2021	Acquisitions	Cessions	Transfert	31/03/2022
Concessions, brevets, licences, logiciels	64 000	7 852	(448)	25 597	97 001
Immobilisations incorporelles en cours	61 482	27 673	-	(22 884)	66 271
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES BRUTES	125 482	35 525	(448)	2 713	163 272
Amort brevets, licences, marques, logiciels	(57 926)	(28 056)	-	(4 412)	(90 394)
AMORT IMMOS INCORPORELLES	(57 926)	(28 056)	-	(4 412)	(90 394)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	67 556	7 469	(448)	(1 699)	72 879

2.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont composées de matériel informatique et de travaux d'aménagement et d'agencement des locaux.

	31/03/2021	Acquisitions	Transfert	Cessions	31/03/2022
Constructions et agencements	220				220
Installations générales et agencements	249				249
Autres immobilisations corporelles	1 254	358		(10)	1 602
Immobilisations corporelles en cours					-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 724	358	-	(10)	2 072
Amort constructions et agencements	(154)	(22)			(176)
Amort installations générales et agencements	(130)	(33)			(164)
Amort Autres immobilisations corporelles	(790)	(237)		4	(1 023)
AMORT IMMOS CORPORELLES	(1 075)	(292)	-	4	(1 363)
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	649	66	-	(6)	709

Les acquisitions d'immobilisations corporelles sont composées majoritairement de matériel informatique. Les cessions concernent la sortie d'actifs qui ne sont plus en service.

2.3. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	31/03/2021	Acquisitions/ Dotations	Cessions/ Reprises	31/03/2022
Titres de participation	7 421	71 868		79 289
Dépôts de garantie	578	533	-	1 112
Autres immobilisations financières	-			-
Contrat de liquidité - Créances immobilisées	320		(266)	55
Contrat de liquidité - Actions propres	150	5 392	(5 256)	286
Contrat de rachat - Actions propres	3 613	7 600	(424)	10 789
Créance sur contrat de rachat d'actions propres	534	-	(534)	-
VALEUR BRUTE DES ACTIFS FINANCIERS	12 617	85 394	(6 479)	91 532
Dépréciation des titres de participation	(1)			(1)
Dépréciation des actions propres	-	18	(25)	(7)
VALEUR NETTE DES ACTIFS FINANCIERS	12 616	85 412	(6 504)	91 524

Les immobilisations financières sont composées de titres de participations suite aux croissances externes au cours de l'année (cf paragraphe 1.1 sur les faits marquants de la période), du compte de liquidité disponible auprès de la société Gilbert Dupont (dans le cadre du contrat de liquidité) qui n'a pas, à la date de clôture, été investi en actions propres et des dépôts de garantie bancaire liés aux prêts souscrits.

Le coût d'acquisition tient compte des frais d'acquisition et compléments de prix conditionnés à des indicateurs multicritères, estimés comme hautement probables et de manière fiable par la Direction dans le cadre de l'arrêté des comptes. A ce titre, les compléments de prix relatifs aux acquisitions de Dotemu, Streum On Studio, Douze Dixièmes et Leikir Studio ont été analysés à la clôture.

Liste des filiales et participations :

Siège social	Capital	Capitaux propres hors résultat	Quote-part du capital détenue	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis non remboursés	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés	Observations
				Brute	Nette						
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS											
1. filiales (Plus de 50% du capital détenu)											
FOCUS HOME INTERACTIVE USA LLC 1617 JFK Blvd. Suite 555 Philadelphia, PA 19103 USA	-	544	100%	-	-	1 247	-	6 531	940	-	
FOCUS ENTERTAINMENT Development 11, Rue de Cambrai 75019 Paris	1	1	100%	1	1	-	-	-	-	-	
Deck13 Interactive GmbH Gervinusstr. 18-22 · 60322 Frankfurt am Main	25	907	100%	7 420	7 420	551	-	-	107	-	
Dotemu 79 Rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris	33	4 663	78%	65 555	65 555	1 509	-	12 211	1 219	-	Exercice de 15 Mois
Stream On Studio 1 avenue de Lattre de Tassigny 94130 Nogent-sur-Marne	62	-491	60%	2 375	2 375	1 727	-	1	245	-	
Leikir Studio 30 Rue Westermeyer 94200 Ivry-sur-Seine	1	493	70%	3 214	3 214	-	-	31	57	-	Exercice de 8 Mois
Douze Dixièmes 79 Cité Jouffroy Renault 92110 Clichy	36	645	50%	723	723	-	-	-	94	-	Exercice de 15 Mois
2. participations (10 à 50% du capital détenu)											

B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Néant

Actions propres :

Dans le cadre du contrat de liquidité, au 31 mars 2022, la Société possède 6 464 actions propres et détient une créance de 54 K€ affectée au compte de liquidité.

Contrat de Liquidité - Actions propres	Quantité
Actions en compte au 31/03/2021	2 318
Actions achetées	106 602
Actions vendues	102 456
Actions en compte au 31/03/2022	6 464

En dehors du contrat de liquidité, le Groupe détient au 31 mars 2022, 292 901 actions dans le cadre de son programme de rachat d'actions. FOCUS ENTERTAINMENT détient ainsi 299.365 actions propres à la clôture.

2.4. STOCKS ET EN-COURS

	31/03/2022			31/03/2021
	Brut	Provision	Net	Net
Marchandises	19	(6)	13	678
Matières Premières	57	-	57	
Produits finis	553	(84)	469	360
TOTAL DES STOCKS	629	(90)	539	1 038

A chaque clôture, la Société procède à la reprise de toutes les dépréciations comptabilisées à la clôture précédente et calcule une nouvelle dépréciation. Au 31 mars 2022, une dotation de 90K€ et une reprise de 126K€ ont été comptabilisées, représentant un impact positif de 36K€ sur le résultat d'exploitation.

2.5. ETAT DES CRÉANCES ET DES DETTES

Etat des créances	Brut	A un an au plus	A plus d'un an
Clients douteux ou litigieux	79	79	
Autres créances clients	10 791	10 791	-
Personnel et comptes rattachés	3	3	-
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	5 254	5 254	-
Etat - autres créances	5 195	5 195	-
Débiteurs divers	6 482	6 482	-
Charges constatées d'avance	2 334	2 334	
TOTAL	30 138	30 138	-

Les créances clients ont une échéance inférieure à un an.

Au 31 mars 2022, la provision pour dépréciation des comptes clients s'élève à 79K€ contre 30K€ en N-1. Aucune perte sur créances irrécouvrables n'a été constatée au 31 mars 2022 ni au 31 mars 2021.

Les débiteurs divers regroupent principalement les comptes courant au sein du Groupe.

Le montant des charges constatées d'avance ne concerne que des charges d'exploitation.

Les dépenses sur les jeux en développement comprennent essentiellement les frais de marketing, de production (localisation et test) et de développement additionnel pour les jeux en cours de développement. Ces frais sont comptabilisés en charges lors du lancement des jeux.

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	65 261	3 422	28 089	33 750
Fournisseurs et comptes rattachés	16 543	16 272	260	10
Personnel et comptes rattachés	1 523	1 523		
Sécurité sociale et autres organismes	1 149	1 149		
Impôts sur les bénéfices		-		
Taxe sur la valeur ajoutée	31	31		
Autres impôts, taxes et assimilés	1 026	1 026		
Dettes sur immo. et comptes rattachés	12 800	12 800		
Autres dettes	197	197		
Produits constatés d'avance	8 114	8 114		
Total général	106 643	44 534	28 349	33 760

2.6. PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Immobilisations financières	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	7 558
Personnel	
Etat	4 217
Divers, produits à recevoir	
Autres créances	
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
Total	11 775

2.7. CAPITAUX PROPRES

Au 31 mars 2022, le capital de la société FOCUS ENTERTAINMENT est composé de 6 482 276 actions ordinaires au nominal de 1,20€ entièrement libérées.

Libellé	31/03/2021	Affect. Résultat	Opérations sur capital	Résultat	Autres	Distribution dividendes	Affect	31/03/2022
CAPITAL SOCIAL	6 396		1 383					7 779
Primes d'émission, de fusion, d'apport	22 369		67 822					90 191
PRIMES & ECARTS	22 369	-	67 822	-	-	-	-	90 191
Réserve légale	779							779
RESERVES	779	-	-	-	-	-	-	779
Report à nouveau	27 317	14 717	(110)					41 924
Résultat	14 717	(14 717)		6 018				6 018
RESULTAT ET REPORT A NOUVEAU	42 034	-	(110)	6 018	-	-	-	47 942
Amortissements dérogatoires	43				251			294
Provisions réglementées	43				251			294
CAPITAUX PROPRES	71 621	-	69 095	6 018	251	-	-	146 985

Les " opérations sur capital " incluent l'exercice de stock-options, l'acquisition définitive d'actions gratuites.

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
En début d'exercice	5 329 942	1,2
Actions émises pendant l'exercice	1 152 334	1,2
En fin d'exercice	6 482 276	1,2

Au 31 mars 2021, le capital social était divisé en 5.329.942 actions de 1,20 euro de valeur nominale, au 31 mars 2022 il était divisé en 6 482 276 actions de 1,20 euro de valeur nominale.

Au cours de l'exercice 2021/2022, les 1 152 334 actions nouvelles émises au cours de la période résultent des opérations suivantes :

- Augmentation du capital par l'émission de 1 050 000 actions, le 21 mai 2021
- Acquisition définitive des 36 493 AGA 2020-01 et AGA 2020-2, le 23 juin 2021
- Acquisition définitive des 600 AGA 2019-01-1, le 23 juin 2021
- Acquisition définitive des 1 750 AGA 2018-4, le 24 septembre 2021
- Acquisition définitive des 600 AGA 2019-01-1, le 24 septembre 2021
- Acquisition définitive des 200 AGA 2019-01-2, le 24 septembre 2021
- Acquisition définitive des 3 000 AGA 2019-01-5, le 24 septembre 2021
- Acquisition définitive des 4 500 AGA 2018-3, le 24 septembre 2021
- Exercice des 250 options du Plans SO 2019, le 24 septembre 2021
- Acquisition définitive des 1 750 AGA 2018-2, le 11 octobre 2021
- Acquisition définitive des 6 000 AGA 2018-1, le 11 octobre 2021
- Exercice des 250 options du Plans SO 2019, le 24 novembre 2021
- Exercice des 250 options du Plans SO 2019, le 12 janvier 2022
- Exercice des 200 options du Plans SO 2017, le 12 janvier 2022
- Augmentation du capital par l'émission de 9 248 actions, le 19 janvier 2022
- Acquisition définitive des 27 099 AGA 2020-01 et AGA 2020-1, le 28 février 2022
- Acquisition définitive des 9 394 AGA 2020-02 et AGA 2020-1, le 28 février 2022
- Exercice des 250 options du Plans SO 2017, le 30 mars 2022
- Exercice des 500 options du Plans SO 2019, le 30 mars 2022

L'annulation de Phantom Shares au cours de l'exercice a généré une reprise de provision de 451 K€ comptabilisée en résultat opérationnel.

2.8. CAPITAL POTENTIEL – INSTRUMENTS DILUTIFS

La Société a procédé à l'attribution/émission de différentes valeurs mobilières donnant accès au capital. Sont rappelées ci-après les évolutions concernant chacune des catégories de titres donnant accès au capital au cours de la période présentée ainsi que des tableaux synthétiques des plans.

a) Attributions d'actions gratuites (AGA)

Lors de sa réunion du 30 mars 2022, le Directoire de la Société a adopté un plan d'attribution gratuite d'actions (AGA 2022-1) faisant usage de la délégation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 23 septembre 2021 et sur autorisation du Conseil de surveillance donnée lors de sa réunion du 29 mars 2022. Ce plan d'attribution gratuite d'actions 2022-1 permet l'attribution de 6.000 actions gratuites à M. Luc HENINGER, M. Thomas BARRAU et M. John BERT.

Attribution gratuite d'actions					
Date d'autorisation	11/10/2018	26/06/2019	17/12/2020	26/01/2021	30/03/2022
Date de vesting	Par 1/3 jusqu'en 2022	Variable jusqu'en 2023	Décembre 2024	Décembre 2024	Mars 2023
Fin de période de rétention	Jusqu'en 2023	Jusqu'en 2024	Jusqu'en 2026	Jusqu'en 2026	30/03/2024
Quantités attribuées	48 600	5 600	70 000	75 375	6 000
Quantités annulées	4 050	800	-	14 500	-
Quantités encore en période d'acquisition au 31/03/2022	1 750	1 600	70 000	60 875	6 000
Quantités encore en période de rétention au 31/03/2022	14 000	1 400	-	-	-

b) Options de souscription d'actions

Stock options	
Date d'autorisation	06/10/2017 26/06/2019
Date butoire d'exercibilité	06/10/2022 26/06/2024
Prix d'exercice	21,3 18,5
Quantités autorisées	25 000 25 000
Quantités attribuées	7 450 15 750
Quantités annulées	500
Quantités exercées	1 700 1750
Quantités résiduelles au 31/03/2022	5 250 14 000

Lors de sa réunion du 24 septembre 2021, le Directoire de la Société a constaté une augmentation de capital social résultant de l'exercice par un salarié de 250 options de souscriptions d'actions dans le cadre du Plan SO 2019 attribué par le Directoire en date du 11 mars 2019 faisant usage de la délégation accordée par l'Assemblée Générale en date du 27 septembre 2018.

Lors de sa réunion du 24 novembre 2021, le Directoire de la Société a constaté une augmentation de capital social résultant de l'exercice par un salarié de 250 options de souscriptions d'actions dans le cadre du Plan SO 2019 attribué par le Directoire en date du 11 mars 2019 faisant usage de la délégation accordée par l'Assemblée Générale en date du 27 septembre 2018.

Lors de sa réunion du 12 janvier 2022, le Directoire de la Société a constaté une augmentation de capital social résultant de l'exercice par un salarié de 250 options de souscriptions d'actions dans le cadre du Plan SO 2019 attribué par le Directoire en date du 11 mars 2019 faisant usage de la délégation accordée par l'Assemblée Générale en date du 27 septembre 2018.

Lors de sa réunion du 12 janvier 2022, le Directoire de la Société a constaté une augmentation de capital social résultant de l'exercice par un salarié de 200 options de souscriptions d'actions dans le cadre du Plan SO 2017-01 attribué par le Directoire en date du 6 octobre 2017 faisant usage de la délégation accordée par l'Assemblée Générale en date du 27 septembre 2017.

Lors de sa réunion du 30 mars 2022, le Directoire de la Société a constaté une augmentation de capital social résultant de l'exercice par un salarié de 500 options de souscriptions d'actions dans le cadre du Plan SO 2019 attribué par le Directoire en date du 11 mars 2019 faisant usage de la délégation accordée par l'Assemblée Générale en date du 27 septembre 2018 et une augmentation de capital social résultant de l'exercice par un salarié de 250 options de souscriptions d'actions dans le cadre du Plan SO 2017-01 attribué par le Directoire en date du 6 octobre 2017 faisant usage de la délégation accordée par l'Assemblée Générale en date du 27 septembre 2017.

Il s'agit des deux seuls plans en vigueur au 31 mars 2022.

2.9. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

	31/03/2021	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	31/03/2022
Provisions pour pertes de change	153	13	(153)	13
Provision pour Indemnités de Fin de Carrière	318	78	(93)	303
Autres prov. pour risques et charges	1 229	268	(987)	510
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 701	358	(1 234)	825
Prov. sur immo. titres de participation	-			-
Provisions sur stocks et en cours	126		(37)	89
Provisions sur créances clients	30	52	(3)	79
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	157	52	(40)	169
TOTAL GENERAL	1 857	410	(1 274)	994

Les autres provisions pour risques de la période concernent essentiellement la provision pour risques de retours clients et la provision pour charges sociales sur actions gratuites.

2.10. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

	31/03/2021	Nouveaux emprunts	Remboursements	31/03/2022
Emprunts bancaires (hors découvert)	11 256	62 281	(8 276)	65 261
- dont à moins d'un an	1 086			3 422
- dont à plus d'un an et moins de 5 ans	6 933			28 089
- dont à plus de 5 ans	3 237			33 750

Les emprunts et dettes financières sont des emprunts en Euros à taux fixes ou variables dont les modalités sont détaillées ci-dessous :

Banque	Montant nominal	Taux nominal	Durée et modalités de remboursement	Date de souscription	Solde au 31/03/2022	Solde au 31/03/2021
Credit Pooling T1	6 500 K€	1,10%	7 ans en 8 échéances différentes et variance dans les montants de remboursement	juin-20	-	5 826
BPI	5 000 K€	0,80%	7 ans en trimestriel	mai-20	5 000	5 000
BPI	1 200 K€	2,39%	5 ans en trimestriel	oct-17	180	420
BPI	5 000 K€	0,86%	7 ans en trimestriel	sept-21	5 000	-
BPI	5 000 K€	0,86%	7 ans en trimestriel	sept-21	5 000	-
PRÊT SENIOR TA	10 500 K€	Euribor + Marge	6 ans en semestriel	juil-21	10 500	-
PRÊT SENIOR TB	9 000 K€	Euribor + Marge	6,5 ans en semestriel	juil-21	9 000	-
PRÊT SENIOR TC	30 000 K€	Euribor + Marge	7 ans en semestriel	juil-21	30 000	-

2.11. CHARGES À PAYER

	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	581
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 717
Dettes fiscales et sociales	2 683
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	12 760
Autres dettes	187
TOTAL	30 929

2.12. ÉLÉMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

	Montant concernant les entreprises avec lesquelles la société à un lien de participation
Participations	79 289
Créances clients et comptes rattachés	0
Intérêts courus	34
Dettes fournisseurs	0
Autres créances	5 000
TOTAL	84 322

2.13. EFFECTIF MOYEN

	31/03/2022	31/03/2021
Cadres	58	49
Agents de maîtrise et techniciens	27	23
Employés	82	75
TOTAL	167	146

2.14. RÉSULTAT FINANCIER

	31/03/2022	31/03/2021	Variation
Gain de change	284	267	17
Autres produits financiers	31	24	7
Reprise sur provision de dépréciation	18	1 550	(1 532)
Produits financiers	333	1 841	(1 508)
Perte de change	6	1 666	(1 660)
Intérêts financiers	1 770	128	1 641
Provision pour dépréciation des actions propres	25	0	25
Autres charges financières	232	2	230
Charges financières	2 032	1 797	235
RESULTAT FINANCIER	(1 699)	44	(1 743)

Les charges financières au 31 mars 2022 sont principalement constituées des nouveaux intérêts sur emprunts (cf. §1.1 Evènements significatifs de l'exercice).

2.15. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

	31/03/2022	31/03/2021	Variation
Bonis provenant du contrat de liquidité	531	577	(46)
Reprise sur provisions	49	2 888	(2 839)
Autres produits exceptionnels	5	14	(10)
Produits exceptionnels	585	3 480	(2 895)
Dotations aux amortissements et provisions	251	2 931	(2 680)
Valeur nette des éléments d'actifs cédés	6	0	6
Malis provenant du contrat de liquidité	253	159	94
Autres charges exceptionnelles	1 281	3 038	(1 757)
Charges exceptionnelles	1 790	6 128	(4 337)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(1 206)	(2 648)	1 443

Au 31 mars 2022, les autres charges exceptionnelles correspondent aux frais de due diligence relatifs à des projets d'acquisition avortés, ainsi qu'aux charges de restructuration de l'exercice.

Au 31 mars 2021, les dotations et reprises de provisions, ainsi que les autres charges exceptionnelles correspondent principalement au montant de l'amende liée à l'enquête de la Commission Européenne.

2.16. VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

	31/03/2022	31/03/2021
Résultat d'exploitation hors CS s/ participation	3 161	8 417
Dons	(2)	5
Retenues à la source		(10)
Résultat financier	(475)	14
Résultat exceptionnel	(337)	(875)
Participation	(0)	(300)
Contribution additionnelle	34	0
Autres éléments		
Impôts sur les sociétés	2 380	7 253
Situation fiscale différée	31/03/2022	31/03/2021
Impôts payés d'avance sur :		
- charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :	41	741
Total allègements	41	741
Total accroissements	-	-
Situation fiscale différée	(41)	(741)

2.17. IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ MÈRE CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ

La société Neology Holding est intégrée globalement au sein du groupe FLCP & Associés dont la société par actions simplifiée FLCP & Associés (SIREN 843754417, sis au 17 avenue George V 75008 Paris) est la société mère.

La société FLCP & Associés et ses filiales sont elles-mêmes intégrées globalement dans le groupe consolidé FLCP, dont la société par actions simplifiée FLCP (SIREN 840421176, sis au 17 avenue George V 75008 Paris) est mère.

2.18. ENGAGEMENTS HORS BILAN

1. Engagements donnés

a) Engagements donnés aux studios et ayants-droits

Au 31 mars 2022, la Société a signé des contrats d'acquisition de droits d'édition et de distribution avec les studios et des contrats de licence portant sur les droits d'adaptation d'une marque ou titre avec les ayants-droits de la marque, titre ou franchise concernée.

Les sommes restantes à verser sont telles que :

	31/03/2022 (*)	31/03/2021
Engagements donnés aux studios et ayants-droit	124 223	39 290
<i>Dont aux studios</i>	<i>124 073</i>	<i>35 998</i>
<i>Dont aux ayant-droit</i>	<i>150</i>	<i>3 293</i>

	31/03/2022 (*)	31/03/2021
Engagements donnés aux studios et ayants-droit	124 223	39 290
<i>Dont à moins d'un an</i>	<i>63 086</i>	<i>38 804</i>
<i>Dont à plus d'un an et moins de 5 ans</i>	<i>61 137</i>	<i>487</i>

(*) des contrats en cours de négociation au 31 mars 2022 et dont la finalisation a eu lieu post clôture sont inclus dans les engagements présentés au 31 mars 2022.

Une fois versées, ces sommes seront comptabilisées au poste immobilisations à l'actif du Bilan et seront recyclées en compte de résultat selon le principe décrit en note 1.8.

b) Engagements de Locations Simples

Les locations comprennent des baux immobiliers signés le 2 mars 2020 pour le siège de la Société et celui signé le 15 mars 2022 pour le compte de Dotemu.

	31/03/2022	31/03/2021
Engagements sur baux immobiliers (loyers et charges)	4 584	5 397
<i>Dont à moins d'un an</i>	<i>1 200</i>	<i>1 094</i>
<i>Dont à plus d'un an et moins de 5 ans</i>	<i>3 385</i>	<i>4 303</i>
<i>Dont à plus de 5 ans</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

La Société loue également certains équipements sous des contrats de locations résiliables.

c) Crédit-baux

La Société a des contrats de location en crédit-bail sur du matériel mais qui ne relève pas d'un montant significatif.

d) Covenants bancaires

La société doit calculer un ratio de levier au 31 mars de chaque année qui ne doit pas dépasser le seuil fixé par le contrat, signé le 20 juillet 2021. Ce ratio est constitué par le rapport entre les dettes nettes consolidées et l'EBITDA consolidé. Le ratio est respecté au 31 mars 2022.

e) Couvertures de change

La société n'a pas souscrit d'instruments de couverture de change au 31 mars 2022.

2. Engagements de rachats des participations minoritaires

Les associés minoritaires de Dotemu et la société FOCUS ENTERTAINMENT se sont accordés mutuellement des options unilatérales d'achats et/ou de ventes relatives aux actions restantes détenues par les minoritaires. Les conditions et prix d'exercice de ces options sont définis contractuellement.

Les associés minoritaires de Streum On Studio et la société FOCUS ENTERTAINMENT se sont accordés mutuellement des promesses unilatérales d'achats et/ou de ventes relatives, pour partie, aux actions restantes détenues par les minoritaires. Les conditions et prix d'exercice de ces promesses sont définis contractuellement.

Les associés minoritaires de Leikir Studio et la société FOCUS ENTERTAINMENT se sont accordés mutuellement des options unilatérales d'achats et/ou de ventes relatives, pour partie, aux actions restantes détenues par les minoritaires. Les conditions et prix d'exercice de ces options sont définis contractuellement.

Les associés minoritaires de Douze Dixièmes et la société FOCUS ENTERTAINMENT se sont accordés une option unilatérale de vente relatives, pour partie aux actions restantes détenues par un minoritaire. Les conditions et prix d'exercice de cette option sont définis contractuellement.

3. Engagements reçus

Le Groupe bénéficie d'engagements de la part de ses banques et partenaires financiers sur les lignes de crédits à tirage suivant pour 80.500 K€ :

- Credit Pooling Tranche A : 24 500K€
- Credit Pooling Tranche B : 21 000K€
- Credit Pooling Tranche C : 20 000K€
- Credit Revolving : 15 000K€.

2.19. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Au 31 mars 2022, la Société a rémunéré ses mandataires, dont les membres du Conseil de Surveillance ainsi que les membres du Directoire. Il est précisé que la gouvernance a été changée en Conseil d'Administration au 1^{er} avril 2022.

Rémunérations en milliers d'euros	31/03/2022	31/03/2021
Indemnités de mandat (1)	-	12
Prestations de services (2)	517	
Jetons de présence (2)	75	45
TOTAL	592	57

(1) Indemnités de mandat au titre du mandat du Président du conseil de surveillance.

(2) Jetons de présence dus aux membres du Conseil de surveillance.

Contrat de prestations de services entre la Société et FLCP & Associés

Le 10 décembre 2020, un contrat de prestation de services entre la Société et FLCP & Associés a été autorisé par le Conseil de Surveillance.

Ce contrat de prestations prévoit :

- La fourniture de conseils en matière de croissance externe et en stratégie relative aux fusions acquisitions ;
- Une rémunération fixe de 250.000 € HT annuelle ainsi qu'une rémunération sous forme de success fees, pouvant aller de 0,3% à 0,5% hors taxe de la "portion de la valeur d'entreprise à 100% de la société acquise" ;
- La durée de la convention démarre au moment de la signature du contrat jusqu'au 31 mars 2022 et se poursuivra par tacite reconduction d'année en année, pour une période d'un an courant du 1^{er} avril au 31 mars de chaque année, sauf dénonciation exprimée par l'une ou l'autre des parties.

A l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 16 avril 2021, le Conseil de surveillance a motivé cette convention de la manière suivante : FLCP & Associés assurera auprès de la Société un rôle de consultant technique dans les domaines liés à des prestations de services dit "M&A", en vue d'accompagner la Société dans la détermination de la stratégie de croissance externe et sa mise en œuvre au travers d'une assistance de la Société tout au long des processus d'acquisition. Ces éléments de rémunération sont estimés par le Conseil de surveillance comme bas par rapport aux "retainers" et "success fees" proposés par les banques d'affaires dans le cadre de recherche de cibles et de mandat à l'achat.

Les montants relatifs à ce contrat de prestation de services sur la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022 s'élèvent à 517 K€.

La Société n'a pas identifié d'autres transactions conclues avec des parties liées non conclues à des conditions normales de marché ou ayant un impact matériel sur les comptes, à ce titre aucune information complémentaire visée par l'article R.123-198 11 du Code de commerce n'est nécessaire.

FOCUS ENTERTAINMENT
Société Anonyme au capital de 7.778.731,20 Euros
Parc de Flandre " Le Beauvaisis " - Bâtiment 28
11, Rue de Cambrai - 75019 Paris
RCS Paris B 399 856 277

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022

Finexsi Audit
14 rue de Bassano
75116 Paris
S.A. au capital 57 803 € 412 029 357 RCS Paris

Société de Commissariat aux Comptes
inscrite à la Compagnie Régionale de Paris

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 € 572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes
inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

A l'Assemblée Générale de la société FOCUS ENTERTAINMENT

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- **Convention avec la société Innelec Multimédia**, dont Monsieur Denis Thébaud (membre du Conseil de surveillance) est actionnaire majoritaire, comme il l'est indirectement de FOCUS ENTERTAINMENT à travers sa participation minoritaire dans la société Neology Holding.

Nature de la convention : conventions commerciales

Modalités au titre de l'exercice 2021/2022 :

- Frais de publicité dans le cadre de nos conventions commerciales : Néant
- Vente de produits finis : 69.797 €

Ce contrat est reconduit car FOCUS ENTERTAINMENT continue de distribuer les jeux en France, pays dans lequel la société Innelec Multimédia est un acteur du marché.

- **Convention avec la société FLCP & Associés**, actionnaire disposant indirectement d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société.

Date de conclusion : 10 décembre 2020 Nature : contrat de prestations de services

Modalités : convention de prestation de services M&A, en vue de participer au développement de la Société par le biais d'éventuelles croissances externes.

Montants comptabilisés sur l'exercice clos le 31 mars 2022 : 517.023 €.

Conventions autorisées et conclues depuis la clôture

- **Engagement de non-concurrence entre la Société et Monsieur Christophe Nobileau, Directeur Général de la Société**

Date de conclusion : 1^{er} avril 2022

Nature de la convention : Engagement de non-concurrence

Modalités : Compte tenu des fonctions que Monsieur Christophe Nobileau exerce au sein de la Société et, notamment, des relations qu'il entretient avec ses partenaires commerciaux, ses accès à des informations confidentielles et sensibles ainsi que sa connaissance de l'organisation du Groupe et des moyens techniques et financiers mis en œuvre, et afin d'assurer la protection légitime des intérêts de la Société, Monsieur Christophe Nobileau s'est engagé, tant qu'il exercera des fonctions opérationnelles au sein de la Société, puis pendant une période de dix-huit (18) mois à compter de la date à laquelle il cessera ses fonctions de Directeur Général de la Société, à ne pas s'intéresser, à quelque titre que ce soit, directement ou indirectement, notamment en qualité de salarié, mandataire social, conseil,

consultant ou autre, rémunéré ou non, à toute société, entreprise ou groupement qui exercerait une activité concurrente ou commercialiserait des produits ou services concurrents de l'activité, sur le territoire d'un ou plusieurs des pays suivants : France (en ce compris l'outre-mer), Angleterre et Etats- Unis.

A titre de contrepartie pécuniaire à cet engagement, Monsieur Christophe Nobileau, percevra pendant toute la durée de cet engagement, soit dix-huit (18) mois, mensuellement, une somme mensuelle brute égale à 70% de la moyenne de la rémunération totale mensuelle brute qui lui aura été versée par la Société durant les douze (12) derniers mois précédant la cessation de ses fonctions, au titre de son mandat social. Par ailleurs, la Société s'est engagée à maintenir pour la part entreprise, durant cette durée, le contrat de mutuelle de Monsieur Christophe Nobileau.

Cet engagement n'aura d'effet sur les comptes qu'en cas de cessation de fonction de Directeur général de la société.

Paris-La Défense, le 8 juillet 2022

Les commissaires aux comptes

Finexsi Audit



Deloitte & Associés



RAPPORT DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES (RSE) 2021-2022



MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les enjeux sociaux et environnementaux prennent, à juste titre, une place de plus en plus importante au sein des entreprises. Être respectueux de l'environnement, prendre soin de ses collaborateurs, proposer aux joueurs des jeux de qualité, divertissants et dans un cadre sécurisé, sont à mes yeux des enjeux aussi importants que les objectifs économiques de l'entreprise.

C'est pour cela qu'en 2020, nous nous sommes engagés à être une entreprise encore plus responsable. Pour cela, nous nous sommes attelés à construire une stratégie RSE ambitieuse avec l'aide de nos parties prenantes.

Cela nous a permis de formaliser nos engagements et nos valeurs au travers de notre premier rapport RSE. Nous avons poursuivi ce travail tout au long de l'exercice 2021/22 en mobilisant toutes les strates de l'entreprise :

- Lors du changement de gouvernance de l'entreprise, le Conseil d'Administration de FOCUS ENTERTAINMENT s'est doté d'un comité RSE, piloté par Mme Irit Hillel.
- Le comité de direction est régulièrement sollicité sur des prises de décisions et se trouve être pleinement acteur de l'engagement de FOCUS ENTERTAINMENT.
- Les salariés incarnent également cette stratégie en impulsant les actions et en étant partie prenante de la stratégie RSE de FOCUS ENTERTAINMENT.

Cette implication collective nous a permis à la fois de maintenir l'ensemble des initiatives débutées l'an passé, tout en renforçant certaines comme :

- l'accroissement du budget de formation de nos collaborateurs
- la mise en place d'un système de lanceur d'alerte
- la lutte contre les discriminations (formation et référents)

Notre objectif principal pour l'année à venir est d'étendre toutes ses initiatives à l'ensemble des filiales du Groupe et permettre la sensibilisation de tous les collaborateurs aux enjeux de la RSE.

Christophe Nobileau, Directeur Général de FOCUS ENTERTAINMENT

INTÉGRER LA RSE AUX ACTIVITÉS DE FOCUS ENTERTAINMENT

NOTRE AMBITION RSE ET NOTRE VISION

Éditeur français de jeux vidéo depuis plus de 20 ans, nous plaçons nos joueurs et leur satisfaction au cœur de nos préoccupations. Forts de nombreux partenariats avec des studios indépendants, nous souhaitons garantir une expérience de jeu responsable, originale et divertissante pour nos joueurs. A travers notre stratégie RSE, nous souhaitons apporter des réponses concrètes aux différents enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux du secteur du jeu vidéo et répondre aux principales attentes de nos parties prenantes.

Les bases de notre engagement et de notre vision à long terme ont été posées grâce à notre premier rapport en 2021. Le rapport de l'année 2022 a pour vocation de présenter la poursuite du travail initié il y a 1 an.

LES DÉFIS DE NOTRE SECTEUR

Le secteur des jeux vidéo est en constante évolution, ce qui crée de nombreux défis et de nouveaux enjeux de développement durable :

- L'accélération de la mutation des ventes en magasins vers le digital renforcée par la crise sanitaire liée au Covid-19 depuis 2020.
- L'impact environnemental du numérique est croissant : le secteur du numérique est responsable de 3 à 4% des émissions de gaz à effet de serre dans le monde¹ et représente 2,5% de l'empreinte carbone de la France² ; il doit donc jouer un rôle important dans la lutte contre le changement climatique.
- L'augmentation du nombre de réglementations environnementales.
- Le défi de l'égalité et de la mixité femme/homme dans un secteur en retard dans ce domaine.
- La recherche et la fidélisation des talents dans un marché très concurrentiel.
- L'évolution très rapide des compétences dans le secteur.
- La nécessité d'anticiper les tendances de consommation de nos produits.
- La hausse des cyberattaques, des risques de fraude et de piratage.
- L'importance croissante des réglementations sur la protection des données personnelles.
- L'essor des communautés en ligne et la prévention des comportements toxiques.

NOTRE APPROCHE POUR DÉFINIR NOTRE STRATÉGIE RSE

Nos enjeux RSE et notre contribution aux objectifs de développement durable des Nations Unies

Au cours de l'exercice 2020-2021, FOCUS ENTERTAINMENT a identifié les principaux enjeux extra-financiers de son secteur d'activité et au regard de sa taille. Pour cela, nous avons réalisé une analyse documentaire interne, une analyse des études et standards sectoriels sur le sujet, un benchmark des entreprises du secteur et une comparaison des référentiels extra-financiers de notre industrie. Ces analyses ont permis d'identifier une liste de 15 enjeux extra-financiers particulièrement importants pour l'entreprise, que nous avons soumis à nos parties prenantes internes et externes lors d'entretiens. Sur cette base, nous avons réalisé une analyse de matérialité afin d'identifier les enjeux les plus importants pour l'entreprise et pour nos parties prenantes (enjeux matériels).

Dans le cadre de cette analyse, FOCUS ENTERTAINMENT a également identifié, parmi les 17 objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, ceux entrant dans le périmètre où FOCUS ENTERTAINMENT a le plus d'impact :



¹ <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide-pratique-face-cachee-numerique.pdf>

² https://www.arcep.fr/fileadmin/cru-1651234245/user_upload/04-22-version-francaise.pdf

Engager nos parties prenantes à travers un premier dialogue en 2020-2021

En 2020-2021, FOCUS ENTERTAINMENT a réalisé une cartographie de ses parties prenantes. L'entreprise considère comme partie prenante toutes les organisations ou personnes qui ont un ou plusieurs intérêts dans une décision ou activité de l'entreprise de manière directe ou indirecte. Ainsi, FOCUS ENTERTAINMENT a identifié plusieurs catégories de parties prenantes :

Joueurs	Individus, équipes, communautés
Collaborateurs	Employés, stagiaires, prestataires, Comité Social et Economique (CSE)
Investisseurs et actionnaires	Actionnaires, investisseurs, banques, agences de notation
Partenaires	Studios de développement
Fournisseurs et sous-traitants	Fournisseurs de matériel informatique, de logiciels, de services et autres biens
Etat, organisations publiques	Organismes de certification, organismes normatifs, organisations professionnelles, CNC, médias
Communautés locales	Associations locales, écoles

Afin de définir les parties prenantes les plus importantes à interroger, FOCUS ENTERTAINMENT a mis en place une approche basée sur l'analyse de deux critères :

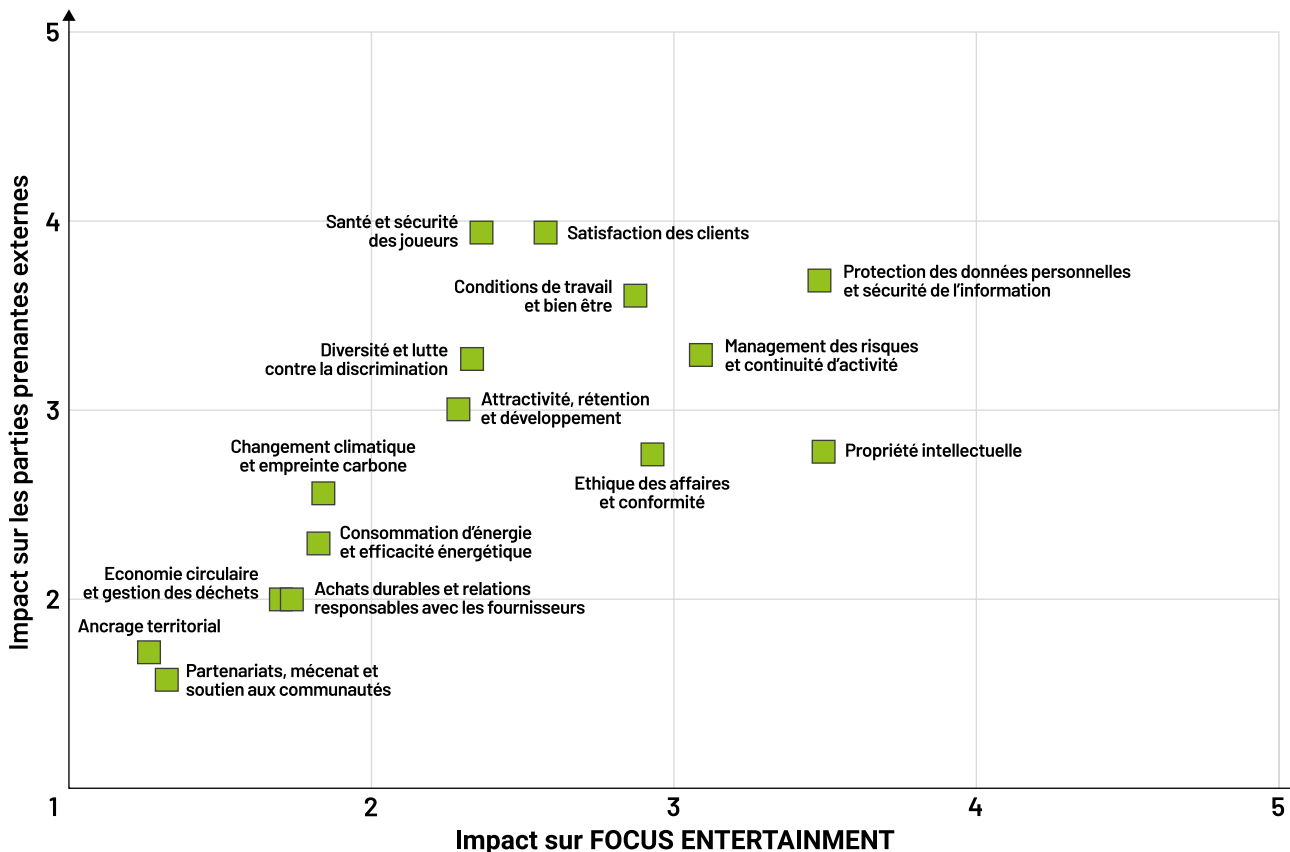
- L'importance des impacts de FOCUS ENTERTAINMENT sur la partie prenante et l'influence de celle-ci sur FOCUS ENTERTAINMENT
- Le niveau de relation entre FOCUS ENTERTAINMENT et la partie prenante

À la suite de cette analyse, FOCUS ENTERTAINMENT a interrogé ses parties prenantes sur l'importance et la pertinence de ses enjeux extra-financiers afin de construire une analyse de matérialité. Cette analyse de matérialité a été une opportunité de connaître les attentes de ses parties prenantes internes et externes et de créer un premier dialogue sur le sujet de la RSE avec elles. L'objectif pour FOCUS ENTERTAINMENT consiste à renouveler cette initiative en créant une relation durable et un dialogue régulier avec ces parties prenantes. Ces échanges permettront à FOCUS ENTERTAINMENT de mieux comprendre les défis et les attentes de ses parties prenantes et de partager des informations sur sa démarche RSE.

Notre matrice de matérialité, fondement de notre stratégie RSE

Dans le cadre de la définition de sa stratégie RSE, FOCUS ENTERTAINMENT a mené sa première analyse de matérialité afin de définir et de hiérarchiser ses enjeux RSE. Cette analyse a permis d'identifier les enjeux les plus matériels et de hiérarchiser ses actions RSE tout en prenant en compte les attentes de ses parties prenantes.

A travers notre analyse de matérialité, nous avons croisé une vision interne de l'importance des enjeux extra-financiers avec les attentes des parties prenantes externes. Cela nous a permis de sélectionner nos principaux enjeux extra-financiers intégrant les risques financiers, réglementaires, réputationnels et de continuité d'activité. Les résultats de cette analyse de matérialité sont présentés ci-dessous :



À la suite de cette analyse de matérialité, FOCUS ENTERTAINMENT a décidé de focaliser sa stratégie RSE sur les enjeux matériels les plus impactants pour elle et pour ses parties prenantes. Il en ressort donc 9 enjeux stratégiques :

1. Satisfaction des joueurs et compétitivité.
2. Santé et sécurité des joueurs.
3. Diversité et lutte contre la discrimination.
4. Protection des données personnelles et sécurité de l'information.
5. Management des risques, continuité d'activité et éthique des affaires.
6. Conditions de travail et bien-être au travail.
7. Attractivité, rétention et développement des collaborateurs.
8. Propriété intellectuelle.
9. Changement climatique et empreinte carbone.

En parallèle de cette analyse de matérialité, il est à noter qu'une identification des risques est effectuée chaque année par FOCUS ENTERTAINMENT dans son rapport financier. Parmi les risques et incertitudes auxquels la société est confrontée figurent des aspects extra-financiers.

NOTRE STRATÉGIE RSE

Issue de nos échanges avec nos parties prenantes puis d'une co-construction avec nos équipes, FOCUS ENTERTAINMENT a lancé en 2020-21 sa stratégie RSE qui repose sur 3 axes d'engagement :

- 1. Être un éditeur de jeux vidéo divertissants et respectueux pour nos joueurs dans un cadre sécurisé.**
- 2. Être un employeur attractif et responsable.**
- 3. Être une entreprise au service de l'environnement et de la société.**

Nous détaillerons ces différents axes tout au long du rapport en précisant nos actions effectuées depuis 2021.

La gouvernance de la RSE chez FOCUS ENTERTAINMENT

Chaque niveau de l'entreprise est impliqué dans la stratégie RSE. La RSE est gérée par une personne dédiée en interne chez FOCUS ENTERTAINMENT, rattachée au Secrétaire Général, membre du comité exécutif de FOCUS ENTERTAINMENT, pour assurer une vision transverse de la stratégie.

Dans la continuité de son implication dans la construction de la stratégie initiée début 2020, le comité exécutif joue un rôle central dans le déploiement et dans les prises de décision de la stratégie RSE du groupe FOCUS ENTERTAINMENT.

En Assemblée Générale en date du 1^{er} avril 2022, les actionnaires ont voté un changement du mode d'administration et de direction de FOCUS ENTERTAINMENT, qui se traduit par le passage d'une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance à une société anonyme à Conseil d'Administration. Le Conseil a également décidé, compte-tenu de la taille de FOCUS ENTERTAINMENT et du nombre d'administrateurs, de ne pas créer de comités autonomes chargés de préparer les travaux du Conseil dans un domaine donné mais d'assurer lui-même les missions spécifiques de ces comités, en se constituant, dans sa formation plénière, selon le cas, en formation de Comité d'audit, en formation de Comité des nominations et des rémunérations et en formation de Comité RSE.

Madame Irit Hillel a été désignée pour présider les réunions du Conseil d'Administration, lorsque celui-ci traitera des sujets RSE.

Nos principaux indicateurs clés de performance (ICP)

Depuis 2020-21, FOCUS ENTERTAINMENT a défini sa stratégie pour chacun de ses enjeux matériels afin de définir une feuille de route pour les prochaines années.

Cet engagement à long terme est soutenu par la direction générale de l'entreprise et se mesure à l'aide des indicateurs ci-dessous :

1. Enquête de satisfaction : qualité de vie au bureau / ambiance de travail / recommandations.
2. Index égalité professionnelle H/F.
3. Taux de turnover H/F.
4. Intensité carbone par chiffre d'affaires et collaborateurs.

Ci-dessous, des indicateurs, découlant d'actions débutées récemment ou non-débutées, que nous pourrions suivre à partir de la prochaine année fiscale :

1. % de collaborateurs sensibilisés/formés à l'éthique des affaires.
2. % de collaborateurs et studios internes sensibilisés à la RSE. et à la protection de l'environnement.
3. Nombre d'heures de formation moyen par collaborateur.

	2020/21	2021/22
Satisfaction qualité de vie au bureau (en %)	94	N/A ³
Satisfaction ambiance de travail (en %)	91	N/A ³
Recommandation de FHI (en %)	89	N/A ³
Index égalité professionnelle (sur 100)	84	94
Taux de turnover (en %)	22,7 ⁴	28,5
Intensité Carbone par collaborateurs (en t eq CO ₂ /collaborateurs)	20,39	N/A ³
Intensité Carbone par chiffre d'affaires (en kg eq CO ₂ /k€)	19,42	N/A ³

³ Nous mettons à jour ces données issues de notre "baromètre social" 2020 et du Bilan carbone @ tous les 2 ans.

⁴ Le taux publié (11,5%) dans le rapport 2020/21 correspondait au taux d'attrition, nous avons ajusté cette donnée.

En plus de sa stratégie RSE, FOCUS ENTERTAINMENT effectue un reporting extra-financier qui permet de donner plus d'informations à propos de sa performance extra-financière et ainsi donner encore plus de visibilité à ses parties prenantes sur le sujet. FOCUS ENTERTAINMENT suivra ainsi les notes des indices Gaïa rating et Vigéo Eiris⁵ afin de rester vigilant sur la progression de ses engagements.

Années	2019	2020	2021
Notation Gaïa (sur 100)	29	31 ⁶	62
Notation Vigéo (sur 100)	13	13	non disponible*

*La notation Vigéo se fait tous les 2 ans.

AXE N°1 : ÊTRE UN ÉDITEUR DE JEUX VIDÉO DIVERTISSANTS ET RESPECTUEUX POUR NOS JOUEURS DANS UN CADRE SÉCURISÉ

Le secteur des jeux vidéo est soumis à de nombreuses mutations comme la croissance de la dématérialisation des jeux, l'augmentation des communautés en ligne ou encore le développement de nouveaux modèles type loot box. Face à ces évolutions, FOCUS ENTERTAINMENT a pour objectif de garantir une expérience de jeu de qualité et respectueuse de ses joueurs tout en promouvant leur sécurité, leur bien-être et une accessibilité aux jeux.

La satisfaction de nos joueurs, leur santé et leur sécurité et la protection de leurs données personnelles sont des enjeux prioritaires pour l'entreprise et c'est la raison pour laquelle FOCUS ENTERTAINMENT s'engage à mettre son énergie pour :

- Augmenter la qualité des jeux et garantir une expérience de jeu satisfaisante
- Assurer un cadre de jeu favorisant la santé et la sécurité des joueurs
- Garantir des modèles de jeux respectueux des joueurs
- Assurer l'accessibilité de ses jeux
- Développer la diversité sous toutes ses formes dans ses jeux

Des plans d'actions ont été formalisés en 2021 pour répondre à ces engagements de long terme. Avant la mise en place de ces plans d'actions, FOCUS ENTERTAINMENT avait déjà mis en place de nombreuses actions sur ces enjeux.

1.1. DÉVELOPPER LA QUALITÉ DES JEUX ET ASSURER UNE EXPÉRIENCE DE JEU SATISFAISANTE ET RESPECTUEUSE

1.1.1. Éditer des jeux de qualité

Depuis de nombreuses années, la ligne éditoriale de FOCUS ENTERTAINMENT se démarque grâce à des concepts innovants, des gameplays alternatifs et des univers originaux qui ont su s'attirer les éloges des critiques et des joueurs. Fort de 20 ans d'expérience, les équipes mettent toute leur passion et leur savoir-faire au service de la créativité, avec une attention particulière portée sur la qualité.

Les sorties de nos jeux au cours de l'année 2021/22 ont continué sur la lancée des années précédentes : audacieuses, innovantes et diversifiées. **Hood: Outlaws & Legends** invitait à redécouvrir le mythe du prince des voleurs et sa bande de hors-la-Loi dans un jeu coopératif aux accents de dark fantasy. **Warhammer Age of Sigmar: Storm Ground** et **Necromunda: Hired Gun** se sont ajoutés à la liste de jeux Warhammer publiés par FOCUS ENTERTAINMENT en collaboration avec Games Workshop pour explorer toujours plus loin les riches univers issus de leurs licences iconiques. **Aliens: Fireteam Elite** proposait un shooter coopératif nerveux explorant la licence cinématographique bien connue d'Alien. **World War Z: Aftermath**, la version ultime du jeu **World War Z** sorti en 2019 et ayant séduit plus de 15 millions de joueurs, est venu pousser encore plus loin la dynamique du jeu coopératif post-apocalyptique, dans un style encore différent des univers proposés par Hood et Aliens ou encore Warhammer.

Enfin nous pouvons citer l'univers mécano-spatial d'**Hardspace: Shipbreaker** qui a continué de séduire de nombreux joueurs lors de son développement et son exploitation en Early Access toute cette année, avec une sortie finale "1.0" en début d'année fiscale 2022/23.

Metacritic, l'une des références en termes de notation gaming a d'ailleurs classé FOCUS ENTERTAINMENT 17^{ème}/33 dans son **Annual game publisher Ranking** sur les publications de jeux 2021⁷.

Reconnaissance de nos jeux

Hardspace Shipbreaker, déjà récompensé aux **Canadian Game Awards** l'an passé, a été sélectionné au festival SIGGRAPH 2021 pour sa cinématique d'intro. **A Plague Tale : Requiem** est sélectionné au **Tribeca Games Festival**.



Nombre de prix et récompenses obtenus en 2021

Par ailleurs, plusieurs jeux annoncés sur l'exercice fiscal 2022/23 ont d'ores et déjà été reconnus par des experts du secteur :

- Evil West a été élu Best of PAX East par TechRaptor
- Dordogne a été élu Team Choice Award par Sidequesting.com lors de la PAX 2022

1.1.2. Éditer des jeux respectueux des consommateurs

La communication avec nos joueurs est un point important tout au long de la vie d'un jeu. Nous prenons leurs avis dès le développement en effectuant des phases de tests avec un panel de joueurs. Notre présence sur les réseaux sociaux et notre site internet permettent également de répondre aux demandes des joueurs et de recueillir leurs retours d'expérience après la sortie des jeux.

C'est aussi dans le but d'une meilleure clarté auprès de nos joueurs que nous avons travaillé à une refonte de notre site internet en septembre 2021.

⁵ Prochain renouvellement prévu en 2022.

⁶ Nous avons publié une note de 32 dans le rapport 2020/2021, la note a été ajustée par Gaïa rating à 31.

⁷ <https://www.metacritic.com/pictures/2022-game-publisher-rankings/15>

Environnement de jeu respectueux des joueurs

Depuis toujours, FOCUS ENTERTAINMENT porte une grande attention à maintenir un environnement de jeu fair-play pour ses joueurs. Nous sommes vigilants à ce que nos modèles économiques ne viennent pas gâcher le plaisir et la satisfaction, ni ne viennent déséquilibrer les expériences de jeux de nos joueurs. Nous estimons également important d'être transparents auprès de nos joueurs sur les engagements et les outils qui permettent de contrôler leur expérience.

1.2. ASSURER UN CADRE DE JEU FAVORISANT LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES JOUEURS

1.2.1. Assurer la santé et la sécurité des joueurs en ligne

Limiter les comportements toxiques

Afin de garantir un cadre de jeu plaisant et sécurisant pour chacun des joueurs, la protection et la modération des joueurs sont essentielles dans les jeux. Pour lutter contre les comportements toxiques, de harcèlement ou discriminatoire, nous mettons en place dans nos jeux un système de protection des comportements, et ce, sur plusieurs axes :

- Protection du public jeune : nous limitons l'accès en ligne pour les mineurs afin qu'ils ne puissent pas accéder à des contenus en ligne si leur compte est soumis au contrôle parental. Cela peut passer par un accès bloqué au mode multijoueur, aux contenus générés par les autres utilisateurs, l'accès au chat vocal et/ou textuel, etc.
- Assurer des comportements sains entre joueurs : nous mettons en place des outils de prévention des comportements toxiques, comme le filtre anti-insultes sur le chat textuel. Nous effectuons également une modération sur les UGC (User Generated Content) afin d'éviter les écrits et contenus offensants. Les joueurs peuvent aussi bloquer un joueur pour ne pas l'entendre en chat vocal. Dans certains jeux en ligne comme *Insurgency Sandstorm*, les serveurs peuvent être bloqués si une description injurieuse est visible dans le nom du serveur.
- Modération des activités en jeu : un système de rapport, imposé par les constructeurs, permet aux joueurs de rapporter le(s) comportement(s) toxiques de certains joueurs en fonction de certains critères. De plus, les community managers en relations avec les développeurs peuvent prendre des mesures appropriées allant de l'avertissement jusqu'au bannissement temporaire ou définitif du compte.

Plus généralement, nous nous appliquons à ce que les échanges sur nos canaux officiels de communication (Twitter, LinkedIn, Facebook, etc) se fassent de manière respectueuse.

Protéger et sensibiliser tous les publics de joueurs

Afin de protéger les publics les plus sensibles, des organismes nationaux et internationaux évaluent les jeux afin de préconiser de manière la plus simple possible un âge minimal d'utilisation du jeu. Cette information est affichée dans tous les éléments de communication du jeu (trailer notamment), sur les boîtes de jeux vendues en magasin ou dans les boutiques digitales.

Cela permet aux parents ou aux consommateurs de comprendre rapidement la teneur du titre et de les informer avant achat en toute transparence.

Voici quelques-uns des principaux organismes :

- ESRB (Entertainment Software Rating Board) pour la distribution en Amérique du Nord
- PEGI (Pan European Game Information) en Europe
- ACB (Australian Classification Board) en Australie
- OFLC (Office of Film and Literature Classification) en Nouvelle-Zélande
- USK (Unterhaltungssoftware Selbstkontrolle ; en français : "autocontrôle des logiciels de divertissement") pour l'Allemagne
- CERO (Computer Entertainment Rating Organization) pour le Japon
- GRAC (Game Rating Administration Committee) pour la Corée.

En plus de ces classifications par âge, nous affichons les infographies explicitant le type de jeu et de contenus que nos joueurs peuvent rencontrer et ainsi informer les parents⁸.

Plus généralement, à travers son implication auprès du Syndicat des Editeurs de Logiciels de Loisirs (SELL), FOCUS ENTERTAINMENT soutient les actions pour la sensibilisation et les bonnes pratiques dans le jeu vidéo.

1.2.2. Protéger les données personnelles de nos joueurs

FOCUS ENTERTAINMENT accorde une grande importance à la confidentialité des informations et à la protection des données à caractère personnel de ses joueurs. L'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) a été l'occasion de renforcer nos engagements et nos processus.

Il est crucial pour FOCUS ENTERTAINMENT que nos joueurs aient une parfaite information concernant l'utilisation faite de leurs données. A cet effet, FOCUS ENTERTAINMENT rend disponible sur son site internet et met à jour régulièrement sa Politique Générale de Protection des Données personnelles⁹. Cette politique permet à chacun de nos joueurs d'être informé sur les droits dont il dispose, mais également sur la manière de les exercer auprès de FOCUS ENTERTAINMENT grâce à une adresse email dédiée.

En termes de gouvernance, ce sujet est suivi et supervisé par notre Déléguée à la Protection des Données (DPO), désignée auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Ce sujet est porté par tous les membres du COMEX et les managers de nos services Ressources Humaines, Marketing et Production qui ont été formés sur les enjeux de la protection des données. Par ailleurs, l'équipe juridique s'est renforcée avec l'arrivée d'une juriste données personnelles et conformité amenée à assister la DPO sur ces sujets, tant pour FOCUS ENTERTAINMENT que pour ses filiales.

Les travaux de l'équipe dédiée à la protection des données ont permis la mise en place de nouvelles procédures internes, permettant de répondre plus efficacement aux sollicitations des joueurs souhaitant exercer leurs droits.

Des sessions de sensibilisation et de formation sont régulièrement organisées, lesquelles permettent à FOCUS ENTERTAINMENT de s'assurer que ses collaborateurs maintiennent leurs connaissances à jour et traitent les données personnelles conformément au cadre légal applicable. Ces actions de formation peuvent être mesurées par des indicateurs clés de performance (% de collaborateurs sensibilisés/formés), permettant ainsi à FOCUS ENTERTAINMENT de suivre l'évolution de ses pratiques.

⁸ <https://pegi.info/what-do-the-labels-mean>

⁹ <https://www.focus-entmt.com/en/privacy-policy>

Enfin, FOCUS ENTERTAINMENT s'est engagé dans le déploiement de son programme de conformité au sein de ses filiales et prévoit différentes actions qui seront détaillées dans le prochain rapport RSE.

1.3. S'ENGAGER POUR L'ACCESSIBILITÉ ET DÉVELOPPER LA REPRÉSENTATION DE LA DIVERSITÉ DANS NOS JEUX

FOCUS ENTERTAINMENT souhaite également transmettre une vision multiculturelle de notre société à travers les univers et les personnages de ses jeux. FOCUS ENTERTAINMENT souhaite ainsi lutter contre les clichés et véhiculer des images positives en faveur des communautés ou des minorités. Dans nos jeux sortis ces dernières années, FOCUS ENTERTAINMENT était déjà soucieux de donner une place à des personnages divers (par exemple à des personnages féminins sortant des stéréotypes dans les jeux **Shady Part of Me** ou **Othercide** en 2020, ou le succès de 2019 **A Plague Tale: Innocence**). Mais FOCUS ENTERTAINMENT est conscient que le chemin à parcourir est encore long pour lutter contre les clichés et ainsi mieux représenter les joueurs dans toutes leurs diversités. C'est dans cette optique que nos équipes travaillent, avec l'aide d'expertises extérieures, à améliorer les représentations des diversités de genre ou d'origine dans nos futurs jeux.

Nos équipes travaillent depuis plusieurs années à favoriser l'accessibilité de nos jeux aux personnes souffrant d'un handicap. Notre objectif est de rendre nos jeux les plus accessibles possibles et qu'il y ait un minimum de freins pour que chacun profite au mieux de nos expériences de jeux. Nos équipes ont créé un outil référentiel dans la phase de développement de nos futurs jeux, permettant de catégoriser les critères d'accessibilité que nous pourrions intégrer dans nos jeux. D'ores et déjà, nos jeux les plus ambitieux qui sortiront sur l'année fiscale 2022/23 présenteront des options de sous-titres, de personnalisation des contrôles du jeu ainsi que des options de réglage permettant l'accès aux personnes affectées par le daltonisme. En outre, nous accompagnons nos équipes et studios lors de la conception des jeux pour rendre le jeu intrinsèquement accessible, et ce même sans une option spécifique et dédiée à ce public.

Sur tous ces sujets d'accessibilité et de diversité, nous mesurons notre marge de progression. Cependant, nous nous réjouissons de travailler avec des studios et partenaires ouverts sur le sujet avec qui nous allons pouvoir être de plus en plus exemplaire et qui nous permettront d'aller encore plus loin dans nos jeux à venir.



Dans **Curse of the Dead Gods**¹⁰, les options sont personnalisables (endurance infinie, moins de dégâts infligés, mode invincible) ce qui permet de régler la difficulté du jeu et ainsi le rendre plus abordable et accessible pour les joueurs avec des difficultés motrices, cognitives, visuelles ou auditives.

Dans **Alien: Fireteam Elite**, des adaptations ont été incluses afin de rendre le jeu plus inclusif pour nos joueurs ayant des problèmes de vision. Il est en effet possible de régler la taille des sous-titres et y rajouter un fond pour améliorer la lisibilité. Les couleurs ayant un impact important sur l'expérience de jeu (différenciation des unités alliées/enemies, traçage des objets, ...), plusieurs choix de couleurs et de puissances de filtres ont été ajoutés pour adapter les couleurs selon le type de daltonisme. Le panel des couleurs du jeu est directement affiché à droite de l'écran, permettant ainsi un réglage facilité.



Dans **Insurgency: Sandstorm**, sorti cette année en version console, une personnalisation est possible pour inclure des rappels contextuels. Concrètement, cela permet l'affichage des options pendant une partie, permettant ainsi de préciser quelles actions sont possibles et comment les exécuter. L'option HUD est également activable, afin d'afficher une interface en jeu. Ces options réglables facilitent ainsi l'accès aux informations pour les joueurs ayant des problèmes de mémorisation (informations, touches sur les manettes). Dans un jeu exigeant comme **Insurgency: Sandstorm**, cela permet d'ouvrir l'accessibilité à d'autres catégories de personnes, sans déséquilibrer l'expérience de jeu de chacun. A noter que la modification des couleurs y est également possible tout comme la personnalisation des touches. Cela permet de rendre le jeu plus accessible à nos joueurs occasionnels mais plus globalement aux personnes rencontrant des difficultés visuelles, cognitives ou motrices.

Dans le jeu **Hood Outlaws & Legends**, les principaux atouts d'accessibilité concernent la modularité des contrôles. Les touches et contrôles de manettes sont interchangeable, le gyroscope de la manette peut être utilisé pour viser sans utiliser les sticks (et donc sans utiliser les pouces). De même, les options pour faciliter les déplacements et pour les interactions de combats/tirs permettent de choisir le maintien ou non des touches. Toutes ces options permettent une tenue différente des manettes et permet donc une accessibilité élargie pour les personnes rencontrant des difficultés motrices ou cognitives.



AXE N°2 : ÊTRE UN EMPLOYEUR ATTRACTIF ET RESPONSABLE

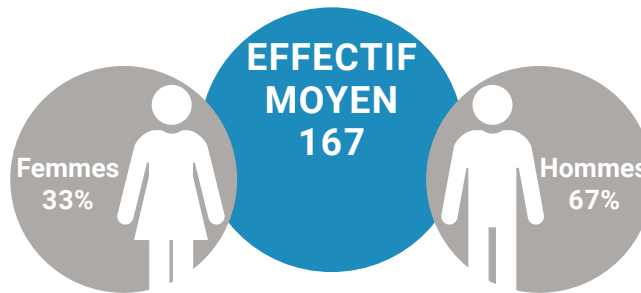
Conscient de l'évolution rapide et de l'attractivité de son secteur, FOCUS ENTERTAINMENT souhaite attirer et fidéliser ses collaborateurs tout en garantissant un environnement de travail flexible, équilibré et sécurisant. Cela implique également de mener des actions contre les discriminations et de garantir la diversité et l'inclusion en interne. Les conditions de travail et le bien-être au travail ; l'attractivité, la rétention et le développement des collaborateurs ainsi que la diversité et la lutte contre la discrimination sont des enjeux prioritaires pour l'entreprise et c'est la raison pour laquelle FOCUS ENTERTAINMENT s'engage à :

1. Permettre à ses collaborateurs de se former régulièrement et de développer leurs compétences
2. Garantir des conditions de travail respectueuses de l'équilibre vie privée/vie professionnelle
3. Promouvoir la diversité des profils, l'inclusivité et l'égalité des chances

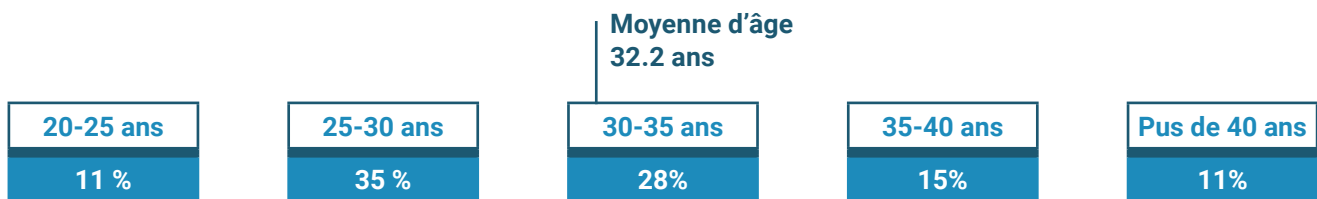
¹⁰ Curse of the dead gods est sorti l'année fiscale dernière, mais rien n'avait été détaillé sur les aspects inclusifs du jeu.

2.1. UN EMPLOYEUR ATTRACTIF ET EN PLEINE CROISSANCE¹¹

FOCUS ENTERTAINMENT a poursuivi au cours de l'exercice sa politique de recrutements. L'effectif moyen sur l'exercice 2021/22 était de 167 collaborateurs en augmentation de 14% par rapport à l'exercice précédent.



Le secteur du jeu vidéo est un secteur relativement jeune, et cela explique la moyenne d'âge de nos équipes. Celle-ci augmente légèrement par rapport à l'année dernière, 32,2 ans (contre 31,5 ans en 20/21) avec 74% de nos effectifs ayant moins de 35 ans.



En 2020, FOCUS ENTERTAINMENT a entamé une période charnière dans son développement qui avait engendré le recrutement de 50 nouveaux collaborateurs. Cette année fiscale a vu la poursuite de ce développement et de la densification des équipes, avec 55 nouveaux collaborateurs, dont 33% de femmes. Avec 40 départs pour un effectif moyen de 167 salariés, le taux d'attrition est à hauteur de 24% sur la période.

Parmi ces 55 recrutements, nous comptons 29 recrues en CDD et 26 en CDI.

Au 31 mars 2022, 82% des effectifs étaient en CDI, 15% en CDD et 2% en contrat d'apprentissage/ professionnalisation. Cette répartition est en progression puisque qu'au 31 mars 2021, 74% des effectifs étaient en CDI et 22% en CDD, ce qui permet d'accentuer la fidélisation des collaborateurs et de limiter la précarisation.

	Hommes	Femmes
Nombre d'embauches	37	18
Nombre de départs	29	11

2.2. PERMETTRE À NOS COLLABORATEURS DE SE DÉVELOPPER ET DE SE FORMER RÉGULIÈREMENT

2.2.1. Développer les compétences de nos collaborateurs, une condition pour notre réussite

Il est important que chaque salarié puisse se former et s'épanouir chez FOCUS ENTERTAINMENT. C'est pour cette raison que nous avons mis en place une politique de formation que nous comptons amplifier au fil des années. Le plan de formation déployé ces dernières années s'est accentué pour qu'un maximum de collaborateurs en bénéficie tout au long de l'année. Ainsi cette année, 61 collaborateurs (contre 28 collaborateurs l'an passé) ont pu bénéficier d'une formation, soit 37% des collaborateurs éligibles (contre 27% l'an passé), pour un total de 135 heures de formations¹². Cela correspond à un peu plus de 2h de formation en moyenne par salarié formé.

2.2.2. Suivre l'évolution de nos collaborateurs et les fidéliser

FOCUS ENTERTAINMENT accorde une grande importance à ce que ses collaborateurs aient tous les outils permettant d'être les plus équipées et les plus autonomes dans leurs missions. C'est pour cette raison que chaque manager réalise un entretien avec chaque membre de son équipe, afin de recueillir sa satisfaction et ses difficultés dans ses missions. Cet entretien permet également de discuter des priorités et de la vision de l'avenir du salarié dans son poste, et permet de s'assurer que l'équilibre entre la vie privée et la vie personnelle du salarié corresponde à ses propres attentes.

Sur l'année en cours, l'entretien d'évaluation annuel a connu une amélioration afin d'être automatisé à travers notre outil RH, facilitant ainsi son suivi. A date, 72% de nos collaborateurs ont pu bénéficier d'un entretien annuel. Ce chiffre en baisse par rapport à l'an passé (87%) s'explique en partie par le fait que FOCUS ENTERTAINMENT a accueilli de nombreuses recrues dans les trois mois précédant la campagne d'entretien annuel. Or, seuls les salariés avec une ancienneté supérieure à 3 mois sont concernés par ces entretiens.

L'ancienneté moyenne se maintient au même niveau que l'année dernière, à 3,7 ans. Ce chiffre s'explique notamment par les nombreux recrutements que l'entreprise connaît depuis deux ans.

En termes de rémunération, FOCUS ENTERTAINMENT a souhaité accélérer les possibilités d'engager ses salariés sur le long terme. FOCUS ENTERTAINMENT a permis à ses managers d'accéder à un programme d'acquisition d'actions en 2020.

Fin 2021, FOCUS ENTERTAINMENT a organisé une campagne d'ouverture de son actionariat à tous ses collaborateurs, en permettant l'achat d'actions à un prix préférentiel et en contribuant via un abondement, afin d'accentuer la fidélisation de ses équipes en leur permettant de devenir actionnaire du Groupe. Une politique de participation liée aux résultats de l'entreprise est également en place.

3,7 ans
ANCIENNETÉ
MOYENNE

¹¹ La période de reporting pour les données sociales se calent sur l'exercice fiscal 2021-2022, d'avril à mars.

¹² Ne sont pas inclus dans ce temps, les sensibilisations comme celle contre le harcèlement et agissements sexistes que nous évoquons plus loin.

2.3. GARANTIR DES CONDITIONS DE TRAVAIL RESPECTUEUSES DE L'ÉQUILIBRE VIE PRIVÉE/ VIE PROFESSIONNELLE

2.3.1. Améliorer la qualité de vie au travail et promouvoir une flexibilité des conditions de travail

FOCUS ENTERTAINMENT, en tant qu'employeur, porte une grande attention à ce que chaque salarié se sente à l'aise dans l'entreprise. C'est pour cette raison qu'une flexibilité sur les heures d'arrivées et de fin de journée a été mise en place et inscrite dans le règlement intérieur afin que chaque salarié puisse adapter son temps de travail avec ses propres contraintes (transports, horaires, famille).

Comme pour chaque entreprise, la crise sanitaire du Covid a nécessité de revoir l'organisation du travail. Si nos équipes ont brillamment su s'adapter durant cette crise, il est également apparu pour nos salariés, qu'une solution de télétravail 5j/5 n'était pas une solution optimale pour tous. En effet, l'importance du lien social entre les salariés et les équipes qui caractérise FOCUS ENTERTAINMENT est apparu comme essentiel. La souplesse et la flexibilité de FOCUS ENTERTAINMENT a permis de maintenir un équilibre entre télétravail et présence au bureau, tout en garantissant la sécurité des équipes.

C'est dans cette optique d'équilibre vie professionnelle/vie privée qu'une charte de télétravail a été conclue avec l'accord du CSE. Cette charte permet aux salariés de disposer de 18 jours de télétravail par trimestre à disposition comme il l'entend, avec la validation du manager. Ainsi, cette formule permet de maintenir un équilibre entre confort personnel et lien social.

En lien avec le CSE, différentes animations sont proposées au long de l'année (location de créneau de terrains de sports, participation à des rencontres e-sport inter entreprise). Ces actions essentielles permettent aux équipes de se retrouver et/ou de se connaître et ainsi d'améliorer la qualité de vie au travail. Le CSE propose régulièrement des paniers de fruits, glaces l'été, fontaine de chocolat. FOCUS ENTERTAINMENT organise également annuellement la soirée de Noël de FOCUS ENTERTAINMENT, le point d'orgue de l'année pour nos collaborateurs, donnant lieu à une tombola très appréciée par nos collaborateurs.

Notre première enquête interne auprès des salariés¹³ a pu mettre en exergue plusieurs points positifs sur la qualité du cadre de travail chez FOCUS ENTERTAINMENT. Les salariés ont été interrogés anonymement fin 2020 par un cabinet extérieur afin d'évaluer le niveau de satisfaction sur différents points concernant le fonctionnement de FOCUS ENTERTAINMENT : la communication, la stratégie et la vision de l'entreprise, les compétences et le parcours professionnel et enfin la satisfaction générale et l'engagement salarial.

Il en est ressorti que 94% des équipes estiment satisfaisantes ou très satisfaisantes la qualité de vie au travail chez FOCUS ENTERTAINMENT¹⁴.

91% des équipes estiment qu'il existe une bonne ambiance de travail chez FOCUS ENTERTAINMENT et 98% estiment cela au sein de leur équipe. Enfin 89% des salariés seraient prêts à recommander FOCUS ENTERTAINMENT pour y travailler.

Ces chiffres reflètent bien le cadre de travail que nous essayons de créer pour nos équipes. L'ensemble des réponses n'ont pas toutes recueilli des notes aussi positives, mais ils ont permis de donner une première base de travail afin de maintenir les points positifs et mettre en évidence les points d'amélioration, notamment le renforcement de la communication interne et les actions de formation. Une nouvelle enquête sera effectuée fin 2022.

2.3.2. Préserver la santé et la sécurité de nos collaborateurs

Garantir un cadre de travail serein, c'est également lutter contre toutes les formes de comportements délétères au travail (harcèlement, burn-out,...). En matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes, un référent a été mis en place en 2020 au sein du CSE afin de permettre de remonter de manière anonyme tout comportement ou remarque déplacés. Afin de renforcer le sujet, 7 salariés volontaires issus de départements différents ont été formés une journée afin d'étendre le nombre de référents à 8 personnes.

En parallèle, dans l'optique de favoriser et améliorer les conditions de travail des femmes au sein de l'entreprise, FOCUS ENTERTAINMENT a organisé un atelier de sensibilisation et de lutte contre le sexisme au travail. Cet événement d'une demi-journée a mobilisé la totalité des collaborateurs et a eu un fort retentissement auprès des équipes. Les membres du comité de direction étaient tous présents, prouvant, s'il le fallait, l'importance du sujet au sein de l'entreprise.

A la fin mars 2022, nous pouvions constater qu'aucun accident de travail n'était survenu. Le taux d'absentéisme pour maladie ou accident du travail a atteint 3%. Comme l'année passée, ce chiffre assez bas résulte de conditions de travail sécurisantes. Aussi, le recours au télétravail lors des périodes de confinement a contribué à limiter la propagation de la Covid-19 et donc de la maladie dans nos équipes. Plus globalement, les mesures prises ont contribué à protéger nos salariés dans les locaux face à la COVID-19.

Absentéisme, maladies et accidents du travail	2020 /21	2021/22
Taux d'absentéisme pour maladie et accidents du travail	2%	3%
Nombre d'accidents du travail	0	0
Nombre de maladies professionnelles	0	0
Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt	0%	0%
Taux de gravité des accidents du travail avec arrêt	0%	0%

Gestion de la situation liée au Covid-19

FOCUS ENTERTAINMENT a suivi les recommandations et obligations gouvernementales en termes de télétravail, et par la suite, pour les personnes ne pouvant rester en télétravail ou souhaitant revenir au bureau, des mesures ont été prises afin de rendre la plus sereine possible la vie au bureau. La désinfection quotidienne par notre équipe de nettoyage, la distribution de masques, la mise à disposition à chaque accès de gel hydroalcoolique et la distribution d'autotests pour limiter rapidement les contaminations ont permis à nos équipes de pouvoir travailler dans les meilleures conditions possibles.

2.3.3. Le dialogue social au sein de FOCUS ENTERTAINMENT

La bonne collaboration entre les équipes, l'échange entre collaborateurs et les directeurs est un élément clé pour une relation soudée dans le travail. C'est dans cette optique que notre première enquête interne a été initiée. Les résultats ont mis en exergue le besoin d'une meilleure communication entre les équipes. Cela a donné lieu à la création d'un poste dédié à la communication interne. Dans le cadre de cette structuration de notre communication interne, un espace d'échanges a été mis en place, via une conférence en ligne avec le Directeur Général et le Directeur Général Délégué. Ces derniers présentent les derniers projets et actualités de l'entreprise à toutes les équipes et ils répondent aux questions des salariés.

¹³ 85% de nos salariés ont répondu à cette enquête interne anonyme.

¹⁴ Note supérieure à 6/10.

L'ensemble de nos collaborateurs sont représentés par le Comité Social et Economique (CSE). Le CSE de Focus et la direction se réunissent tous les 2 mois afin de permettre un dialogue régulier sur les évolutions de l'entreprise, les attentes des collaborateurs et le fonctionnement global de l'entreprise. En 2015 et 2017, les représentants du personnel et la direction ont signé deux accords collectifs, un premier sur la participation et un second lié à l'organisation du travail. Comme évoqué plus haut, un accord a été conclu en 2021 sur le télétravail. Le CSE a mis en place un canal dédié sur le réseau d'entreprise permettant un dialogue simple avec les équipes et un partage d'information clair et transparent.

2.4. S'ENGAGER POUR UNE DIVERSITÉ DES PROFILS, UNE INCLUSIVITÉ ET UNE ÉGALITÉ DES CHANCES

2.4.1. Promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

L'enjeu de la féminisation dans le jeu vidéo est un des axes sur lequel FOCUS ENTERTAINMENT travaille depuis plusieurs années. L'effectif de FOCUS ENTERTAINMENT est constitué de 33% de femmes. C'est un chiffre encourageant que nous souhaiterions améliorer, notamment sur les postes liés à la production. Concernant les postes de managers, nous comptons sur cette période 27% de femmes managers¹⁶.

L'index de l'égalité professionnelle femmes/hommes, dont la publication est obligatoire pour FOCUS ENTERTAINMENT, est de 94/100. Dans notre cas, il s'appuie sur quatre grands critères : l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, écart de répartition des augmentations individuelles, le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité et la parité parmi les 10 plus hautes rémunérations¹⁷.

2.4.2. Promouvoir la diversité sous toutes ses autres formes

FOCUS ENTERTAINMENT est une entreprise où il fait bon vivre et où chaque différence est vue comme une force qui renforce la personnalité de nos équipes. Nous mettons tout en place pour que chacun se sente à l'aise dans le cadre du travail, quel que soit son âge, sa culture ou ses orientations.

Il existe cependant un point sur lequel FOCUS ENTERTAINMENT manque d'exemplarité, il s'agit de l'accueil de salariés en situation de handicap. A partir de l'année fiscale 2022/23, nous souhaitons investiguer ce sujet et l'améliorer afin que notre discours puisse être à la hauteur de nos ambitions. Aujourd'hui, notre action envers les personnes en situation de handicap consiste à travailler avec des sous-traitants de type Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) ou Entreprise Adaptée (EA)¹⁸.

AXE N°3 : ÊTRE UN ÉDITEUR AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SOCIÉTÉ

Au cœur d'un écosystème de joueurs et de studios de développement et par la nature de son activité, FOCUS ENTERTAINMENT souhaite développer son rôle de partenaire responsable tout en étant vigilant quant aux pratiques pouvant affecter sa chaîne de valeur. Aussi, le poids du secteur du numérique sur l'environnement renforce notre volonté de limiter notre impact. Cela passe par la gestion de nos déchets, de notre consommation d'énergie tout en sensibilisant nos collaborateurs et nos studios. L'entreprise s'implique également dans des initiatives sociales et solidaires en faveur de ses communautés locales. Ainsi, FOCUS ENTERTAINMENT s'engage à :

1. Développer une vigilance sur sa chaîne de valeur.
2. Permettre aux collaborateurs de dénoncer des pratiques contraires à l'éthique des affaires et de se former sur le sujet.
3. Garantir la rémunération des créateurs.
4. Garantir et informer sur la protection des données personnelles.
5. Sensibiliser les collaborateurs et les studios sur le changement climatique.
6. Lutter contre le changement climatique et contribuer à la neutralité carbone.
7. Soutenir des initiatives en faveur de la diversité, de l'inclusion et des communautés locales.

3.1. DÉVELOPPER UNE VIGILANCE ET DES RELATIONS DURABLES SUR NOTRE CHAÎNE DE VALEUR

En tant qu'éditeur, l'activité de FOCUS ENTERTAINMENT se base sur des partenariats contractuels avec de multiples studios afin de soutenir le développement des jeux. Ces partenariats sont basés sur la confiance et FOCUS ENTERTAINMENT s'emploie à traiter ses partenaires de manière juste et respectueuse.

FOCUS ENTERTAINMENT, dans la lignée des normes de l'Organisation Internationale de Travail (OIT) et des principes du Global Compact des Nations Unies, s'engage à respecter et promouvoir les Droits de l'Homme, condamne le travail des enfants, le travail forcé et respecte la liberté d'association et le droit à la négociation collective. Nous sommes vigilants à ce que nos partenaires, notamment les studios, respectent également ces principes. Pour cela, nous incluons dans nos contrats d'acquisition de jeux une clause de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) qui impose à nos studios partenaires, et par suite à tous les acteurs de leur chaîne de valeur, d'être en conformité avec l'ensemble des règles en vigueur en Europe et aux Etats Unis en matière de travail des enfants, droits de l'homme, respect des horaires de travail, normes de santé et de sécurité sur le lieu de travail, mesures disciplinaires, revenu minimum, protection de l'environnement, recyclage des déchets.

Si FOCUS ENTERTAINMENT n'est pas dotée, à ce jour, d'une politique achats responsables à proprement parler, nous mettons en place plusieurs actions. Sur nos achats de services généraux, nous intégrons des critères environnementaux et sociaux lorsque cela est possible. Cela signifie que nous examinons, lors de la sélection de nouveaux prestataires, les propositions d'acteurs issus de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).

Concernant le secteur du Handicap, nous avons contractualisé avec deux établissements et services d'accompagnement par le travail (ESAT) pour l'entretien des plantes dans les bureaux et pour la collecte d'une partie de nos déchets. Nous travaillons également, de manière ponctuelle, sur la collecte d'encombrants et de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) avec un troisième ESAT.

Plus spécifiquement dans le secteur de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE), nous faisons parfois appel à deux entreprises d'insertion (EI) pour la collecte d'encombrants et la pose de stickers et une association intermédiaire (AI).

Au total sur cette exercice fiscale, nous avons effectué 15 567€ d'achats auprès de ces acteurs de l'ESS, répartis sur trois ESAT, deux EI et une AI.

¹⁵ Enquête dont les résultats ont été développés dans la partie 2.3.1. Améliorer la qualité de vie au travail et promouvoir une flexibilité des conditions de travail.

¹⁶ Les postes de management concernent les collaborateurs qui gèrent au moins un-e collaborateur-trice.

¹⁷ L'écart de répartition des promotions est uniquement comptabilisé dans les entreprises de plus de 250 salariés.

¹⁸ Voir 4.1. Développer une vigilance et des relations durables sur notre chaîne de valeur.

3.2. PROMOUVOIR L'ÉTHIQUE DES AFFAIRES ET LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION DANS NOS ACTIVITÉS

3.2.1. Respecter les réglementations nationales

FOCUS ENTERTAINMENT respecte les réglementations nationales et européennes, comme le RGPD ou la Loi Informatique et Libertés, mais également les règles imposées par la CNIL et les réglementations étrangères qui lui sont applicables en matière de confidentialité des informations des joueurs et collaborateurs et de protection de leurs données personnelles.

Étant amenés à distribuer des jeux dans le monde entier, nous nous appliquons également à respecter les réglementations locales applicables tant en matière de commercialisation et d'affichage de l'âge requis (ou "Age rating"), lequel dépend du contenu des jeux, que de respect de normes imposant un temps de jeu limité pour les mineurs dans certains pays du monde (par exemple, la Chine).

3.2.2. Respecter et promouvoir les principes de notre charte éthique

Nous avons prévu la mise en place d'un code éthique pour début 2022. Démarré avec un peu de retard, ce projet doit voir le jour au cours de l'année fiscale 2022/23.

Une charte éthique, à destination de l'ensemble de nos parties prenantes, aura pour but d'engager des actions de prévention de la corruption et des atteintes à la probité (blanchiment d'argent, évasion fiscale, fraude...), mais aussi de lutte à tous les niveaux de la chaîne d'approvisionnement et d'écoulement de nos produits contre les pratiques non éthiques des affaires.

Elle fera également écho aux procédures en place, rappelant notamment l'engagement de chaque collaborateur et actionnaire vis-à-vis de la société et des marchés financiers afin de se prémunir contre tout délit d'initié.

Elle aura enfin pour vocation de mettre en avant les valeurs et principes défendus par la société, comme la promotion de la création de jeux développés par et pour des passionnés, ou encore la volonté de développer une fédération de talents au service d'une communauté de joueurs profitant de jeux de qualité et d'un environnement de jeu sûr et respectueux.

3.2.3. Permettre à nos collaborateurs d'être formés et d'alerter

FOCUS ENTERTAINMENT a mis en place un dispositif d'alerte permettant de recueillir tout signalement portant sur des faits ou comportements non éthiques ou illicites au sein de l'entreprise.

Ce dispositif repose sur une plateforme digitale de recueil des alertes garantissant la confidentialité et la sécurité des échanges, ainsi que l'anonymat du lanceur d'alerte lorsqu'il émet un signalement anonyme.

Le dispositif s'appuie également sur la désignation d'un référent alerte au sein de FOCUS ENTERTAINMENT, lequel a été spécifiquement formé à la gestion et au traitement des signalements reçus. Le dispositif permet, de manière alternative, de saisir les canaux classiques de remontée d'informations tels que les lignes hiérarchiques et managériales ou encore les représentants du personnel.

En parallèle de la mise en place de cette charte éthique et du dispositif d'alerte, nous souhaitons former nos collaborateurs afin qu'ils saisissent pleinement ces enjeux et qu'ils puissent utiliser ces outils à bon escient. Ces formations devraient porter sur l'éthique des affaires et la protection des données personnelles, et pourront être mesurées par des indicateurs clés de performance (% de collaborateurs sensibilisés/formés).

3.3. LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET CONTRIBUER À LA NEUTRALITÉ CARBONE

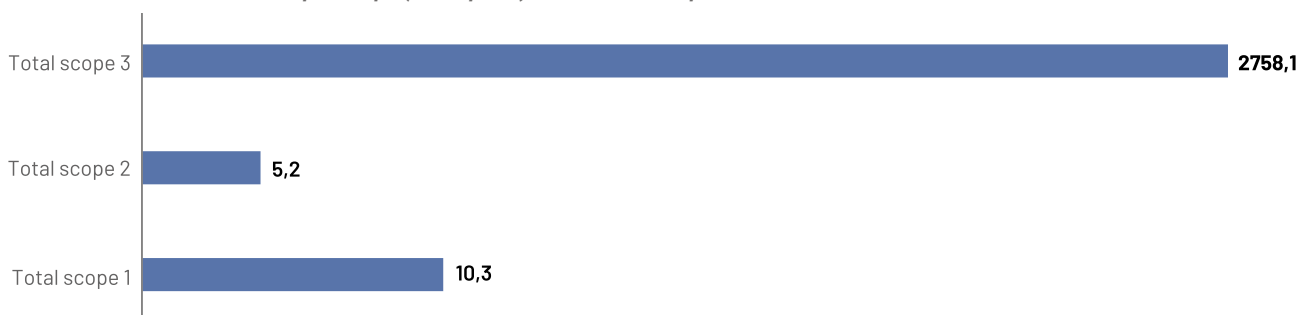
Le secteur du numérique est responsable de 3 à 4% des émissions de gaz à effet de serre¹⁹ dans le monde et joue donc un rôle important dans la lutte contre le changement climatique. FOCUS ENTERTAINMENT s'engage à limiter son impact sur l'environnement au niveau de ses déchets et de sa consommation d'énergie tout en sensibilisant ses collaborateurs en interne. Le changement climatique et l'empreinte carbone sont des enjeux prioritaires pour l'entreprise.

3.3.1. L'empreinte carbone de FOCUS ENTERTAINMENT

FOCUS ENTERTAINMENT a effectué sa première évaluation de l'empreinte carbone en 2020, grâce à la méthodologie Bilan Carbone®. Cette étude des émissions de gaz à effets de serre (GES) liés aux activités de FOCUS ENTERTAINMENT sur l'exercice 2019, a permis d'identifier les principaux postes d'émissions et ainsi établir un plan d'actions afin de réduire ou compenser ses émissions. Ainsi le périmètre de notre Bilan Carbone® couvre :

- **Scope 1** : émissions directes générées par les ressources de la structure utilisant les énergies fossiles.
- **Scope 2** : émissions indirectes liées à l'achat ou à la production d'électricité, de chaleur et de vapeur.
- **Scope 3**, hors produits²⁰ : bilan plus complet qui intègre l'ensemble des autres émissions indirectes, y compris en amont et en aval de l'activité proprement dite (transport des jeux vidéo à travers le monde, déplacements professionnels et domicile-travail, achats de biens et de services, traitement des déchets, etc).

Répartition des émissions de CO2 par scope (en t eq CO2) – Exclusion des produits

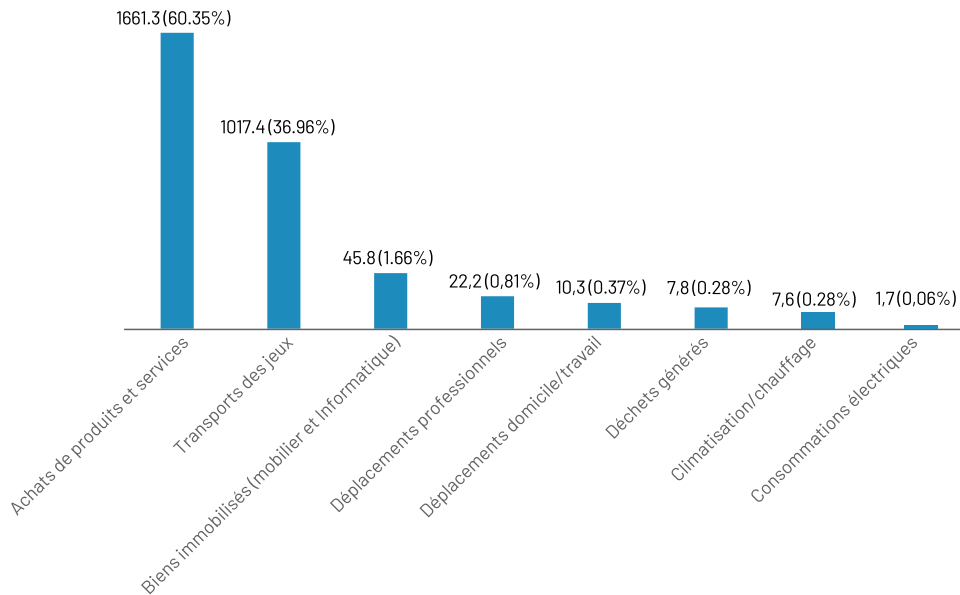


¹⁹ Source : Empreinte environnementale du numérique mondial, Green IT, septembre 2019.

²⁰ Nous avons fait l'exercice de calculer la totalité de nos émissions, mais nous avons exclu les données relatives à la fabrication des jeux et à leur utilisation chez nos joueurs. Nous le détaillons ici : 5.2 Périmètre de reporting.

La valeur totale de nos émissions sera évidemment importante à suivre à l'avenir. La croissance de notre entreprise engendrera probablement une augmentation de nos émissions, cela nécessite donc de suivre d'autres indicateurs (comme l'intensité carbone par salarié et l'intensité par millier d'euros de chiffre d'affaires) qui permettront d'évaluer l'amélioration et l'impact de nos efforts sur le sujet.

Répartition des émissions de CO2 par poste(en tonnes eq CO2) – Exclusion de la partie produits



Ainsi, nos émissions pour l'année 2019 s'élevaient à 2 774 tonnes équivalent CO2. Cela représente une intensité carbone de 20,39 t eq CO2 par collaborateur et une intensité carbone de 19.42kg eq CO2 par millier € de chiffre d'affaires. Nous prévoyons une actualisation de notre Bilan Carbone® fin 2022 sur les données 2021.

Achats

Les achats de Focus représentent la majeure partie des émissions de Focus, à hauteur de 60% pour 1661.3 t eq CO2. Rentrent dans cette catégorie, tous les frais liés au marketing de nos jeux, ainsi que ceux liés à nos fournisseurs et notre sous-traitance.

Transports de nos jeux

Cette partie concerne les transports de nos jeux des usines de fabrication vers nos lieux de stockage, puis des lieux de stockage vers les magasins de distributions. Nos jeux se distribuant à travers le monde, il s'agit de notre second poste d'émission le plus émetteur puisqu'il représente 36.96% de nos émissions. Depuis plusieurs années, dès que les conditions le permettent, nos équipes réfléchissent aux solutions les plus optimisées en termes de transports, en cherchant notamment de nouveaux points de stockage plus proches de nos centres de distribution. D'une manière générale, la digitalisation des ventes de nos jeux au détriment des jeux en boîtiers réduit chaque année nos émissions liées au transport.

Consommation énergétique et bâtiments

Le siège de FOCUS ENTERTAINMENT est établi sur deux bâtiments multi-locataires. L'un des deux est un bâtiment qui a été restauré en suivant les normes de haute qualité environnementale (HQE). Cela implique donc une consommation plus réduite en termes énergétiques.

En 2019, période de collecte de données pour notre Bilan Carbone®, 79% de notre électricité était d'origine renouvelable. Désormais depuis 2020, l'entièreté de l'électricité consommée est issue d'origine renouvelable, pour laquelle sont associés des certificats de garantie d'origine. L'un de nos fournisseurs en électricité est par ailleurs un acteur de l'économie sociale et solidaire (Planète Oui).

L'année 2021 présente des résultats plus importants que les années précédentes pour deux raisons principales. La première est liée à la levée et la réduction progressive des restrictions liées à la Covid-19 qui a permis une présence plus importante de nos équipes dans les locaux comparé à 2020. Ensuite, les nouvelles surfaces dans lesquelles nous avons installé nos équipes courant 2020 possèdent un système de chauffage et de refroidissement différent des bâtiments que nous occupons avant. En effet, ce système fonctionne uniquement par le réseau électrique. Notre volonté de réduire nos consommations est appuyée par l'effort collectif initié par notre bailleur Icade dans lequel nous nous inscrivons. Les deux bâtiments que nous occupons ont fait l'objet d'audits énergétiques en 2019. Un des deux bâtiments est labellisé HQE (Haute Qualité Environnementale). Il dispose également d'une certification ISO 14 001. Ainsi, les lumières de nos locaux, les robinets d'eau ainsi que les climatisations sont gérés par détection de présence, limitant ainsi toutes pertes énergétiques inutiles.

Données énergétiques ⁽²¹⁾	2019	2020	2021
Consommation d'électricité (kWh)	147 268	184 044 ²²	210576
Consommation d'électricité par collaborateur (kWh/collaborateur)	1 156	1 248	1263
Part de l'électricité renouvelable consommée	79%	100%	100%
Consommation de chaleur (kWh)	46 423	25 985	N/A ²³
Consommation d'eau (m3)	618	411	409

²¹ Les données concernant l'énergie (Eau, électricité et déchets) manquent de précision. Les données fournies par notre bailleur concernent l'ensemble des bâtiments multi locataires où nous nous trouvons. Les données sont donc proratisées à la surface que nous occupons.

²² Nous notons une augmentation de la consommation électrique qui s'explique par le chevauchement de plusieurs semaines entre ancien et nouveau locaux lors de la prise de nouvelles surfaces courant 2020.

²³ Concernant notre consommation de chaleur, un problème sur la collecte de données via Icade ne nous a pas permis de récupérer les données.

²⁴ Hors cas de grève, départ retardé, cas spécifiques, etc...

²⁵ Ces données sont mises à jour à l'issue du Bilan Carbone, elles n'ont donc pas été actualisée pour l'année passée.

Déplacements professionnels : indicateurs, politique et actions

FOCUS ENTERTAINMENT travaille avec des studios partenaires à travers le monde, les déplacements sont obligatoires. À la suite de la pandémie, FOCUS ENTERTAINMENT s'est doté de système de visioconférence pour permettre de faciliter la communication malgré l'impossibilité de rencontrer nos partenaires éloignés.

Une politique de voyage est en cours de déploiement afin de privilégier, à chaque fois que cela est possible, le train pour les déplacements en France et dans les pays frontaliers. Cependant, pour les trajets chez nos partenaires français, anglais ou allemands, le train est privilégié, et ce depuis plusieurs années²⁴. Cette politique entrera en vigueur sur l'année fiscale 2022/2023.

En km	2019 ²⁵
Distance parcourue en avion dans le cadre des déplacements professionnels	72 730
Distance parcourue en train dans le cadre des déplacements professionnels	40 300

Déplacements domicile – travail

En mars 2022, la majeure partie de nos salariés utilisaient les transports en commun comme mode de transport principal pour se rendre sur leur lieu de travail (87%). Environ 6% utilisaient un véhicule motorisé (2% en voiture et 4% en moto) pour ce trajet. Le reste des salariés se rend au bureau à pied (5%) ou à vélo (2%). Notre problématique n'est donc pas stratégique sur ce sujet, mais reste importante car elle relève d'une problématique quotidienne de nos équipes. Ce sujet de la promotion des mobilités douces croise également les questions de sécurité (accidents domicile-travail) et de santé (bienfait du vélo et de la marche). C'est pour ces raisons que nous nous sommes associés aux réflexions de notre bailleur, Icade, dans le cadre du plan de mobilité. Icade a par exemple mis en place des bornes de recharges pour voitures électriques à l'attention des usagers du site. Ils ont également demandé la mise en place d'un parking pour vélo électrique et est en phase d'étude pour la mise en place d'un vestiaire/douche pour les collaborateurs souhaitant utiliser ces modes de transports.

Actions pour le futur

Un plan d'action est en cours d'établissement pour améliorer notre empreinte carbone. Parmi les actions envisagées pour réduire notre empreinte carbone, nous souhaitons poursuivre nos réflexions sur les lieux de stockage de nos jeux, sur l'organisation de réunions à distances et sur nos efforts concernant le recyclage. D'une manière générale, nous souhaitons une meilleure sensibilisation de nos collaborateurs (sur l'extinction de leurs équipements par exemple).

3.3.2. La gestion des déchets chez FOCUS ENTERTAINMENT

Le sujet de la gestion des déchets est un sujet important pour l'entreprise. FOCUS ENTERTAINMENT a un système de tri en place dans ses bureaux, en collaboration avec notre bailleur Icade, qui se charge de la collecte via son prestataire.

Déchets de bureau

Afin de rendre plus efficient le tri par nos équipes, FOCUS ENTERTAINMENT a remplacé les corbeilles individuelles en les remplaçant par des bornes de tri par apport volontaire. Ces bornes ont été positionnées à des endroits spécifiques ayant pour but de faciliter la mise en tri.

Cinq types de déchets sont pour le moment collectés dans les locaux : le papier, le verre et les DIB sont gérés par Véolia, prestataire choisi par notre bailleur. La collecte des canettes/ bouteilles ainsi que les piles sont gérées directement par notre prestataire Le Petit Plus.

Durant l'année, nous avons mis en place un contrat avec Upcycle afin de récolter notre marc de café. Cette nouvelle consigne de tri a été très vite adoptée par nos équipes, réduisant drastiquement le poids de nos poubelles de déchets. Depuis le début de notre contrat au 1^{er} juillet, 435 kg de marc de café ont été collectés. La particularité d'Upcycle est d'utiliser ce marc de café comme substrat pour cultiver des champignons. Ainsi en échange de ces collectes, nous avons pu proposer gratuitement à nos salariés des barquettes de pleurotes (70 kg de champignons au total). Une démarche très appréciée de nos collaborateurs.

Mobilier et déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

Concernant le mobilier et les équipements informatiques obsolètes, ils sont d'abord réaffectés, si possible, à une nouvelle utilisation. Ensuite, ce qui ne peut être réutilisé en interne :

- Concernant le mobilier, nous le proposons d'abord aux associations du quartier. Ensuite nous le faisons collecter par des entreprises spécialisées dans la collecte, le recyclage et l'upcycling. En 2021-22, nous avons travaillé avec l'entreprise Tricycle environnement, entreprise d'insertion et acteur de l'économie sociale et solidaire.
- Concernant les DEEE, pour ce qui ne peut pas être réutilisé et pour les équipements informatiques en fin de vie, ils sont enlevés par un prestataire spécialisé dans la collecte et le reconditionnement de matériel. Tout ce qui contient des données est détruit pour des raisons de sécurité. Avant d'être enlevés, les équipements électriques (machine à café, micro-ondes) encore fonctionnels sont proposés aux associations ou hôpitaux proches.

En 2021-22, nous avons travaillé avec l'entreprise Ecodair, entreprise d'insertion et acteur de l'économie sociale et solidaire.

3.3.3. Nos actions de sensibilisation envers les collaborateurs

Depuis plusieurs années, le sujet de l'éco responsabilité est une préoccupation au sein de FOCUS ENTERTAINMENT. Elle a été concrétisée par la création d'un collectif de salariés : Focus Green. Le but de ce collectif a été de réfléchir au lancement d'initiatives, au partage de bonnes pratiques au sein des locaux et à la sensibilisation auprès des équipes. Focus Green est à l'initiative d'actions d'affichage pour le tri dans les bureaux, de la suppression des bouteilles et gobelets plastiques jetables dans les bureaux, et de sensibilisation à travers la newsletter. Par le biais de la newsletter interne, Focus Green diffuse des messages de sensibilisation et de bonnes pratiques au reste des collaborateurs.

Pour l'année fiscale 2022/23, en complément du travail effectué par Focus Green, une sensibilisation à la protection de l'environnement sera effectuée auprès des salariés.

3.4. SOUTENIR DES INITIATIVES EN FAVEUR DE LA DIVERSITÉ, DE L'INCLUSION ET DES COMMUNAUTÉS LOCALES

L'entreprise s'engage également dans des initiatives sociales et sociétales en faveur des communautés et associations locales, principalement sous forme de dons. Chaque hiver, à la période de Noël, l'opération des "défis du cœur" permet de récolter des fonds et des dons de denrées auprès des salariés, que FOCUS ENTERTAINMENT double en don monétaire.

Pour la seconde année consécutive, FOCUS ENTERTAINMENT a soutenu la bourse Jeu Vidéo, un projet créé par Loisirs Numériques, qui permet d'aider financièrement et matériellement des étudiants et leur donner accès aux meilleures écoles de jeu vidéo. Les étudiants sélectionnés pourront aussi bénéficier de l'aide de professionnels du jeu vidéo pour les accompagner dans leur cursus.

NOTE MÉTHODOLOGIQUE/ A PROPOS DE CE RAPPORT

De la mise en place de notre stratégie RSE jusqu'à la publication de ce rapport, nous avons été accompagnés par un cabinet spécialisé dans les sujets de RSE : Tennaxia. Leur accompagnement a débuté en 2020 et s'est terminé mi-2021. Ils nous ont également accompagnés sur notre Bilan Carbone® en 2020.

4.1. DESCRIPTION DU REPORTING EXTRA-FINANCIER DE FOCUS ENTERTAINMENT

Les indicateurs inclus dans notre protocole de reporting et étant publiés dans ce présent rapport émanent de plusieurs ateliers de travail dont ont fait partie plusieurs managers des différents départements de FOCUS ENTERTAINMENT (Production, Marketing, RH, Legal, Informatique). Ces indicateurs ont été ensuite classifiés en deux catégories : indicateurs clés de performance pour les plus importants et indicateurs de suivis pour les moins stratégiques.

4.2. PÉRIMÈTRE DE REPORTING

Le périmètre du reporting concerne l'entité FOCUS ENTERTAINMENT. FOCUS ENTERTAINMENT est basé sur un site en France. Aucun des studios ayant rejoint le groupe FOCUS ENTERTAINMENT ne fait partie de la consolidation des données. Les studios Deck 13, Dotemu, Douze Dixièmes, Streum On Studio et Leikir Studio font partis du groupe FOCUS ENTERTAINMENT et feront partis de la collecte de données dès l'exercice 2022/23.

4.3. PÉRIODE DE REPORTING

La quasi-totalité des données émanant de notre reporting ont concerné la période fiscale du 1^{er} Avril 2021 au 31 mars 2022. Seuls le baromètre social (2020) et le Bilan Carbone® (2020 sur les données 2019) ont été effectués sur des années civiles.

Un nouveau baromètre social et un nouveau Bilan Carbone® seront effectués sur l'année fiscale 2022/23.

4.4. PROCESSUS DE REPORTING

Les collectes de données sont centralisées par le responsable RSE de Focus en lien avec les départements concernés.

Parmi les outils utilisés pour la collecte, nous utilisons les données extraites de notre outil de Système d'Information des Ressources Humaines. Un protocole de reporting a également été créé dans lequel il est précisé la liste des indicateurs RSE, les définitions, les méthodes de calcul, le périmètre, les sources de données. Il sert de référence à la collecte et à la consolidation des données.

4.5. MÉTHODOLOGIE DES INDICATEURS

Le taux de femmes et d'hommes est calculé à partir de l'effectif réel au 31/03/2022. Les collectes de données sont centralisées par le responsable RSE de Focus en lien avec les départements concernés.

4.5.1. Indicateurs environnementaux

Pour le bilan carbone, ont été retenues les émissions des scope 1 (émissions directes générées par les ressources de la structure utilisant les énergies fossiles) et 2 (émissions indirectes liées à l'achat ou à la production d'électricité, de chaleur et de vapeur). Le scope 3 est retenu partiellement puisqu'il inclut la partie transports pour la distribution de nos jeux mais il exclut la partie sur l'impact du temps de jeu. Un manque de visibilité sur les émissions liées à la fabrication des jeux et une trop grande incertitude sur les émissions liées à l'utilisation par nos joueurs, nous ont incité à exclure ces résultats.

Le Bilan Carbone® fera l'objet d'un renouvellement en 2022. Les indicateurs seront donc renouvelés dans le prochain rapport RSE.

Concernant les données énergétiques du Bilan Carbone sont prises en compte les données des deux bâtiments du siège parisien.

4.5.2. Indicateurs sociaux

Effectif total

L'effectif total concerne tous les collaborateurs inscrits en fin de période en CDI, CDD, quel que soit le type d'emploi (temps plein et temps partiel). Les collaborateurs en congé parental, congé maternité/paternité, en congé sabbatique sont également inclus. Sont exclus les stagiaires, les sous-traitants, les intérimaires, les travailleurs indépendants et les travailleurs occasionnels.

Nombre d'embauches, de départs et taux de turnover

Le nombre d'embauches correspond aux recrutements de collaborateurs en CDI, CDD et aux recrutements de collaborateurs qui étaient en stage ou en apprentissage. Les renouvellements de CDD ne sont pas des embauches.

Le nombre de départs correspond aux types de départs suivants :

- Départs à l'initiative de l'employé: fin d'un contrat (démission, départ à la retraite).
- Départs à l'initiative de l'employeur: licenciement individuel, licenciement économique.
- Départs d'un commun accord: ruptures conventionnelle.
- Départs suite à une fin de contrat: fin de CDD, fin de contrat de professionnalisation.
- Départs pour d'autres causes: décès.

Le taux de turnover permet de connaître le taux lié aux départs par rapport à l'effectif global de l'entreprise sur l'année de reporting.

Taux d'absentéisme pour maladie et accidents du travail

Les absences prises en compte dans cet indicateurs sont:

- les absences pour cause de maladie et de maladie professionnelle.
- es absences pour accidents du travail.
- les autres absences: sans motif réel contraignant.

Les congés maternité/paternité, les évènements familiaux, les grèves ou les dispenses de formation ne sont pas comptés dans le calcul.

Nombre d'accidents du travail

Les accidents considérés ici sont des accidents sur le lieu de travail (accident de travail) ou au cours d'un déplacement depuis ou vers le lieu de travail ou vers une destination de travail (accident de trajet). Les accidents de trajet entre le domicile et le lieu de travail sont également pris en compte. L'accident peut être mortel et peut entraîner ou non un arrêt de travail

Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt

Taux mesurant le degré d'exposition des salariés aux risques, en neutralisant l'effet de l'évolution de la durée du travail et du nombre de salariés.

Taux de gravité des accidents du travail avec arrêt

Les taux de gravité visent principalement à exprimer la gravité des accidents en fonction de la durée de l'arrêt de travail.

Enquête de satisfaction : Qualité de vie au bureau / ambiance de travail / recommandations

Les questions posées dans l'enquête laissaient le choix entre cinq réponses graduelles : "pas du tout d'accord", "plutôt pas d'accord", "plutôt d'accord", "tout à fait d'accord" et "sans opinion". L'agrégation des réponses "plutôt d'accord" et "tout à fait d'accord" constitue un avis positif et l'agrégation des réponses "pas du tout d'accord" et "plutôt pas d'accord" constitue un avis négatif.

Pourcentage de femmes managers

Les postes de management concernent les collaborateurs qui gèrent au moins un salarié.



FOCUS ENTERTAINMENT

Parc de Flandre "Le Beauvaisis" - Bâtiment 28
11, Rue de Cambrai - 75019 Paris